



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 octobre 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 septembre 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) concernant les Chabab

Au nom du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) concernant les Chabab, et conformément à l'alinéa c) iii) du paragraphe 47 de la résolution 2662 (2022) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final du Groupe d'experts sur la Somalie.

Le Comité vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
faisant suite à la résolution 751 (1992)
concernant les Chabab
(Signé) Kimihiro **Ishikane**



**Lettre datée du 25 août 2023, adressée au Président du Comité
du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992)
concernant les Chabab par le Groupe d'experts sur la Somalie**

En application du paragraphe 47 de la résolution 2662 (2022) du Conseil de sécurité, nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final sur la Somalie établi par le Groupe d'experts sur la Somalie, lequel devait être présenté au Conseil le 1^{er} octobre 2023 au plus tard.

Le Coordonnateur,
Spécialiste des questions maritimes et régionales
(*Signé*) Ahmed **Himmiche**

Spécialiste des groupes armés
(*Signé*) Matthew **Rosbottom**

Spécialiste des groupes armés
et des ressources naturelles
(*Signé*) John Peter **Hazenberg**

Spécialiste en armements
(*Signé*) Nikhil **Acharya**

Spécialiste des questions financières
(*Signé*) Stella **Attakpah**

Résumé

Les Chabab demeurent la principale menace contre la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie. Malgré les efforts déployés par les forces somaliennes et les forces internationales pour réduire sa capacité opérationnelle, le groupe continue de mener sans faiblir des attaques complexes et asymétriques en Somalie. Néanmoins, le Groupe d'experts a noté tout au long de son mandat des signes encourageants qui laissent penser que ces efforts ont affaibli la capacité des Chabab de gouverner et d'exercer une influence sur le territoire nouvellement libéré. Toutefois, le Gouvernement fédéral somalien devra continuer à coordonner la prochaine phase de l'offensive tout en gérant plusieurs opérations précaires de « maintien » à Hirschébéli et à Galmudug.

La faction de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) en Somalie continue de fonctionner et de mener des attaques, les opérations du groupe étant essentiellement circonscrites à la région de Bari, dans le nord-est du Puntland. La mort, en janvier 2023, de Bilal al-Sudani, chef du bureau Al-Karrar de l'EILL-Somalie et responsable de la facilitation financière, est un revers pour le groupe. Le Groupe d'experts a également constaté la poursuite du conflit armé entre le groupe et les Chabab durant la période couverte par son mandat.

Les combats prolongés à Laascaanood ont un effet déstabilisateur sur la paix, la sécurité et la stabilité de la Somalie et de profondes répercussions sur les civils de la ville et des zones environnantes. Le conflit en cours pourrait également permettre aux Chabab et à l'EILL-Somalie de tirer parti des fragilités ainsi créées.

Le Gouvernement fédéral somalien et les administrations régionales restent confrontés à d'autres enjeux dans le processus de construction de l'État, qui ont un impact négatif sur la capacité de l'État d'assurer la sécurité et des services publics au peuple somalien. Le fédéralisme et la gouvernance continuent de souffrir des retards dans les élections et des tentatives des présidents régionaux de prolonger leur mandat. L'absence de coopération efficace entre Mogadiscio et les États régionaux a permis aux profiteurs et aux entrepreneurs politiques de tirer parti des faiblesses de la gouvernance dans leur propre intérêt. Le détournement par des intermédiaires des recettes publiques provenant de la pêche est un exemple de détournement, de corruption et d'enrichissement injuste qui menace la paix et la sécurité de la Somalie.

Les efforts coordonnés pour lutter contre les Chabab à l'intérieur de la Somalie et le long de ses frontières sont dénués d'une coopération efficace aux niveaux national et international. Après les premiers succès remportés dans la lutte contre les Chabab, la concrétisation de la vision d'une constitution et d'une préparation coordonnées des forces pour la prochaine phase de l'offensive a connu des revers, en raison de retards dans la mobilisation des forces des États en première ligne. La retrait en cours de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) entraînera probablement des difficultés supplémentaires.

Il ressort de l'analyse des engins explosifs improvisés, des armes et des munitions confisqués aux Chabab que le groupe continue d'avoir accès à un approvisionnement illicite ininterrompu, certaines des munitions confisquées ayant été fabriquées pas plus tard qu'en 2020. L'analyse et le traçage systématiques des armes confisquées restent essentiels pour identifier les cas de détournement et désorganiser les réseaux de contrebande.

Le Gouvernement fédéral somalien a continué à faire des progrès significatifs dans le développement de son dispositif et de ses processus de gestion des armes et des munitions, bien que les enjeux opérationnels au niveau des États membres de la fédération persistent. Le marquage des armes et la tenue des registres se sont

améliorés au niveau du Gouvernement fédéral, mais des difficultés subsistent pour ce qui est d'étendre ces capacités de Mogadiscio aux États membres de la fédération. Il reste difficile de déterminer les responsabilités et d'assurer la surveillance, notamment en ce qui concerne les milices claniques lourdement armées et la possession d'armes légères et lourdes par des civils dans les États membres fédéraux. La gestion sûre et sécurisée des munitions et des explosifs en Somalie reste un défi en raison de la complexité de l'environnement opérationnel, du manque de personnel formé et des ressources limitées.

La stratégie du Gouvernement fédéral somalien visant à désorganiser les finances des Chabab, qui se met actuellement en place, s'est principalement concentrée sur le démantèlement des points de contrôle illégaux que les Chabab utilisent pour la collecte d'argent et sur la sensibilisation des acteurs pertinents de l'exécution de la stratégie. Afin de mettre en œuvre efficacement celle-ci, le Gouvernement fédéral aura besoin de la participation des acteurs concernés dans les ministères, départements et organismes, ainsi que des parties prenantes du secteur privé, qui jouent tous un rôle crucial dans l'atténuation de la capacité des Chabab de générer des revenus.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	6
A. Contexte	6
B. Méthodologie	6
II. Les Chabab et la faction de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Somalie : menaces pour la paix, la sécurité et la stabilité de la Somalie	7
A. Harakat el-Chabab el-Moujahidin (Chabab)	7
B. État islamique d'Iraq et du Levant et Al-Qaida en Somalie	17
III. Autres menaces contre la paix, la sécurité et la stabilité de la Somalie	19
A. Conflit de Laascaanood	19
B. Détournement de fonds publics	21
C. Enjeux de l'édification de l'État	23
D. État de droit	26
IV. Riposte opposée et mesures prises par le Gouvernement fédéral somalien et les acteurs internationaux	27
A. Offensive du Gouvernement fédéral somalien contre les Chabab	27
B. Stratégie du Gouvernement fédéral somalien pour désorganiser les finances des Chabab	30
V. Application de l'embargo sur les armes	32
A. Respect par le Gouvernement fédéral somalien des obligations qui lui incombent au titre de la levée partielle de l'embargo sur les armes	32
B. Avenir de l'embargo sur les armes	36
C. Traçage des armes utilisées par les Chabab	36
D. Mouvements illicites d'armes vers la Somalie	39
VI. Obstruction à l'aide humanitaire et violations du droit international humanitaire et du droit des droits humains	41
VII. Ressources naturelles	42
A. Mise en œuvre de l'interdiction des exportations de charbon de bois	42
B. Confiscation par Oman du charbon de bois transporté sur le navire marchand <i>Fox</i>	42
VIII. Recommandations	43
Annexes*	45

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

I. Introduction

A. Contexte

1. Le présent rapport contient les conclusions du Groupe d'experts sur la Somalie pour la période allant du 16 décembre 2022 au 15 août 2023¹. On trouvera à l'annexe 1 un aperçu du régime de sanctions concernant la Somalie ainsi que du mandat du Groupe d'experts, de sa composition et des pays dans lesquels il s'est rendu au cours de la période considérée.

B. Méthodologie

2. Le Groupe d'experts s'emploie à respecter les normes recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions dans son rapport de décembre 2006 (voir [S/2006/997](#)) et les dispositions de la circulaire du Secrétaire général sur le classement et le maniement des informations sensibles ou confidentielles ([ST/SGB/2007/6](#)). Il a employé les méthodes suivantes en matière de preuve et de vérification :

a) Recueillir, dans la mesure du possible, des informations sur les événements et les différents sujets auprès de sources multiples ;

b) Recueillir, dans la mesure du possible, des informations auprès de sources ayant une connaissance directe des événements ;

c) Recenser les éléments récurrents dans les informations recueillies et comparer les connaissances existantes avec les nouveaux renseignements et les nouvelles tendances ;

d) Obtenir des éléments de preuve matériels, photographiques, audiovisuels ou écrits pour étayer les renseignements recueillis ;

e) Analyser des images satellites, le cas échéant.

f) Analyse des bases de données d'informations de suivi à distance des navires.

3. En outre, le Groupe d'experts, conformément au paragraphe 28 du rapport susmentionné du Groupe de travail informel, a donné à toutes les parties la possibilité d'examiner, de faire des observations et de répondre pendant le processus de rédaction du rapport, lorsque cela est nécessaire et faisable.

4. Le Groupe d'experts s'est engagé à maintenir et à renforcer ses relations avec les autorités du Gouvernement fédéral somalien, des États membres fédéraux et du Somaliland, de manière à garantir la coopération et la transparence dans l'accomplissement de son mandat d'enquête, dans le cadre des normes méthodologiques applicables.

¹ Le Groupe a poursuivi toutes les enquêtes en cours présentées dans le document [S/2022/754](#).

II. Les Chabab et la faction de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Somalie : menaces pour la paix, la sécurité et la stabilité de la Somalie

A. Harakat el-Chabab el-Moujahidin (Chabab)

Vue d'ensemble

5. Les Chabab demeurent la menace la plus immédiate pour la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie. Au cours de la période considérée, leur capacité de mener des attaques asymétriques en Somalie ne s'est pas dégradée de manière significative. Bien que le groupe ait subi une nouvelle pression du fait de l'offensive menée par le Gouvernement fédéral somalien, en particulier dans les États du Hirshébéli et de Galmudug, le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de corroborer les affirmations du Ministère somalien de l'information, le 25 mars 2023, selon lesquelles le bilan parmi les Chabab s'élevait à 6 000 hommes, dont 3 000 combattants tués². Alors que l'offensive visant à repousser les Chabab reste concentrée sur l'est de Galmudug, en particulier Ceel Buur, le Groupe d'experts a noté des opérations récentes liées à l'offensive dans les régions du Bas-Chébéli et du Bas-Djouba. Néanmoins, la capacité des Chabab d'exploiter les failles géographiques du dispositif de l'Armée nationale somalienne, de s'assimiler aux communautés locales lors des retraites tactiques et de mener des contre-attaques d'exploration contre les forces gouvernementales, les milices pro-gouvernementales et les bases d'opérations avancées laisse à penser que le groupe reste résilient, flexible et meurtrier. Bien qu'il soit repoussé hors de vastes régions du centre de la Somalie, le groupe est parvenu à accélérer le rythme de ses opérations, notamment en menant des attaques complexes telles que l'attentat de grande envergure perpétré en mai 2023 contre la base opérationnelle avancée de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), gérée par l'Ouganda, à Bulo Marer, dans le Bas-Chébéli.

Composition et organigramme des Chabab

6. Le Groupe d'experts continue d'actualiser les informations sur la structure des Chabab (SOe.001) et de déterminer les éventuels changements au sein de la direction afin de mieux comprendre le groupe. Ahmed Diriye, également connu sous le nom de Sheikh Ahmed Umar Abu Ubaidah (SOi.014), reste l'émir des Chabab et a fait une rare apparition vidéo³ lors du « forum consultatif sur les questions de djihad en Afrique de l'Est » du groupe, où il était accompagné du porte-parole du groupe, Ali Mohamed Rage, également connu sous le nom d'Ali Dheere (SOi.021), du cheik Hassan Yaqub Ali, qui pourrait être un membre du Conseil de la Choura et le responsable des affaires religieuses du groupe, de Suldan Mohamed Suldan, membre du Conseil de la Choura et ancien dirigeant de la hisba, et d'une centaine d'autres représentants. Le Groupe d'experts pense que cette conférence s'est tenue à Yedi, dans le Bas-Djouba, au début du mois de mai 2023⁴.

7. Fin juin 2023, le groupe a diffusé des images d'une cérémonie de remise de diplômes au camp d'entraînement militaire de Rabi'ibn 'Amr. Les images montrent Ali Dheere, Suldan Mohamed Suldan et peut-être Muktar Usman, également connu sous le nom d'Abu Muslim, haut responsable de la formation, s'adressant à des

² Voir <https://sonna.so/en/over-3000-les-Chabab-terrorists-killed-by-the-somali-government-in-the-last-6-months/>. En 2022, l'ATMIS a estimé que les effectifs des Chabab comptaient entre 7 000 et 9 000 personnes, ce qui signifie que, selon le Gouvernement fédéral somalien, plus d'un tiers de sa force de frappe a été éliminée.

³ Dans la vidéo, son visage était pixelisé (voir annexe 2).

⁴ Rapports de sécurité confidentiels vus en juin 2023.

centaines de nouveaux membres des Chabab, tous armés, alors qu'ils rejoignent le « bataillon de ceux qui cherchent le martyr » (Katibat al-Istishhadiyyin)⁵. Les diplômés ont ensuite été vus paradant dans des véhicules confisqués à l'Armée nationale somalienne (voir annexe 3).

8. Pendant l'Eïd al-Adha, le groupe a diffusé des vidéos montrant des célébrations dans neuf régions différentes de Somalie prétendument sous son contrôle, afin de faire valoir le fait que, malgré l'offensive, il contrôle toujours de vastes zones du centre et du sud de la Somalie⁶. Cependant, bien que le groupe se présente comme étant toujours fort, le Groupe d'experts a noté qu'il s'en était pris aux cadres moyens et supérieurs avec une intensité significativement accrue au cours de la période couverte par le présent rapport. Malheureusement, et comme l'a déjà signalé le Groupe d'experts, les Chabab conservent la capacité de remplacer les chefs décédés par d'autres membres entraînés⁷. Le Groupe d'experts indique ci-après les noms de certaines des personnes clés que les Chabab ont perdues au cours de la période considérée⁸ :

a) Le 16 juin 2023, deux commandants de haut rang – Aden Abdirahman Aden et Idris Abdirahim Nur – ont été tués lors d'une frappe aérienne près de Jamaame, dans le Bas-Djouba ;

b) Au début du mois de juin 2023, Ali Raaho, qui se livrait à des extorsions pour le compte des Chabab à Mogadiscio et à Afgooye, a été tué par l'Agence nationale de renseignement et de sécurité près d'Afgooye ;

c) Le 3 mars 2023, Aruriyow Mohamed Omar, également connu sous le nom d'Ahmed Salah, aurait été tué par les forces Danab de l'Armée nationale somalienne dans le village de Turdho (Bas-Djouba) en raison de ses activités présumées de coordination d'attaques dans le Bas-Djouba⁹ ;

d) Le 15 décembre 2022, Yusuf Mohamed Jingab, chef du bureau local de radicalisation, aurait été tué lors d'opérations menées dans le village de Juhay, dans le Moyen-Chébéli¹⁰ ;

e) En octobre 2022, Mohamed Hasan Omar, également connu sous le nom d'Abu Abdul Rahman ou Abu Abdirahman, a été blessé lors d'une bataille entre le Moyen-Chébéli et le Bas-Chébéli. Il a succombé à ses blessures à Jilib en novembre 2022. Il aurait été responsable de l'entraînement des nouvelles recrues ;

f) L'ancien chef du « Dawa » (les affaires religieuses) et membre du Conseil de la Choura, Abdullahi Nadir, également connu sous le nom d'Abdullahi Yare, aurait été tué lors d'une frappe aérienne effectuée par les États-Unis près de Jilib le 1^{er} octobre 2022¹¹.

⁵ Voir <https://ent.siteintelgroup.com/Jihadist-Threat-Statements/shabaab-spokesman-says-its-attacks-increased-by-70-in-speech-to-graduating-class-of-suicide-attackers-rallies-fighters-and-civilians.html>.

⁶ Il s'agit de Bula Fulay, à Bay ; El Adde, à Gedo ; El Ansar et Tiye glow, à Bakool ; Buqaqable et Shaw, à Hiran ; Fidow, dans la région du Moyen-Chébéli ; Galhareeri, à Galguduud ; Cammaara, à Mudug ; Qunyo Barrow, dans le Bas-Chébéli ; et Bu'ale, Jilib et Salagle, dans le Moyen-Djouba.

⁷ Voir S/2020/949, par. 42.

⁸ Il s'agit-là des décès dont il a été fait état ; le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de les confirmer de manière concluante.

⁹ Voir <https://www.garoweonline.com/en/news/somalia/special-forces-kill-senior-al-shabaab-commander-in-somalia>.

¹⁰ Voir <https://twitter.com/sntvnews1/status/1604208395250180097?lang=en>.

¹¹ Une récompense de 3 millions de dollars était offerte pour toute information concernant Abdullahi Yare ; voir <https://rewardsforjustice.net/rewards/abdullahi-yare/>.

9. Si les Chabab n'ont pas commenté la mort d'Abdullahi Nadir, qui aurait été présenté comme un successeur potentiel de l'émir, Abu Ubaidah, ils n'en ont pas moins fait l'éloge funèbre de Mohamed Hasan Omar le 24 novembre 2022 et appelé à lancer des attaques pour venger sa mort¹². Par ailleurs, en mai 2023, le chef des opérations extérieures du groupe au Kenya et en Éthiopie (voir par. 29 à 36 ci-dessous) et principal recruteur de ressortissants étrangers, Moalim Osman, commandant de terrain chargé des opérations en Éthiopie, aurait été grièvement blessé lors d'une frappe aérienne à Jilib. Un responsable régional des finances, ainsi que d'autres combattants, auraient également été tués lors d'une frappe aérienne près d'Afmadow, dans le Bas-Djouba, au début du mois de juillet 2023¹³. Le Groupe d'experts continuera à surveiller les répercussions possible de la mort de ces personnes clés sur la capacité opérationnelle du groupe.

10. Le Groupe d'experts a également pris note des informations selon lesquelles deux commandants des Chabab – Mohamed Ali Hassan, également connu sous le nom de Moalim Hudeifa, et Abdi Hassan Hulbale – se seraient rendus à l'Armée nationale somalienne, respectivement en décembre 2022 à Hirschébéli et en mars 2023 dans le Bas-Chébéli. Il a envoyé une lettre au Gouvernement fédéral somalien pour lui demander l'autorisation d'interroger ces personnes, mais attend toujours une réponse.

Utilisation d'engins explosifs improvisés

11. Le Groupe d'experts n'a constaté aucun changement notable ou durable en ce qui concerne les activités liées aux engins explosifs improvisés en 2023 par rapport à 2022. Plus précisément, les menaces liées aux engins explosifs improvisés en Somalie n'ont pas véritablement diminué au cours de l'année écoulée et le nombre de victimes d'engins explosifs improvisés a augmenté d'année en année depuis 2020. Au cours des six premiers mois de 2023, le Groupe d'experts a déjà enregistré au moins 950 victimes d'environ 282 incidents causés par l'utilisation d'engins explosifs improvisés. En 2022, il avait enregistré plus de 2 000 victimes d'environ 462 incidents liés à ces engins. En 2021, il avait enregistré 1 428 victimes de tels incidents¹⁴.

12. Au cours de la période considérée, les Chabab ont continué d'utiliser comme armes principales des engins explosifs improvisés portés par des personnes ou placés dans des véhicules, en prenant pour cibles les forces de sécurité et l'infrastructure gouvernementale. Le Groupe d'experts a enregistré en 2023 11 attentats à l'engin explosif improvisé porté par des personnes et 29 attentats au véhicule piégé, ce qui constitue une augmentation significative par rapport à la même période de l'année dernière. Il a également constaté une augmentation du nombre d'attentats au véhicule piégé visant des agents du gouvernement ou des services de sécurité, avec 11 incidents de ce type enregistrés jusqu'à présent en 2023.

13. Le début de l'offensive du Gouvernement en août 2022 a été marqué par une première augmentation du nombre total d'attentats à l'engin explosif improvisé perpétré par le groupe jusqu'à la fin de l'année 2022, en représailles apparentes aux pertes initiales subies par celui-ci. Toutefois, l'offensive s'étant récemment arrêtée, l'utilisation de ces engins a diminué pour se rapprocher des tendances normales au cours du premier semestre 2023. Le Groupe d'experts a noté une augmentation du nombre d'attentats au véhicule piégé au cours du premier trimestre 2023, en

¹² Voir l'éloge funèbre <https://ent.siteintelgroup.com/Jihadist-Threat-Statements/shabaab-announces-death-of-its-former-governor-for-banaadir-region-official-in-mujahideen-development-office.html>.

¹³ Voir <https://sonna.so/en/over-50-al-shabaab-militants-killed-in-lower-jubba-operation/>.

¹⁴ Les chiffres les plus élevés ont été enregistrés en 2019, avec 527 incidents, et en 2017, avec 2 294 victimes.

particulier dans les États du Hirshébéli et de Galmudug depuis le début de l'offensive contre le groupe en août 2022.

Évolution technique

14. Le Groupe d'experts a constaté une évolution dans les tactiques, les techniques et les méthodes liées aux engins explosifs improvisés fabriqués par les Chabab, notamment l'utilisation de dispositifs à interrupteurs multiples et de capteurs de mouvement provenant de systèmes d'alarme pour moto. Un examen plus approfondi des engins explosifs improvisés télécommandés a montré qu'ils comportaient à la fois des interrupteurs à distance à longue portée déclenchés par téléphone portable et des systèmes d'alarme sans clé à courte portée, tels que des déclencheurs provenant d'alarmes pour moto. Ces capteurs de mouvement sensibles ont tué ou blessé au moins trois spécialistes de la neutralisation d'explosifs et munitions des forces internationales soutenant l'ATMIS en Somalie¹⁵. Les unités de lutte contre les engins explosifs improvisés des forces internationales ont indiqué que ces détecteurs de mouvement provenant d'alarme de moto peuvent être déclenchés par le champ magnétique des détecteurs de métaux de type F3 à impulsion active, qui font partie des trousseaux standard de détection des engins explosifs improvisés fournies aux spécialistes de la neutralisation des explosifs et munitions des forces internationales opérant en Somalie¹⁶.

15. Le Groupe d'experts a également pris note des informations concernant des faits nouveaux relatifs aux interrupteurs à longue portée déclenchés à distance ou aux récepteurs de codes d'apprentissage pour déclencher des engins explosifs improvisés. Les récepteurs de code d'apprentissage fabriqués en Chine sous la marque Honest restent les dispositifs les plus répandus en Somalie¹⁷. Une cargaison de nouveaux récepteurs de codes d'apprentissage, dont le consignataire n'a pas été identifié, a été interceptée par l'Agence nationale de renseignement et de sécurité à l'aéroport international d'Aden Adde le 22 décembre 2022. L'Agence a appelé le numéro de téléphone associé au consignataire, mais ce dernier a ensuite bloqué tout autre appel et ne s'est jamais présenté à l'aéroport pour réclamer la cargaison (voir annexe 4 pour de plus amples informations).

16. Les forces internationales ont également constaté que les agents des Chabab utilisaient des tactiques de plus en plus innovantes pour dissimuler les engins explosifs improvisés. Ainsi, le Groupe d'experts a rassemblé des éléments attestant que des agents des Chabab posaient des sabots de bovins sur la semelle de leurs chaussures pour effacer leurs traces une fois que les engins explosifs improvisés avaient été placés à la main, avant d'armer ces derniers à distance¹⁸.

Explosifs puissants de fabrication artisanale et explosifs de type militaire

17. Le Groupe d'experts continue de surveiller les méthodes utilisées par les Chabab pour produire des explosifs de fabrication artisanale en utilisant de l'acide nitrique et de l'acide sulfurique comme principaux précurseurs et du charbon de bois comme combustible. Ces produits restent largement disponibles en Somalie du fait que leur utilisation est légitime. Le Groupe d'experts n'a pas encore vu de signe que des

¹⁵ Entretien confidentiel avec de multiples sources travaillant en Somalie comme spécialistes de la neutralisation des explosifs et munitions au sein des forces internationales de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS).

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Le Groupe d'experts a fait état de ces récepteurs de codes d'apprentissage dans son rapport final pour 2022 (S/2022/754, annexe 16).

¹⁸ Entretien confidentiel avec de multiples sources travaillant en Somalie comme spécialistes de la neutralisation des explosifs et munitions au sein des forces internationales de l'ATMIS.

mesures d'atténuation sont prises par le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération pour contrôler et signaler leur détournement aux fins de la potentielle fabrication d'engins explosifs improvisés. Outre l'utilisation d'explosifs de fabrication artisanale, le Groupe d'experts a également noté la menace persistante que représente l'utilisation par les Chabab d'un explosif de qualité militaire provenant de munitions non explosées ou de munitions de plus gros calibre détournées, telles que des obus de mortier ou des roquettes d'artillerie¹⁹, comme charge principale dans plusieurs engins explosifs improvisés.

18. Les Chabab auraient confisqué d'autres équipements militaires sur la base d'opérations avancée de Bulo Marer le 26 mai 2023, notamment de canons antiaériens de 14,5 mm et de munitions, de lance-mortiers de 120 mm et de munitions, de roquettes de 107 mm et de lanceurs, de lance-grenades automatiques de type QLZ-87, de deux chars T55, ainsi que de radios, d'équipements de protection individuelle et d'uniformes²⁰. La plupart des armes lourdes et des équipements confisqués par les Chabab à Bulo Marer auraient été détruits plus tard le même jour lors d'une attaque de drone menée par des partenaires internationaux dirigés par le Commandement des forces des États-Unis en Afrique (AFRICOM)²¹.

Attaques des Chabab visant des locaux du gouvernement

19. Le 24 juillet 2023, un kamikaze des Chabab portant un uniforme militaire somalien s'est infiltré dans l'académie militaire de Jaalle Siyaad à Mogadiscio et s'est fait exploser alors que des soldats de la « Brigade du 14 octobre » de l'Armée nationale somalienne s'apprêtaient à prendre leur petit-déjeuner. Les premiers rapports ont fait état de plus de 25 morts et plus de 60 blessés parmi les soldats²². À la suite de cet attentat, le président de la Chambre basse de Somalie a demandé l'ouverture d'une enquête sur les traîtres qui auraient facilité l'attentat. Le 29 juillet 2023, le vice-Ministre de la défense a annoncé que les services de sécurité somaliens avaient arrêté 14 agents de sécurité pour leur rôle présumé dans le complot. Cet attentat met en évidence la capacité continue du groupe d'infiltrer les forces de sécurité somaliennes et de pénétrer dans des lieux hautement sécurisés, comme le Groupe d'experts en a déjà fait état²³.

20. Le Groupe d'experts a pris note des efforts déployés par le Gouvernement fédéral somalien pour limiter la capacité des Chabab d'accéder aux zones sensibles. En janvier 2023, le Premier Ministre a annoncé que des enquêtes étaient en cours sur le rôle joué par le personnel de sécurité dans la facilitation de l'accès des Chabab lors de l'attentat contre l'hôtel Villa Rays le 28 novembre 2022²⁴. À cela s'ajoute la condamnation, fin décembre 2022 et début janvier 2023, de deux anciens soldats de l'Armée nationale somalienne – Mohamed Abdulle Nur Abkow et Sharif Mohamed Barkhadle – pour leur rôle dans la facilitation du transport d'engins explosifs improvisés qui avaient passé les postes de contrôle de Mogadiscio dans des véhicules des Chabab²⁵. Le Groupe d'experts a écrit au Gouvernement fédéral au sujet de

¹⁹ Ibid.

²⁰ Ibid.

²¹ Voir <https://www.africom.mil/pressrelease/35213/us-forces-engage-insurgents-in-support-of-the-federal-government-of-somalia>.

²² Voir <https://www.dw.com/en/somalia-al-shabab-islamist-kills-dozens-in-attack-on-army/a-66333884>.

²³ Voir S/2019/858, par. 11.

²⁴ Voir <https://www.caasimada.net/soldiers-investigated-for-role-in-somalia-hotel-attack-says-pm/>.

²⁵ Voir <https://www.garoweonline.com/en/news/somalia/somalia-ex-soldier-sentenced-to-death-for-facilitating-al-shabaab-attacks>.

l'implication des forces de sécurité dans la facilitation des attentats et attend une réponse.

Attaques complexes

21. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a constaté quatorze attaques complexes. Lors de ces attaques, les Chabab font généralement exploser un engin explosif improvisé placé à bord d'un véhicule ou porté par une personne au début de l'attentat pour ouvrir une brèche et accéder à une installation ou à un bâtiment, avant de lancer un assaut terrestre, et utiliser parfois un deuxième engin explosif improvisé placé dans un véhicule ou porté par une personne pour cibler des personnes qui fuient, des unités de renfort ou les premiers secours.

22. Il s'agit-là d'une augmentation significative par rapport aux quatre attaques complexes dont il a été fait état dans le rapport final pour 2022, ce qui laisse entrevoir une accélération de l'élan opérationnel du côté des Chabab. L'offensive gouvernementale en cours contre le groupe pourrait donner lieu à des attaques plus complexes à court et à moyen termes, les Chabab tentant de faire la preuve de leur résilience et de leur capacité d'adaptation.

Attentat contre la base opérationnelle avancée de la mission de transition de l'Union africaine en Somalie, Bulo Marer

23. Le 26 mai 2023, les Chabab ont lancé une attaque complexe avant l'aube contre la base opérationnelle avancée de Bulo Marer, gérée par l'Ouganda. Cette attaque, menée par de nombreux combattants, a commencé avec l'utilisation de deux véhicules piégés. Le Gouvernement ougandais a confirmé que 57 soldats avaient été tués. À la suite de cette attaque, le Groupe d'experts a pris note d'informations faisant état de bombardements par les forces ougandaises sur les villages locaux entourant Bulo Marer, qui ont fait des victimes civiles²⁶. Le Groupe d'experts enquête sur la confiscation par les Chabab d'obus de mortier de gros calibre (120 mm) et de roquettes (107 mm) à Bulo Marer²⁷.

Attaque contre les forces de l'Armée nationale somalienne à Galcad

24. Fin janvier 2023, les Chabab ont attaqué une base de l'armée nationale somalienne à Galcad (Galmudug), à environ 375 km au nord-ouest de Mogadiscio, tuant au moins sept soldats de l'Armée nationale somalienne, dont le commandant adjoint des forces de Danab, le commandant Hassan Mohamed Osman, également connu sous le nom de Hasan Tuure²⁸. Les Chabab ont utilisé deux véhicules piégés destinés à des attentats-suicides pour cibler la base avant de mener l'assaut²⁹.

Attentat contre l'hôtel Villa Rays

25. Le 27 novembre 2022, dans le district de Bondhere, à Mogadiscio, les Chabab ont lancé une attaque complexe en faisant exploser un véhicule piégé destiné à des attentats-suicides à proximité de l'hôtel Villa Rays. L'engin a ouvert une brèche dans

²⁶ See <https://twitter.com/MIGX999/status/1667219670779215895?t=6koRMLHEJ-wWhfUoY7pc3Q&s=09>.

²⁷ Rapports de sécurité confidentiels et publics. Entretiens avec des troupes de l'ATMIS et des troupes internationales, des sources des Forces de défense populaires de l'Ouganda, des évaluations internes de l'ATMIS et des sources médiatiques (y compris les médias d'Al Kata'ib affiliés aux Chabab).

²⁸ Voir <https://www.usnews.com/news/world/articles/2023-01-20/somalias-al-shabaab-attacks-base-in-town-it-had-lost-kills-seven>.

²⁹ Voir <https://www.garoweonline.com/en/news/somalia/al-shabaab-targets-army-base-in-newly-liberated-town-in-somalia>.

l'enceinte de l'hôtel, permettant aux agresseurs de lancer l'assaut. Le siège a duré 21 heures et fait 13 victimes, dont huit sont décédées. L'hôtel a été pris pour cible car plusieurs fonctionnaires y résident et y tiennent des réunions.

26. D'autres attaques complexes sont à noter, notamment celle du 30 mai 2023 contre les forces de l'Armée nationale somalienne à Masagaway (Galmudug), au cours de laquelle les Chabab ont utilisé six engins explosifs improvisés portés par des personnes et ont également piégé les corps de trois soldats morts de l'Armée nationale somalienne afin de causer des pertes supplémentaires aux premiers intervenants après l'attentat ; l'attentat à l'engin explosif improvisé porté par une personne perpétré le 22 janvier 2023 contre le siège de l'administration régionale du Banaadir à Mogadiscio, qui a fait cinq morts ; l'attentat à l'engin explosif improvisé du 23 octobre 2022 contre l'hôtel Tawakal à Kismayo, qui a fait 58 morts.

Attaques indirectes

Attaques au mortier

27. Les Chabab continuent d'utiliser des mortiers pour cibler principalement les bases opérationnelles avancées de l'ATMIS et de l'Armée nationale somalienne dans le centre et le sud de la Somalie. Le 24 janvier 2023, des tirs de mortier visant le palais présidentiel ont touché les quartiers de Warta Nabada et de Xamar Weyne de la capitale, blessant au moins cinq civils. Le 1^{er} février 2023, deux obus de mortier de 81/82 mm ont atterri à l'intérieur de la base de Halane, blessant six gardes de sécurité³⁰. Les forces de sécurité somaliennes ont pu déterminer l'endroit d'où les mortiers avaient été lancés sur le site où se trouvait l'Unité de gardes des Nations Unies. Le site de lancement surélevé et la zone entourant le point d'origine de l'attaque font depuis lors l'objet d'une surveillance régulière de la part des forces de sécurité somaliennes afin de prévenir d'autres attaques³¹. De même, le 9 avril 2023, deux jours avant la visite du Secrétaire général en Somalie, les Chabab ont tiré cinq obus de mortier de 81/82 mm en direction des environs de la Villa Somalia, tuant deux personnes qui se trouvaient dans les locaux du Ministère du pétrole et des ressources minérales³².

Attaques à la roquette de 107 mm

28. Dans son rapport final pour 2022, le Groupe d'experts a fait état de sept roquettes de 107 mm lancées par les Chabab contre la Villa Somalia le 9 juin 2022³³. Au cours de la période considérée, il a noté avec préoccupation que les Chabab avaient continué d'utiliser des variantes de roquettes de 107 mm pour mener deux attaques importantes à Mogadiscio contre le camp du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) dans la zone protégée de l'aéroport international d'Aden Adde et contre la Villa Somalia, respectivement le 25 juin 2023 et le 4 juillet 2023. Les roquettes de 107 mm récupérées lors des attaques portaient le marquage « Lot 1100, NW 19.85 KG » et avaient des caractéristiques similaires à celles des variantes de roquettes de 107 mm Fadjr-1 dont il est établi qu'elles sont fabriquées en République islamique d'Iran (voir annexe 5). Le Groupe d'experts a noté que des roquettes de 107 mm comptaient parmi les armes et les munitions confisquées le

³⁰ Les informations émanant de sources de sécurité confidentielles de l'ONU indiquent que les forces de sécurité somaliennes ont été en mesure d'identifier le site de lancement des mortiers. Le site de lancement surélevé et la zone environnante seraient depuis lors sous surveillance constante, des forces armées de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité étant postées en permanence sur place pour prévenir d'autres attaques.

³¹ Rapports reçus d'une source confidentielle de sécurité de l'ONU.

³² Rapports émanant des services de sécurité somaliens.

³³ S/2022/754, par. 84.

26 mai 2023 à la base d'opérations avancée de l'ATMIS à Bulo Marer. Il a par ailleurs appris que les forces internationales auraient détruit le même jour des véhicules transportant ces armes dans le territoire tenu par les Chabab³⁴.

Capacités régionales des Chabab

Opérations en Éthiopie

29. Au cours de la période considérée, diverses sources ont informé le Groupe d'experts que les Chabab continuaient à donner la priorité à l'installation d'un nouveau campement dans les montagnes de Bale. Dans le cadre de cet objectif stratégique, l'émir du groupe, Abu Ubaidah, a créé un contingent éthiopien du Jabhat en 2020, illustrant ainsi l'intention de longue date du groupe de cibler et d'infiltrer l'Éthiopie. À l'époque, Moalim Osman, un haut commandant des Chabab, a été nommé à la tête de cette unité³⁵.

30. Dans son rapport final pour 2022, le Groupe d'experts a pris note d'une incursion d'envergure des Chabab dans l'État régional somali d'Éthiopie, où ils se sont emparés des villes frontalières d'Aato et de Yeed³⁶. En juillet 2023, le groupe a publié une vidéo en deux parties sur les attaques menées en Éthiopie en juillet 2022, montrant un grand nombre de combattants des Chabab recevant des informations du chef de haut rang Fuad Mohamed Khalaf, également connu sous le nom de Shongole (SOi.005), avant l'attaque sur Aato (voir annexe 6). La vidéo montre également la police Liyu éthiopienne battant en retraite face à l'avancée des Chabab, ainsi qu'un vaste arsenal de matériel militaire confisqué³⁷. Le groupe continue de diffuser sa propagande anti-éthiopienne³⁸.

31. En mai 2023, les Chabab ont organisé dans le Bas-Djouba le « forum consultatif sur les questions du djihad en Afrique de l'Est » (voir annexe 2). Lors de ce forum, Abu Ubaidah a ordonné à ses combattants de se préparer à une guerre avec l'Éthiopie et a parlé des succès remportés par le groupe contre les forces extérieures dans ses territoires. Le fait que les Chabab conservent leur capacité de mener des offensives transfrontalières met en évidence l'intérêt que le groupe porte depuis longtemps à l'expansion de son territoire, ses capacités d'attaque dans la région et ses ambitions régionales³⁹.

32. Le 7 juin 2023, le Ministère des affaires étrangères de l'Éthiopie a publié des informations concernant le fait que les Forces éthiopiennes de défense nationale ont

³⁴ Voir <https://www.africom.mil/pressrelease/35213/us-forces-engage-insurgents-in-support-of-the-federal-government-of-somalia>.

³⁵ Moalim Osman a été blessé lors d'une frappe aérienne le 22 mai 2023 à Jilib (voir par. 9 ci-dessus).

³⁶ S/2022/754, par. 22.

³⁷ Disponible à l'adresse suivante : <https://ent.siteintelgroup.com/Jihadist-Threat-Multimedia/two-part-shabaab-documentary-presents-dark-history-of-ethiopians-in-somalia-major-operations-on-liyu-police-in-border-towns.html>. Cette vidéo en deux parties est le quatrième chapitre de la série « They are not Welcome – They Shall Burn in the Fire » (Ils ne sont pas les bienvenus – Ils brûleront dans le feu), série visant à mettre en lumière les griefs historiques à l'encontre de l'Éthiopie.

³⁸ Le Groupe d'experts a déjà mis en lumière les violations présumées des droits humains commises par la police Liyu éthiopienne dans l'État régional somali. Voir S/2022/754, par. 24.

³⁹ Voir <https://ent.siteintelgroup.com/Jihadist-Threat-Statements/shabaab-convenes-2nd-consultative-forum-on-jihad-in-east-africa-warns-somalis-of-foreign-plots-by-america-ethiopia-and-uae.html>.

déjoué une attaque des Chabab près de Doolow, à la frontière entre la Somalie et l'Éthiopie⁴⁰.

Opérations au Kenya

33. Au cours de la période considérée, les Chabab ont accru la fréquence de leurs attaques le long de la frontière kenyane avec la Somalie, prenant pour cibles les comtés de Garissa, Lamu, Mandera et Wajir. L'intention du groupe de continuer à prendre pour cible et à attaquer les régions du Kenya qui partagent une frontière avec la Somalie s'accompagne d'une série de communiqués de propagande⁴¹.

34. Le Groupe d'experts a relevé au moins 30 attaques menées par les Chabab au Kenya en juin et juillet 2023, et 10 autres attaques au cours des deux mois précédents. Bien que le nombre d'attaques augmente généralement à cette période de l'année en raison des longues pluies qui offrent une couverture supplémentaire au groupe, il a été nettement plus élevé que d'habitude au mois de juin⁴². En juillet, les Chabab ont pris le contrôle de la base d'opérations avancée de Gebiley dans la région de Gedo, en Somalie, à environ 10 km de la frontière avec le Kenya. Les Forces de défense du Kenya avaient quitté la base opérationnelle avancée le 30 juin 2023 dans le cadre de la réduction des effectifs de l'ATMIS⁴³. Les attaques de juin 2023 ont consisté en : a) une attaque dans le comté de Lamu le 24 juin 2023 qui a fait cinq morts ; b) l'explosion d'un engin explosif improvisé dans le comté de Mandheera le 21 juin, qui a fait trois morts ; et c) deux attaques le 13 juin 2023, l'une dans le comté de Garissa, où l'explosion d'un engin explosif improvisé a tué huit policiers, et l'autre dans le comté de Wajir, où un autobus transportant des passagers a été visé par des tirs. Fin mai 2023, les forces de sécurité kenyanes ont effectué un raid dans un camp des Chabab dont la présence avait été signalée dans le comté de Garissa et ont saisi plusieurs lance-roquettes et des cartouches, des fusils d'assaut de type AK de 7,62x39 mm et une mitrailleuse légère de type PKM de 7,62x54 mm⁴⁴.

35. En réponse à l'augmentation récente du nombre d'attaques au Kenya, le nouveau directeur général du service national de renseignement du Kenya s'est rendu en Somalie en juillet 2023 pour discuter de la situation en matière de sécurité. Les responsables de la sécurité ont fait part au Groupe d'experts de leur inquiétude quant à la poursuite de l'offensive contre les Chabab en Somalie, qui risque de forcer les combattants du groupe à se diriger vers le Kenya et d'inciter certains combattants étrangers kenyans appartenant aux Chabab à rentrer chez eux.

36. En mai 2023, le Kenya et la Somalie ont annoncé qu'il serait procédé à une réouverture progressive des frontières officielles entre les deux pays dans les 90 jours. Le 6 juillet 2023, cependant, le Secrétaire aux affaires intérieures chargé de l'administration nationale du Kenya, Kithure Kindiki, a annoncé que cette réouverture serait retardée, invoquant comme raison principale la récente multiplication du

⁴⁰ See https://twitter.com/mfaethiopia/status/1666434600309080067?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etweetembed%7Ctwterm%5E1666434600309080067%7Ctwgr%5Ead6c6f0399d31192289b252a709a9eb94eb7547b%7Ctwcon%5Es1_&ref_url=https%3A%2F%2Fwww.aljazeera.com%2Fnews%2F2023%2F6%2F7%2Fethiopia-says-it-foiled-al-shabab-attack-near-border-with-somalia.

⁴¹ Voir <https://www.voanews.com/a/6719911.html> ; voir aussi <https://ent.siteintelgroup.com/Jihadist-Threat-Statements/shabaab-threatens-revenge-against-kenya-s-cowardly-attacks-on-somali-civilians.html>.

⁴² Voir S/2022/754, par. 25. Le Groupe d'experts a enregistré beaucoup moins d'attaques au cours de la période couverte par son dernier mandat.

⁴³ See <https://twitter.com/MPMursalKhaliif/status/1679464412061605888>.

⁴⁴ Le Groupe d'experts a écrit au Kenya en janvier et en juillet 2023 pour obtenir de plus amples informations sur les opérations des Chabab, notamment sur les armes et les munitions utilisées et sur les noms et coordonnées des personnes capturées et tuées, mais il n'a pas encore reçu de réponse.

nombre d'attaques des Chabab le long de la frontière⁴⁵. Les postes frontières officiels ont été fermés en 2011 en raison des attaques des Chabab au Kenya. Depuis lors, les Chabab ont généré des revenus importants en extorquant le commerce transfrontalier non officiel ; la réouverture des postes frontières officiels pourrait avoir un impact sur les activités génératrices de revenus du groupe. La perte potentielle de revenus prévue pourrait être à l'origine de l'augmentation du nombre d'attaques frontalières menées par le groupe depuis avril 2023. L'ouverture de points de passage frontaliers officiels n'aurait pas d'incidence significative sur l'infiltration de combattants des Chabab à l'intérieur du Kenya, en raison de la longueur et de la porosité de la frontière.

Finances des Chabab

37. Le Groupe d'experts a noté la capacité des Chabab de continuer à collecter des fonds par le biais de divers mécanismes d'extorsion et de systèmes fiscaux illicites ou parallèles, y compris l'extorsion d'entreprises et la taxation illicite du bétail et des produits agricoles. Le groupe continue également d'exploiter un réseau de points de contrôle où les véhicules, en fonction de leur type ou de leur taille, paient des tarifs négociés allant de 300 à 1 200 dollars, comme le Groupe d'experts l'a mentionné dans son rapport final pour 2022 (S/2022/754). Les points de contrôle restent une source importante de revenus pour le groupe et les espèces sont le mode de paiement prédominant. Au cours de la période considérée, l'Armée nationale somalienne a continué d'attaquer les points de contrôle gérés par les Chabab, ce qui a permis de saisir des reçus de paiement⁴⁶. Le Groupe d'experts a constaté la délivrance de reçus aux points de contrôle afin de garantir le passage en toute sécurité du véhicule et à des fins d'audit pour le département financier du groupe⁴⁷.

38. Les attaques contre les points de contrôle des Chabab permettent de recueillir des preuves sur les systèmes financiers du groupe en saisissant des reçus, des registres et des téléphones portables⁴⁸. Le Groupe d'experts a également relevé d'autres cas où les services de sécurité somaliens ont découvert des infrastructures associées aux Chabab, comme une « villa » à Aadan Yabaal, dans le Moyen-Chébéli, à la mi-décembre 2022, et une autre structure utilisée pour la radiodiffusion à Xarardheere (Galmudug), à la mi-janvier 2023⁴⁹. Le Groupe d'experts a écrit au Gouvernement fédéral somalien en janvier 2023 pour obtenir davantage d'informations sur le matériel et les documents des Chabab trouvés sur ces deux sites, mais n'a pas encore reçu de réponse.

39. Preuve de leurs pratiques financières efficaces en dehors des zones qu'ils contrôlent, les Chabab ont imposé en juillet 2023 un blocus d'une semaine à Baidoa, dans l'État du Sud-Ouest, coupant toutes les sources d'approvisionnement à destination et en provenance de la ville. Ils ont levé le blocus après avoir conclu un accord avec les commerçants locaux⁵⁰.

40. Par ailleurs, le Groupe d'experts a pris note des éléments communiqués par le Ministère de l'information, en mars 2023, selon lesquels les revenus des Chabab

⁴⁵ Voir <https://nation.africa/kenya/news/govt-to-delay-reopening-of-kenya-somalia-border-cs-kithure-kindiki-announces-4293880>.

⁴⁶ L'opération la plus récente a eu lieu le 20 juillet 2023, voir https://twitter.com/sntvnews1/status/1681955143061848064?t=3prp22X8ZqWBXV_mxvABgA&s=09.

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ Comme indiqué dans le rapport du Groupe d'experts pour 2018 (S/2018/1002, annexe 2.4).

⁴⁹ Voir <https://twitter.com/FaadumoAli11/status/1603302421198884864?ext=HHwWgMCqsdbDicAsAAAA>.

⁵⁰ Voir : <https://www.voanews.com/a/al-shabab-imposes-blockade-on-baidoa-town-in-somalia-/7185165.html>.

avaient été réduits de moitié à la suite des premières mesures prises par le Gouvernement pour désorganiser leur financement⁵¹. Ces mesures incluaient le gel de 250 comptes bancaires et de 70 comptes d'argent mobile⁵². Le Groupe d'experts a adressé une lettre au Gouvernement fédéral somalien pour demander des informations sur le solde des comptes gelés, mais n'a pas encore reçu de réponse.

B. État islamique d'Iraq et du Levant et Al-Qaida en Somalie

Vue d'ensemble

41. La faction de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Somalie (EIIL-Somalie) reste déterminée à mener des opérations dans ce pays, où sa présence est principalement restreinte au Puntland, et a mené au moins trois attaques distinctes contre les forces de sécurité du Puntland au cours de la période couverte par le présent rapport. La portée des attaques menées dans le centre et le sud de la Somalie reste limitée ; le Groupe d'experts a noté que la faction n'a revendiqué qu'une seule attaque en avril 2023, qui a visé un camion de l'ATMIS à Mogadiscio⁵³. L'EIIL-Somalie pourrait toutefois chercher à tirer parti du conflit en cours à Laascaanood et des récents combats entre les forces de sécurité du Puntland et les milices locales, résultant des tensions politiques liées aux élections locales, pour élargir sa sphère d'influence⁵⁴.

Composition et organigramme de l'EIIL-Somalie

42. Les forces de sécurité du Puntland, avec le soutien de partenaires internationaux, ont fait état d'un certain succès pour ce qui est de prendre pour cible l'EIIL-Somalie au cours de la période considérée. Le 12 janvier 2023, la télévision d'État du Puntland a annoncé que les forces de sécurité avaient tué le chef des opérations du groupe, un ressortissant éthiopien dénommé Abu Albara Al Amani, dans le district de Balidhidhin (région du Bari)⁵⁵. Le 25 janvier 2023, Bilal al-Sudani, ressortissant soudanais et l'un des dirigeants de l'EIIL-Somalie, ainsi que dix autres agents de cette faction, ont à leur tour été tués par les forces d'opérations spéciales des États-Unis dans les Golis, dans le nord du Puntland, ce qui a constitué un revers important pour le groupe⁵⁶ ; al-Sudani était le chef du bureau Al-Karrar de l'EIIL-Somalie et le responsable de la facilitation financière du groupe⁵⁷. Après sa mort, le Secrétaire à la défense des États-Unis d'Amérique a déclaré qu'al-Sudani était responsable de la promotion de la présence croissante de l'EIIL en Afrique et du financement des opérations du groupe dans le monde entier, y compris en Afghanistan⁵⁸. Par ailleurs, le 26 juin 2023, toujours à Balidhidhin, dans la région du Bari, les forces de sécurité auraient arrêté plusieurs combattants étrangers de l'EIIL-Somalie originaires du

⁵¹ Voir : <https://allafrica.com/stories/202304010112.html>.

⁵² Réponse de la Directrice du Centre d'information financière au questionnaire.

⁵³ Voir <https://twitter.com/IbnSiqilli/status/1643462391844286468?t=-tPaQNrqjnuUAQsUAeezZg&s=09>. Le Groupe d'experts n'est pas en mesure de déterminer si l'EIIL-Somalie est à l'origine de cette attaque.

⁵⁴ En mai 2023, l'aéroport de Garoowe a été contraint de fermer en raison des combats entre les forces de sécurité du Puntland et les milices locales. Le 20 juin 2023, 26 personnes auraient été tuées lors de nouveaux affrontements à Garoowe.

⁵⁵ Voir <https://www.facebook.com/Puntlandstatetv/posts/pfbid025t3aUESyBEZ8tBqdL8Lu63TePqTb1YZJPmWDMFygcia6QKeYfnUwFFBkRfimuLml>.

⁵⁶ Voir <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/press-briefings/2023/01/26/background-press-call-by-senior-administration-officials-on-a-successful-counterterrorism-operation-in-somalia/>.

⁵⁷ Le bureau d'Al-Karrar sert de centre financier pour transférer des fonds à d'autres affiliés de l'EIIL.

⁵⁸ Voir <https://www.washingtonpost.com/world/2023/02/03/bilal-sudani-somalia-islamic-state/>.

Soudan et de la République arabe syrienne, dont Mohamed Ibrahim Daha, ressortissant soudanais et commandant en chef⁵⁹.

43. Le Groupe d'experts a également reçu des informations selon lesquelles 12 membres de l'EIL-Somalie, dont quatre combattants étrangers éthiopiens et deux combattants étrangers soudanais, se seraient rendus aux forces de sécurité basées dans le village de Balidhidhin le 2 juillet 2023. Les forces de sécurité auraient ensuite transféré ces personnes à la prison centrale de Bosaso. Trois hauts responsables – Muhamad Abdalla Abdirahim, de nationalité soudanaise, également connu sous le nom d'Abu Salam ; Ali Yusuf Ali, également connu sous le nom d'Ikrama ; et Mohamud Macalin Maxamed, également connu sous le nom de Garshall – compteraient parmi les transfuges⁶⁰.

44. Début juillet 2023, le Groupe d'experts a reçu des informations faisant état de l'existence d'un camp d'entraînement de l'EIL-Somalie près de Bandarbeyla, dans le Puntland. Selon certaines sources, trois hauts commandants de l'EIL-Somalie – Moalim Osman, Abu Yahya et Abdi Sharif – auraient formé jusqu'à 45 nouveaux agents dans ce camp.

45. Le Groupe d'experts a également noté les arrestations d'Ayub Omar Bwanaadi, de Mohamed Omar Bwanaadi et de Kassim Ahmed Ali le 7 avril 2023 dans le comté d'Isiolo, au Kenya. Ces trois personnes se seraient rendues de la République-Unie de Tanzanie en Éthiopie, en passant par le Kenya, dans le but d'entrer en Somalie pour y rejoindre l'EIL-Somalie. Elles auraient toutes les trois des liens historiques avec les Chabab et ont été accusées d'avoir commis des infractions liées au terrorisme à Lamu (Kenya) en 2019⁶¹.

Opérations

46. Le Groupe d'experts a pris note des informations faisant état d'un conflit armé entre les Chabab et l'EIL-Somalie au cours de la période couverte par le rapport. Des affrontements prolongés portant sur le territoire et le contrôle des itinéraires de contrebande se seraient produits dans le centre du Bari, dans le Puntland, en mars 2023. D'autres affrontements ont été signalés le 9 juillet 2023 à Ameyra, village situé dans les Golis. Le conflit armé entre ces groupes n'est pas nouveau ; le Groupe d'experts a fait état d'affrontements similaires en 2016 et 2018⁶². Comme les deux groupes cherchent probablement à tirer parti des conflits régionaux actuels, ainsi que de l'offensive et des affrontements en cours à Laascaanood, le risque de nouvelles tensions entre eux restera probablement élevé.

Engins explosifs improvisés : techniques de conception

47. Les experts internationaux en neutralisation des explosifs et les organismes spécialisés ont constaté une évolution des tactiques, des techniques et des méthodes liées aux engins explosifs improvisés à l'intérieur et aux environs du Puntland. Les vidéos de propagande diffusées par l'EIL-Somalie en juillet 2021 et au début de 2023 montrent des techniques de conception d'engins explosifs improvisés, y compris celles déjà observées en République arabe syrienne et au Yémen, telles que des déclencheurs à traction par boucles de contact et des déclencheurs à fil d'écrasement

⁵⁹ Voir <https://www.police.pl.so/faah-faahin-hawl-gal-lagu-qabtay-horjoogayaal-ka-tirsan-kooxda-isis-daacish-xog/>.

⁶⁰ Le Groupe d'experts a écrit aux autorités du Puntland en juillet 2023 pour obtenir davantage d'informations et la possibilité de les interroger, et attend une réponse.

⁶¹ Entretiens avec des sources appartenant aux services de sécurité à Nairobi, juillet 2023.

⁶² Voir S/2019/858, par. 59.

activés par la victime. L'annexe confidentielle 7 contient des informations supplémentaires sur ces tactiques, techniques et méthodes.

Finances

48. Le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles les menaces d'extorsion émanant de l'EIL-Somalie ont contraint plusieurs entreprises à fermer à Bosaso, dans le Puntland, en juin 2023. Dans un cas, l'EIL-Somalie aurait lancé une grenade sur un magasin dont le propriétaire n'avait pas cédé à la menace⁶³.

III. Autres menaces contre la paix, la sécurité et la stabilité de la Somalie

A. Conflit de Laascaanood

49. Le conflit de Laascaanood, qui a commencé au début de l'année 2023 et oppose les forces de sécurité du Somaliland et les milices locales, principalement les Dhulbahante, continue de mettre en péril la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts s'est rendu à Hargeysa, dans le Somaliland, et à Garoowe, dans le Puntland, pour rencontrer des acteurs politiques, des militants, des responsables de la sécurité, des chefs de clans, des victimes et des personnes déplacées, afin de recueillir des informations sur le conflit actuel⁶⁴.

50. Diverses tentatives de médiation pour mettre fin au conflit, notamment de la part de l'Éthiopie voisine, ont jusqu'à présent échoué. Au début du mois d'avril 2023, le président de la Somalie, Hassan Sheikh Mohamud, a nommé Abdikarim Hussein Guled comme envoyé du Gouvernement fédéral somalien chargé des affaires du Somaliland⁶⁵. En juin 2023, le Conseil de sécurité a publié un communiqué de presse dans lequel il a exigé le retrait immédiat des forces de sécurité du Somaliland de Laascaanood et appelé toutes les parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire⁶⁶. La réponse du Somaliland au communiqué a été rapide, celui-ci ayant exprimé son inquiétude face à l'incapacité du Conseil à reconnaître la présence des Chabab dans le conflit et les implications plus vastes que la présence du groupe a pour la paix et la sécurité dans la région⁶⁷. Le Président de l'État du Puntland, Said Abdullahi Deni, a également réagi en promettant que son gouvernement soutiendrait ouvertement le peuple de l'État de Khatumo si l'administration du Somaliland ignorait les appels du Conseil à retirer ses troupes et à rétablir la paix⁶⁸.

51. Les discours contradictoires sur les origines et les motifs du conflit perdurent. La position établie du Somaliland reste inchangée et tient à l'implication de divers acteurs et groupes armés dans le conflit de Laascaanood, y compris le Puntland⁶⁹, les

⁶³ Voir <https://www.garoweonline.com/en/news/puntland/isis-extortion-threats-force-business-closures-in-bosaso-somalia?s=09>.

⁶⁴ Il a présenté au Comité en avril 2023 un rapport thématique sur le conflit.

⁶⁵ Voir <https://twitter.com/ahguled/status/1642561076767207426?s=61&t=DasMZkR7xik6YYQmsucCw>.

⁶⁶ Disponible à l'adresse suivante : <https://press.un.org/fr/2023/sc15313.doc.htm>.

⁶⁷ Déclaration disponible à l'adresse suivante : <https://mfa.govsomaliland.org/article/hargeisa-somaliland-june-8th-2023-press-release-un-security>.

⁶⁸ Voir <https://twitter.com/GaroweOnline/status/1669263261789745156?t=hU08faE1zSBa1y7tr25m4w&s=09>.

⁶⁹ Le 5 juillet 2023, le Ministère de la défense du Somaliland a publié une déclaration affirmant l'implication de la Police maritime du Puntland et d'autres soldats de l'État du Puntland entraînés par les États-Unis et les Émirats arabes unis. Voir <https://twitter.com/SLNTV/status/1676579473213333504>.

Chabab et des entités hostiles à la paix⁷⁰. Lors des échanges entre le Groupe d'experts et les responsables du Somaliland, ceux-ci sont restés fermes dans leur discours selon lequel les Chabab profitent du conflit pour faciliter l'expansion du groupe dans le nord de la Somalie et tentent de construire un pont terrestre qui s'étend des montagnes de Galgal dans le Puntland jusqu'à Jijiga, en Éthiopie, en passant par Laascaanood et Buuhoodle. Cela offrirait au groupe de nouvelles voies pour mener des attaques extérieures à Djibouti et en Éthiopie, tout en facilitant l'accès au golfe d'Aden. Le Somaliland se considère comme un rempart contre l'expansion régionale des Chabab. Bien que le Groupe d'experts ait reçu des informations du Somaliland sur l'implication des Chabab dans l'assassinat d'un militant et homme politique en décembre 2022, qui a déclenché le conflit en cours, il n'a pas encore mis au jour de menaces crédibles liées à l'expansion des Chabab dans le nord du pays dont il est fait état⁷¹. D'une manière générale, le Somaliland maintient qu'il a toujours adopté une approche défensive et s'est abstenu de lancer des actions offensives à l'intérieur de Laascaanood, tout en réaffirmant son engagement à trouver une solution pacifique et à encourager les futurs efforts internationaux et régionaux visant à mettre fin aux combats⁷².

52. De l'autre côté du conflit se trouve le clan des Dhulbahante. Les chefs du clan sont retournés à Laascaanood en janvier 2023 et ont ensuite publié, en février 2023, une déclaration rejetant la revendication d'indépendance du Somaliland et annonçant leur intention de faire partie de la Somalie⁷³. Le 6 juillet 2023, les anciens du clan Dhulbahante ont nommé un comité de 45 membres comme organe exécutif de l'État de Khatumo, qui a élu président Abdiqadir Ahmed Aw-Ali, le 5 août 2023⁷⁴.

53. Pour leur part, le 9 février 2023, par l'intermédiaire de leur fondation médiatique al-Kata'ib, les Chabab ont publié un communiqué de presse en langue somali dans lequel ils nient catégoriquement toute implication dans le conflit de Laascaanood causé par le gouvernement « apostat » du Somaliland⁷⁵.

Armes utilisées dans le conflit

54. Le Groupe d'experts a enquêté sur le type, le calibre et l'origine des armes, des munitions et du matériel connexe en analysant les restes explosifs de guerre et les munitions utilisées par les parties au conflit à Laascaanood. Il a également inclus sa première analyse des armes, des munitions et du matériel connexe dans un rapport thématique destiné au Comité, dont les principaux éléments figurent à l'annexe 8. À partir du matériel répertorié à Laascaanood, le Groupe d'experts a procédé au traçage

⁷⁰ Dans un entretien télévisé le 10 juillet 2023, le Ministre de l'intérieur du Somaliland, Mohamed Kahin, a déclaré que le drapeau des Chabab avait été peint dans la ville de Laascaanood. Voir <https://twitter.com/CBSsomalialand/status/1365686469613006854>. Il s'agit peut-être d'une référence à une fausse photo du drapeau des Chabab peint sur un poteau à Laascaanood, qui a été diffusée sur les médias sociaux ; voir <https://twitter.com/IbnSiqilli/status/1553452770526740482>.

⁷¹ Le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de vérifier ces affirmations des autorités.

⁷² Annonce faite le 25 juin 2023, lorsque le Ministère des affaires étrangères du Somaliland a organisé une réunion à l'intention des membres de la communauté internationale.

⁷³ Voir <https://www.somalidispach.com/latest-news/breaking-news-ssc-clan-leaders-summit-release-a-13-point-declaration/>.

⁷⁴ Voir <https://horseedmedia.net/somalia-ssc-council-elects-chairman-of-executive-council-in-lasanod-381212>.

⁷⁵ Voir : <https://ent.siteintelgroup.com/Jihadist-Threat-Statements/shabaab-denies-connection-to-clashes-in-somaliland-says-allegations-otherwise-intended-to-gain-foreign-support.html>. La déclaration des Chabab se lit comme suit : « Le mouvement Shabaab al-Mujahideen n'accepte pas que son nom soit utilisé comme excuse pour porter atteinte à la vie, à l'argent et à l'honneur des habitants de la ville de Laascaanood. Cette administration souhaite utiliser ces allégations fallacieuses pour obtenir le soutien de la communauté mondiale incrédule afin de l'aider dans les massacres vicieux que ce régime commet contre les habitants de la ville de Laascaanood ».

de plusieurs types d'armes et de munitions, notamment des munitions pour armes légères de 12,7 x 108 mm et de 7,62 x 54 mm, des roquettes de 107 mm de type 63, RPG7 et SPG9, ainsi que des armes antichars de 90 mm de type M79, en envoyant des demandes d'information officielles à quatre États Membres. Les demandes de traçage qu'il a envoyées n'ont pas été concluantes, car aucun des États Membres contactés ne conserve de registres sur les articles produits il y a plus de dix ans.

B. Détournement de fonds publics

Recettes provenant des pêcheries

55. Au paragraphe 2 de la résolution 2002 (2011), le Conseil de sécurité considère que les critères d'inscription sur la Liste relative aux sanctions peuvent comprendre, sans s'y limiter, le détournement de ressources financières, qui empêche les Institutions fédérales de transition [l'actuel Gouvernement fédéral somalien] de fournir les services correspondant aux obligations qu'elles ont contractées aux termes de l'Accord de Djibouti. Le Groupe d'experts a présenté un rapport thématique sur le détournement des revenus des pêcheries somaliennes en juin 2023.

56. En novembre 2021, le Vérificateur général du Gouvernement fédéral somalien a publié un rapport d'audit spécial sur la gestion des pêcheries entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020. Ce rapport indique que la Somalie a perçu 3 269 564 dollars de redevances pour les licences de pêche accordées à des navires étranger⁷⁶. Il y est estimé que la Somalie aurait dû collecter 59 760 000 dollars auprès des navires étrangers si le Ministère de la pêche et des ressources marines⁷⁷ avait appliqué le taux de 60 000 à 90 000 dollars par licence et par trimestre pour les palangriers étrangers, comme le stipule la loi somalienne sur les pêcheries (loi n° 29 de 2014)⁷⁸. Le Groupe d'experts estime que la Somalie perçoit de loin les revenus les plus faibles provenant des navires de pêche étrangers par rapport à d'autres pays africains dont la zone économique exclusive (ZEE) et la situation géographique sont comparables⁷⁹.

57. Le Groupe d'experts a indiqué dans son rapport thématique que, du 1^{er} janvier 2022 au 15 juin 2023, il a enregistré environ 200 traces de système d'identification automatique dont les schémas correspondent à des activités liées à la pêche industrielle à l'intérieur de la zone économique exclusive de la Somalie. Sur ces quelque 200 traces, 134 étaient associées à des navires de pêche battant pavillon iranien, 51 à des navires de pêche battant pavillon chinois et un nombre limité à l'Inde, au Pakistan, à l'Espagne et à des pays indéterminés. Le rapport thématique a mis en évidence quatre façons dont le détournement des revenus liés au secteur de la pêche en Somalie constitue une violation de la loi sur les pêcheries, à savoir :

- a) La délivrance de licences par des États membres de la fédération à des navires étrangers ;
- b) La délivrance de licences illégales par des fonctionnaires corrompus ;

⁷⁶ Ce total comprend 1 045 000 \$ en 2018 pour 31 navires à un prix unitaire de 33 710 \$ par an et 2 090 000 \$ en 2020 pour 52 navires à un prix unitaire de 49 761 \$ pour 2020 [31 en 2019 et 21 en 2020, car seuls 21 navires ont été signalés sur le site Web du Ministère de la pêche et des ressources marines depuis lors].

⁷⁷ Le Gouvernement fédéral somalien a changé le nom du ministère en Ministère de la pêche et de l'économie bleue à la fin de l'année 2022.

⁷⁸ Bureau de l'auditeur général, Rapport d'audit spécial sur la gestion des pêcheries (novembre 2021), p. 14.

⁷⁹ Voir, par exemple, les accords de partenariat pour une pêche durable conclus par l'Union européenne avec certains pays africains. Voir https://oceans-and-fisheries.ec.europa.eu/fisheries/international-agreements/sustainable-fisheries-partnership-agreements-sfpas_en.

- c) La délivrance de faux permis par des réseaux criminels ;
- d) La pêche illégale par des navires étrangers.

Délivrance de licences par des États membres de la fédération à des navires étrangers

58. En ce qui concerne la délivrance de licences par des États membres de la fédération à des navires étrangers, le Gouvernement fédéral somalien a indiqué au Groupe d'experts, tout au long du premier semestre de 2023, qu'il avait délivré 27 licences à des navires chinois en 2022 et aucune en 2023. Le Groupe d'experts a reçu la confirmation du Galmudug et du Puntland qu'ils avaient délivré respectivement 14 et 25 licences à des navires chinois, valables de mai 2022 à mai 2023. En juillet 2023, le Gouvernement fédéral somalien a envoyé une lettre au Groupe d'experts confirmant que la Somalie et la Chine coopèrent depuis longtemps de manière bilatérale sur des questions d'intérêt mutuel, y compris dans le secteur de la pêche, et qu'il y a eu un malentendu et un manque de communication directe. La lettre confirme également que les deux pays ont résolu tous leurs différends, qu'ils sont convenus de renforcer la coopération dans le domaine de la pêche et d'augmenter durablement la production halieutique, et que la Somalie a renouvelé sa coopération bilatérale avec la Chine dans le domaine de la pêche. Le 6 août 2023, le Ministère de la pêche et de l'économie bleue a annoncé le renouvellement de son memorandum d'accord avec la Chinese Overseas Fisheries Association⁸⁰.

Délivrance de licences illégales par des fonctionnaires corrompus et de fausses licences par des réseaux criminels

59. Les deuxième et troisième catégories de détournement concernent la délivrance de licences de pêche illégales ou falsifiées à des navires de pêche iraniens, moyennant un paiement allant de 6 000 à 11 000 dollars par licence (voir annexe 9 pour plus d'informations). Le Groupe d'experts a envoyé des lettres à la République islamique d'Iran et à la Chine pour leur demander la copie des licences de pêche délivrées en Somalie aux navires enregistrés dans leurs pays, ainsi que des informations sur les intermédiaires basés en Somalie qui pourraient faciliter ce processus. La République islamique d'Iran a informé le Groupe d'experts que ses autorités avaient besoin de plus de temps pour rassembler les informations demandées.

Détournement de fonds publics

60. Au début du mois de juillet 2023, l'Auditeur général a présenté le rapport d'audit annuel de son bureau, établi en vue de renforcer l'obligation de rendre compte et d'accroître la transparence de la gestion des ressources publiques en Somalie. Le rapport contient également des informations sur de possibles détournements de fonds à grande échelle auxquels des fonctionnaires se seraient livrés depuis 2018 et indique qu'en juin 2023 environ 21 millions de dollars manquaient dans les caisses de l'État. Selon ce même rapport, le bureau du vérificateur général a effectué un audit judiciaire des comptes de l'État et constaté que l'argent a été retiré des comptes de celui-ci entre mars 2018 et avril 2023⁸¹.

61. À la suite de ce rapport, le Procureur général a publié, le 4 juillet, une liste de 18 fonctionnaires accusés d'infractions financières et de corruption. Sur les

⁸⁰ Voir <https://twitter.com/SONNALIVE/status/1688186435524771840?t=crADY64g61XhX4IEUVAj3Q&s=09> ; et <https://twitter.com/ChineseSomalia/status/1688490248819425280>.

⁸¹ Voir <https://mustaqbalmedia.net/en/somalia-the-auditor-general-presents-annual-audit-reports-to-the-parliament/>.

18 personnes mentionnées, neuf fonctionnaires auraient quitté la Somalie⁸². L'annonce du Procureur général s'inscrit dans le cadre d'un effort plus large du Gouvernement fédéral somalien visant à éliminer la corruption et à accroître la transparence dans le pays. Le Groupe d'experts continuera de suivre les enquêtes.

C. Enjeux de l'édification de l'État

Les enjeux du fédéralisme

62. La Somalie reste confrontée à des enjeux politiques liés au processus d'édification de l'État. Les élections et les conflits interclaniques demeurent un enjeu supplémentaire, menaçant la paix et la sécurité en Somalie. Au cours de la période considérée, les présidents en exercice au niveau régional ont continué à chercher des moyens de rester en fonction au-delà de leur mandat en reportant les élections. Le 17 juillet 2022, le Somaliland a reporté à novembre 2024 l'élection présidentielle prévue pour novembre 2022⁸³. En décembre 2022, des affrontements ont éclaté à Baidoa, dans l'État du Sud-Ouest, lorsqu'un groupe appelé « Salut du Sud-Ouest », qui compterait dans ses rangs des éléments de l'Armée nationale somalienne, a pris les armes pour empêcher le parlement local de prolonger le mandat du Président de l'État du Sud-Ouest, Abdiaziz Hassan Mohamed « Laftagaren »⁸⁴. De violents affrontements ont par ailleurs éclaté à Garoowe, dans le Puntland, le 6 février 2023 et le 20 juin 2023, afin d'empêcher l'exécution, par le parlement régional, de plans destinés à prolonger le mandat du Président de l'État du Puntland, Said Abdullahi Deni, qui expirera en janvier 2024⁸⁵. Après l'adoption de la constitution par le Parlement du Puntland le 15 juillet 2023, M. Deni a nié le 1^{er} août essayer de retarder l'élection⁸⁶.

63. Dans ce contexte, le Conseil consultatif national⁸⁷, instance destinée à synchroniser le développement des institutions aux niveaux fédéral et régional, continue de se heurter à des difficultés. Au cours de la période considérée, le Conseil s'est réuni fin décembre 2022 à Mogadiscio, mi-mars 2023 à Baidoa et fin mai 2023 à Mogadiscio. Lors de la réunion qui s'est tenue en décembre, le Conseil a décidé de former un comité technique chargé de passer en revue le dispositif national de sécurité mis en place en avril 2017. Lors de la deuxième réunion, il est parvenu à un accord sur un modèle de fédéralisme budgétaire et a appelé à la création d'une administration fiscale nationale et d'une agence de planification et d'allocation⁸⁸.

⁸² Voir <https://somalimagazine.so/somalias-attorney-general-exposes-corrupt-higher-government-officials/>.

⁸³ Voir <https://twitter.com/SLNTV/status/1680946803158425600>.

⁸⁴ Abdiaziz Hassan Mohamed « Laftagaren » est entré en fonction le 19 décembre 2018 pour un mandat prenant fin le 19 décembre 2022. En 2020, le parlement a prolongé le mandat du Président jusqu'en 2024, afin de l'aligner sur celui de l'appareil législatif. Voir <https://somaliguadian.com/news/somalia-news/somalias-president-orders-troops-aligned-with-southwest-opposition-to-return-to-barracks/>.

⁸⁵ Voir <https://www.garoweonline.com/en/news/puntland/un-report-somalia-s-puntland-electoral-conflict-escalating-to-dangerous-levels> ; voir aussi <https://www.reuters.com/world/africa/fighting-erupts-somalias-puntland-regional-parliament-debates-voting-changes-2023-06-20/>.

⁸⁶ Voir <https://www.radiodalsan.com/puntland-leader-deni-dismisses-claims-of-extending-term-in-office/>.

⁸⁷ Le Conseil consultatif national est une réunion bimensuelle à laquelle participent le Président et le Premier ministre du Gouvernement fédéral somalien ainsi que les présidents des administrations régionales (Galmudug, Hirshébeli, Djoubaland, Puntland et État du Sud-Ouest) et le Gouverneur de Banaadir.

⁸⁸ Voir <https://twitter.com/sntvnews1/status/1636786842803503116>.

64. La troisième réunion du Conseil consultatif national au cours de la période couverte par le présent rapport, tenue en mai, a été plus controversée, car elle a traité d'une extension de facto des limites du mandat présidentiel dans les États membres de la fédération, en vue de prolonger les mandats actuels jusqu'en 2024 afin de synchroniser le calendrier électoral avec l'élection au niveau du gouvernement fédéral et de disposer de suffisamment de temps pour adopter un système électoral basé sur le principe « une personne, une voix ». En outre, le Conseil consultatif national a étudié les possibilités de supprimer le poste de Premier ministre et de créer une liste unique pour l'élection d'un président et d'un vice-président⁸⁹. Hormis l'ancien Président, Mohamed Abdullahi Mohamed Farmaajo, qui a salué l'idée, la plupart des acteurs politiques ont critiqué cette initiative et l'ont déclarée inconstitutionnelle. Jusqu'à présent, aucune mesure n'a été prise au Parlement pour discuter de ces options.

65. La réunion du Conseil consultatif national qui s'est tenue en mai a malheureusement détourné l'attention au détriment de la coordination entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération s'agissant de la prochaine phase de l'offensive contre les Chabab. Le Président de l'État du Puntland a boycotté les deux dernières réunions, accusant le Gouvernement fédéral de saper le fédéralisme en faveur d'une structure gouvernementale centralisée. M. Deni a été critiqué par des donateurs internationaux pour ne pas s'être engagé de manière constructive dans le processus d'édification de l'État⁹⁰.

Enjeux pour les États membres de la fédération

66. Les politiques internes et les dynamiques claniques continuent de fragmenter le système fédéral au niveau des États membres de la fédération, compromettant ainsi les efforts d'édification de l'État. Tous les États membres de la fédération et le Somaliland continuent de connaître des crises qui engendrent des vulnérabilités et fragmentent les communautés, créant ainsi des conditions dont les Chabab cherchent à tirer profit. La région de Galmudug est restée le théâtre de tensions entre Ahl al-Sunna wal-Jama'a et les forces de Galmudug soutenues par le Gouvernement fédéral somalien autour de Dhuusamarreeb, qui se sont produites fin 2021. Dans le Djoubaland, Gedo continue de résister à tout compromis avec le gouvernement de Kismayo. La région d'Hirshébeli s'est fracturée, le clan Hawadle cherchant à obtenir plus d'autonomie dans la région d'Hiraan. Le Puntland continue d'être confronté à des tensions avec le Somaliland autour de Laascaanood ainsi qu'à Garoowe, relatives au calendrier électoral.

67. La fragmentation entre les États membres de la fédération tient également à une culture grandissante des droits politiques qui veut que les politiciens qui sont évincés peuvent chercher à utiliser la force pour faire entendre leurs programmes. L'affrontement du 20 juin 2023 à Garoowe a fait suite au limogeage du Ministre de la sécurité, Abdisamad Mohamed Gallan, par le Président de l'État du Puntland, le 17 juin 2023⁹¹. M. Gallan, qui appartient au clan Ali Saliban, avait déjà lancé une insurrection contre l'administration du Puntland en 2016, après avoir été limogé de son poste de Gouverneur de Bari⁹². De même, la révocation d'Ali Jeyte Osman comme

⁸⁹ Voir https://www.hiiraan.com/news4/2023/Jun/191705/somali_council_of_ministers_approves_ncc_s_election_agreement_amidst_opposition.aspx.

⁹⁰ Voir <https://www.garoweonline.com/en/news/somalia/somalia-donors-point-finger-at-outgoing-puntland-president-s-state-building-engagement>.

⁹¹ Voir https://www.hiiraan.com/news4/2023/Jun/191845/puntland_president_sacks_two_senior_ministers_amid_rising_political_tensions.aspx.

⁹² Voir le rapport sur la Somalie établi par le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée (S/2016/919, annexe 8.10).

Gouverneur du Hiraan le 16 juin 2023 par le Président du Hirchébéli, Ali Abdullahi Gudlawe, l'a conduit à s'autoproclamer Président du Hiraan⁹³.

Les enjeux pour le Somaliland

68. À la mi-juillet 2023, le Groupe d'experts a constaté l'émergence de la milice armée Dulmi Diid, qui opère principalement depuis les montagnes de Gaanlibah, dans la région du Sahil (Somaliland). Au départ, cette milice prétendait lutter contre l'annonce de la Commission électorale nationale du Somaliland concernant le calendrier des élections nationales⁹⁴. Depuis juillet 2023, le Groupe d'experts a pris connaissance d'informations selon lesquelles elle s'est engagée dans des affrontements armés avec les forces de sécurité du Somaliland en utilisant des armes lourdes. Le 11 août, des affrontements entre les forces de police du Somaliland et les Dulmi Diid à Go'Da-Weyn, dans le district de Berbera, ont entraîné la mort de neuf policiers. En outre, un nombre indéterminé de membres des forces de sécurité du Somaliland appartenant au clan Garhajis auraient fait défection pour rejoindre la milice Dulmi Diid⁹⁵.

69. Au début du mois d'août 2023, le Groupe d'experts a constaté l'extension vers Burao (région du Togdheer) et vers le district d'Erigavo (région de Sanaag) des manifestations locales en faveur de Dulmi Diid. Le 12 août, le chef de la police du Somaliland a fait une déclaration publique accusant Dulmi Diid de tenter de compromettre la sécurité du pays en attaquant les forces de sécurité gouvernementales⁹⁶. Le Groupe d'experts ne dispose actuellement d'aucune information sur les bailleurs de fonds de ce groupe armé ni sur ses objectifs.

Riposte et mesures prises face aux menaces pesant sur la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie

Partenaires internationaux

70. Alors que le Président de la Somalie, Hassan Sheikh Mohamud, continue de consolider son autorité en cette deuxième année de sa présidence, la position des acteurs internationaux à l'intérieur de la Somalie continue d'évoluer. La Somalie a apaisé les tensions bilatérales, notamment avec le Kenya et les Émirats arabes unis, qui avaient été héritées de l'ancien Président, M. Farmaajo, à la suite d'alignements politiques. Néanmoins, la concurrence entre plusieurs acteurs dans le cadre d'un engagement à somme nulle a eu des répercussions sur les ambitions en termes de constitution des forces et de fourniture d'équipements. Au cours de la période couverte par le rapport, l'engagement international en Somalie a évolué, passant de la solidarité humanitaire et de la lutte contre le terrorisme mondial à des intérêts nationaux. De hauts responsables de l'un des principaux pays contributeurs de troupes à l'ATMIS ont fait part au Groupe d'experts de leurs inquiétudes quant à la lassitude des donateurs dans les pays occidentaux, qui pourraient être confrontés à une pression nationale dans les pays contributeurs de troupes, en raison des pertes constamment essuyées en Somalie.

71. Au niveau multilatéral, la coordination des mesures de sécurité reste fragmentée, faute de la présence de l'ONU pour jouer un rôle de coordination au sein des deux nouvelles instances de sécurité qui ont vu le jour en 2023. Le 1^{er} février 2023, les présidents de la Somalie, de Djibouti, de l'Éthiopie et du Kenya se sont

⁹³ Voir <https://hornobserver.com/articles/2270/Hiiraan-Governor-fired-amid-revenue-dispute-impact-on-al-Shabaab-war-uncertain>.

⁹⁴ Rapports confidentiels de l'ONU, juillet et août 2023.

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ Ibid.

réunis à Mogadiscio pour discuter de la sécurité régionale et ont convenu d'une initiative commune dite « initiative des États en première ligne » pour lutter contre les Chabab. Un mois plus tard, la Somalie a rejoint un quintet composé des cinq principaux partenaires dans le domaine de la sécurité, à savoir les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, le Qatar, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Turquie, pour une réunion tenue à Washington le 8 mars 2023⁹⁷. Ces deux initiatives ne se sont pas encore pleinement concrétisées.

72. Au niveau bilatéral, le rôle prééminent de la Turquie et du Qatar en tant que partenaires en matière de sécurité est devenu moins visible avec le départ de l'ancien Président, M. Farmaajo. Au cours de la période considérée, le rôle de la Turquie dans la mise sur pied d'une force somalienne a diminué, l'accent étant davantage mis sur les officiers, les sous-officiers et la formation spécialisée, ainsi que sur la reconstitution des troupes qui ont perdu des éléments au combat⁹⁸. Les Émirats arabes unis sont devenus un partenaire majeur dans le domaine de la sécurité, avec lequel le Gouvernement fédéral somalien a signé le 5 janvier 2023 un accord de coopération militaire et en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme⁹⁹. Cet accord a permis de financer la constitution des forces et l'équipement de 3 000 soldats formés en Ouganda. Il a été rendu public lors de la cérémonie de remise des diplômes, à laquelle ont assisté les présidents de la Somalie et de l'Ouganda¹⁰⁰. En outre, l'Égypte est apparue comme un acteur ayant un intérêt potentiel pour la Somalie, à la suite de la visite du Président somalien au Caire en juillet 2022¹⁰¹. Néanmoins, le conflit au Soudan et l'apaisement potentiel des tensions entre l'Éthiopie et l'Égypte depuis que le Premier ministre éthiopien, Abiy Ahmed, a rencontré le Président égyptien, Abdel Fattah Al Sisi, le 13 juillet 2023, pourraient créer une nouvelle dynamique en ce qui concerne la sécurité régionale¹⁰².

D. État de droit

73. Le Groupe d'experts a constaté, lors de ses conversations avec des entités du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, qu'à mesure que l'offensive contre les Chabab se poursuit, il est de plus en plus probable que le Gouvernement fédéral somalien soit contraint de s'occuper d'un nombre croissant de

⁹⁷ Voir <https://www.zawya.com/en/world/middle-east/uae-qatar-somalia-turkiye-uk-us-issue-joint-statement-on-somalia-wzf2bw0o> ; voir également le communiqué de la troisième réunion tenue à Doha le 5 juin 2023, disponible à l'adresse suivante : https://twitter.com/MofaQatar_EN/status/1666067632846454784.

⁹⁸ Déclaration des fonctionnaires turcs au Groupe d'experts ; Voir également https://twitter.com/TC_Mogadishu/status/1634197846990757889 et https://twitter.com/TC_Mogadishu/status/1553864679516262402 ; et les informations relatives à la dernière remise de diplômes, disponibles à l'adresse suivante : <https://twitter.com/sntvnews1/status/1686359540088934400>.

⁹⁹ Voir <https://sonna.so/en/uae-minister-of-state-for-defence-receives-somali-defence-minister-2/> ; ce qui serait le texte du projet d'accord peut être téléchargé à partir de la page web suivante : <https://web.archive.org/web/20230915072022/https://www.banooda.com/index.php/news/item/2480-final-agreement-between-somalia-government-and-united-arab-emirates>.

¹⁰⁰ Voir https://www.hiiraan.com/news4/2023/Mar/190404/somali_and_ugandan_presidents_attend_graduation_ceremony_for_newly_trained_somali_soldiers_in_kampala.aspx ; voir également le message du Ministre de la défense du Gouvernement fédéral somalien en date du 30 juin 2023, remerciant les Émirats arabes unis et l'Ouganda pour leur rôle dans le soutien aux efforts de la Somalie en matière de constitution de forces, disponible à l'adresse suivante : <https://twitter.com/Amohamednur/status/1674836613409525760>.

¹⁰¹ Voir <https://www.garoweonline.com/en/news/somalia/how-egypt-is-slowly-winning-somalia-confidence>.

¹⁰² Voir <https://apnews.com/article/ethiopia-egypt-dam-dispute-nile-0f71472e426d9399c273d09aedc04e62>.

combattants des Chabab qui ont été capturés. Si tel est le cas, la plupart des éléments capturés passeront probablement par le système judiciaire militaire existant, ce qui est resté la pratique courante depuis que le groupe a été repoussé hors de la capitale en 2011. En outre, le Gouvernement a récemment renforcé cette pratique en adoptant la loi antiterroriste en mars 2023. L'article 35 de la nouvelle législation continue de donner le pouvoir de poursuivre les crimes de terrorisme devant des tribunaux militaires. L'article 36 confère au commandant en chef des forces armées la responsabilité d'engager des poursuites et de mener des enquêtes dans les affaires de terrorisme.

74. Les groupes de défense des droits humains ont continué à affirmer que ces procès n'étaient pas équitables et qu'ils devraient être menés par des tribunaux civils¹⁰³. Le bureau du Procureur général en Somalie ne dispose toutefois pas des moyens nécessaires pour poursuivre ce type d'affaires au pénal ou au civil. En particulier, les affaires liées au financement du terrorisme sont extrêmement complexes par nature et requièrent des compétences spécialisées. D'autres obstacles empêchent de juger les membres des Chabab devant un tribunal pénal : la sécurité des juges et des procureurs au pénal ou au civil ; la connaissance spécialisée des poursuites en matière de terrorisme ; et la lenteur des procédures en dehors des tribunaux militaires¹⁰⁴.

IV. Riposte opposée et mesures prises par le Gouvernement fédéral somalien et les acteurs internationaux

A. Offensive du Gouvernement fédéral somalien contre les Chabab

75. Au cours de l'année écoulée, l'offensive du Gouvernement fédéral somalien contre les Chabab lui a permis de réaliser d'importants gains territoriaux dans les États du Hircébéli et de Galmudug. Au cours de l'offensive, le Gouvernement fédéral s'est appuyé sur des milices de sous-clans, qui ont fait preuve de degrés divers d'enthousiasme et de soutien à l'offensive, dans les deux États. Les gains territoriaux, à savoir la libération des régions du Hiraan et du Moyen-Chébéli ainsi que de deux districts de l'État de Galmudug, offrent une chance d'instaurer gouvernance et sécurité dans les districts nouvellement libérés. Cela dit, le Gouvernement fédéral est confronté à de nombreux défis régionaux et locaux potentiels, notamment les conflits claniques, les divisions politiques entre États membres fédéraux et la difficulté d'assurer la sécurité à long terme, compte tenu en particulier des questions liées à l'officialisation des milices locales. Il existe donc un risque important que les Chabab réaffirment leur influence et leur pouvoir dans la région une fois que l'attention du Gouvernement fédéral et de ses forces se sera déplacée ailleurs.

Galmudug

76. L'offensive dans l'est de Galmudug se poursuit et, après des gains initiaux dans l'État, le Gouvernement fédéral somalien et les forces alignées tentent de s'emparer de Ceel Buur, le dernier grand bastion des Chabab au centre de la Somalie. Les villes de Xarardheere¹⁰⁵ et Ceel Dheere¹⁰⁶ ont été débarrassées des Chabab en janvier 2023, mais ne le restent que partiellement. Les forces du Gouvernement fédéral ont étendu

¹⁰³ Voir le rapport de Human Rights Watch, disponible à l'adresse suivante : <https://uprdoc.ohchr.org/uprweb/downloadfile.aspx?filename=8584&file=EnglishTranslation>, par. 39 à 44.

¹⁰⁴ Informations fournies par le Gouvernement fédéral somalien.

¹⁰⁵ Voir <https://gorfayn.org/harardheere-six-months-on-how-freedom-transformed-a-hopeless-city/>.

¹⁰⁶ Voir <https://twitter.com/rr0162/status/1635750999792173056?s=61&t=8pPpG9T2ILEUGIz0Q35vSw>.

leur contrôle aux zones environnantes et à certaines routes d'approvisionnement principales reliant les capitales de district aux districts de Hobyo et d'Aadan Yabaal. Les forces des Chabab ont été repoussées vers l'ouest de Xarardheere et vers le nord de Ceel Dheere dans une zone située autour de la ville de Ceel Buur, mais les zones rurales et reculées de Ceel Dheere et du district de Xarardheere restent contestées et, dans certains cas, sous le contrôle des Chabab. Au moment de la rédaction du présent rapport, les Chabab contrôlent la majeure partie du centre et de l'est du district de Ceel Buur et, bien qu'ils aient perdu des territoires dans les districts voisins, ils exercent toujours une influence sur Xarardheere et Ceel Dheere, où leurs combattants ont attaqué les forces du Gouvernement fédéral et continuent de menacer les communautés. Plus récemment, les combats se sont déroulés dans ces zones contestées, qui se situent entre des villages fermement contrôlés soit par les Chabab, soit par le gouvernement fédéral¹⁰⁷.

77. Afin d'assurer la stabilité à long terme, de tirer parti des opérations militaires réussies et d'empêcher véritablement le retour des Chabab dans l'est de Galmudug, les zones libérées ont besoin de forces d'occupation permanentes et bénéficiant d'un appui pour assurer la sécurité. Le degré actuel de sécurité et de stabilité dans les villes de Ceel Dheere et Xarardheere assure les conditions de base propices à des interventions d'une importance cruciale en matière de réconciliation, d'inclusion politique et de soutien aux moyens de subsistance. Ces interventions pourront ensuite favoriser la mise en place d'une solution viable et légitime à long terme autre que celle des Chabab. Un tel scénario dépend toutefois de la stabilité offerte et assurée par les forces maintenues en place après l'offensive. Alors que le Gouvernement fédéral somalien prépare la prochaine phase de l'offensive, les forces et les ressources nécessaires risquent d'être détournées des zones libérées de l'est de Galmudug, ainsi que de l'Hiran et du Moyen-Chébéli. Sans un soutien continu aux zones libérées après l'offensive, il sera difficile pour le Gouvernement fédéral de consolider les progrès réalisés dans les États d'Hirchébéli et de Galmudug.

Des questions subsistent quant au « maintien »

78. Des forces d'interposition sont en place dans les zones libérées de Xarardheere et Ceel Dheere, mais l'incertitude règne quant aux plans à long terme concernant des forces de maintien permanentes¹⁰⁸. On s'attend actuellement, dans les zones libérées ainsi qu'à Mogadiscio et à Dhuusamarreeb, à ce que le Ma'awisley soit la force de maintien après l'offensive, éventuellement avec le soutien des troupes des États membres de la fédération ou de celles du Gouvernement fédéral somalien. Il est également largement escompté que ces forces seront officialisées et intégrées dans les forces de sécurité du Gouvernement fédéral, mais il n'est pas certain que les conversations et les discussions nécessaires aient été engagées à cette fin. Compte tenu de l'importance des forces en présence, une planification et un soutien importants sur le plan financier et logistique et en matière de responsabilité seront nécessaires pour entreprendre toute formalisation des forces informelles. Le rôle de l'Armée nationale somalienne dans le Galmudug après l'offensive manque également de clarté¹⁰⁹. En outre, l'éventualité d'une deuxième phase de l'offensive dans le sud de la Somalie risque d'éloigner les forces de Galmudug et de laisser les zones libérées non sécurisées et de les priver du déploiement des forces nécessaires.

¹⁰⁷ Entretiens confidentiels avec des responsables de la sécurité du Gouvernement fédéral somalien.

¹⁰⁸ Entretiens confidentiels avec des hauts fonctionnaires de l'ONU et de pays donateurs.

¹⁰⁹ Entretiens confidentiels avec des hauts fonctionnaires de l'ONU et de pays donateurs.

Les Chabab

79. Malgré les pertes territoriales récentes, les Chabab sont une organisation résiliente qui sait s'adapter, et qui est tout à fait capable de modifier sa stratégie et ses tactiques pour réaffirmer son influence. La capacité des Chabab d'exploiter les conflits claniques leur permettra de tirer parti de tout début de conflit inter- ou intra-clanique comme point d'entrée pour réinfiltrer les zones libérées. Leurs forces militaires ont également montré qu'elles restaient capables d'affronter et de vaincre les forces du Gouvernement fédéral somalien sur le champ de bataille, comme en témoignent l'attaque du 30 mai contre l'Armée nationale somalienne à Masagaway (district de Ceel Dheere) et l'attaque du 26 mai contre la base de l'ATMIS à Bulo Marer (Bas-Chébéli). Il est peu probable que les pertes territoriales soit le signe d'une perte de capacité militaire ou organisationnelle. En dépit de certaines pertes territoriales, le groupe conserve une situation financière solide et la capacité d'exercer son influence sur les sous-clans basés à Galmudug.

Résister à la tentation de précipiter l'offensive

80. Le Gouvernement fédéral somalien a publiquement indiqué qu'il avait l'intention de mener une deuxième phase de l'offensive, en déplaçant ses forces vers le sud de la Somalie, après l'achèvement des opérations offensives à Galmudug. Cela dit, une deuxième phase précipitée risque de compromettre les succès obtenus jusqu'à présent. Le déploiement vers le sud de la Somalie des forces de l'Armée nationale somalienne depuis l'est de Galmudug laisserait probablement cette dernière région vulnérable et sans protection suffisante contre les Chabab. Les forces des Chabab à Galmudug restent un obstacle important, comme en témoigne l'arrêt des opérations offensives en direction de Ceel Buur. Par exemple, malgré les défaites tactiques subies dans le Moyen-Chébéli au début de la campagne, le Groupe d'experts a reçu des informations crédibles selon lesquelles les Chabab deviennent déjà de plus en plus actifs dans les zones récemment libérées le long de la bande côtière d'Aadan Yabaal. À moyen terme, les Chabab tenteront probablement de réaffirmer leur influence, en particulier si d'éventuels conflits claniques deviennent actifs et leur donnent l'occasion de s'insérer à nouveau dans la région.

Opération « Lion Noir »

81. Les pays voisins immédiats de la Somalie, Djibouti, l'Éthiopie et le Kenya, ont suspendu pour une durée indéterminée leur engagement initial à fournir des troupes ne portant pas le chapeau de l'ATMIS pour la deuxième phase des opérations offensives que le Gouvernement fédéral somalien prévoit de lancer contre les Chabab, communément appelée « Opération Lion noir »¹¹⁰. L'absence de ces troupes dans ces États en première ligne pourrait constituer un revers pour le Gouvernement fédéral, qui avait présenté l'opération « Lion noir » comme un possible coup de grâce pour les Chabab. Cependant, le Gouvernement devra maintenant se demander comment il pourra exécuter efficacement la deuxième phase de l'opération sans les 18 000 soldats supplémentaires que ces États en première ligne se seraient engagés à fournir. Cette nouvelle, associée à la réduction et au retrait en cours des troupes de l'ATMIS, mettra à l'épreuve la capacité du Gouvernement fédéral d'exécuter la deuxième phase des opérations.

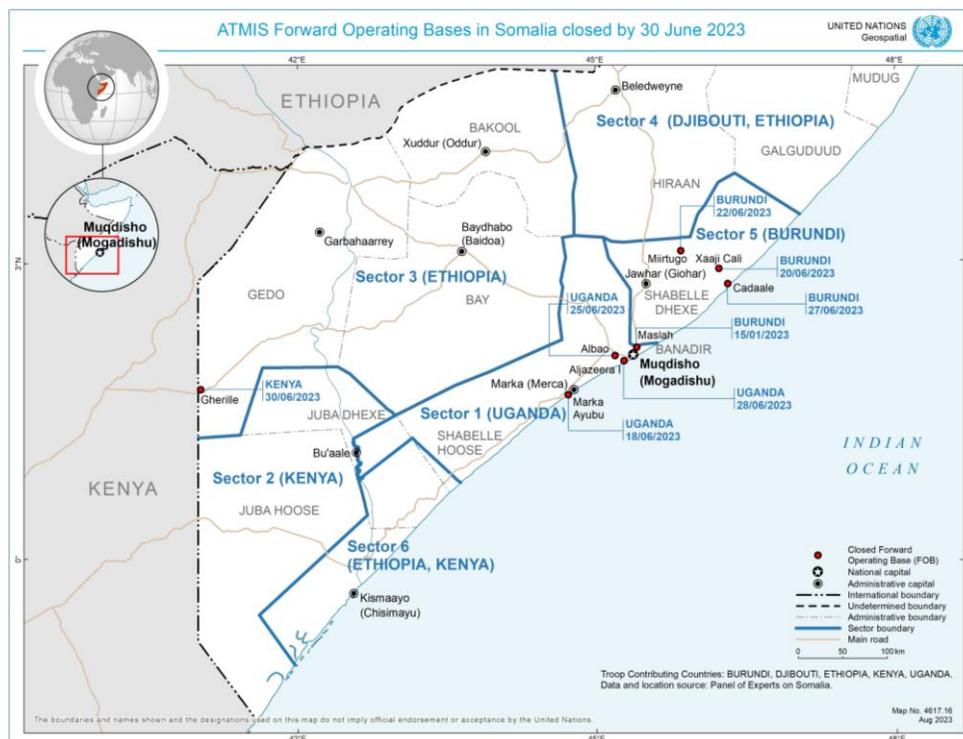
82. Des responsables éthiopiens de la sécurité ont informé le Groupe d'experts que la décision de leur pays de se retirer de l'opération « Lion noir » résulte du retrait en cours de l'ATMIS et de l'absence d'un soutien national. L'Éthiopie concentrera plutôt

¹¹⁰ Voir <https://www.hornexaminer.com/somalias-allies-withdraw-troop-support-for-black-lion-offensive-reasons-and-implications/>.

ses forces redéployées le long de sa frontière avec la Somalie. D'une manière générale, il s'avère que l'opération « Lion noir » était un projet trop ambitieux qui n'a pas été correctement coordonné ni planifié. Il est important de noter que les questions relatives au commandement et au contrôle ainsi qu'au financement n'ont jamais fait l'objet d'un accord adéquat, selon des sources qui étaient présentes lors des premières discussions relatives à l'opération et y ont eu accès.

Retrait de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie

83. Conformément aux résolutions [2628 \(2022\)](#), [2670 \(2022\)](#) et [2687 \(2023\)](#), qui définissent les calendriers opérationnels associés au retrait de l'ATMIS, celle-ci a redéployé avec succès 2 000 personnes au 30 juin 2023 et planifie actuellement le prochain redéploiement de 3 000 personnes d'ici au 30 septembre 2023¹¹¹.



B. Stratégie du Gouvernement fédéral somalien pour désorganiser les finances des Chabab

Vue d'ensemble

84. Conformément au paragraphe 32 de la résolution [2662 \(2022\)](#), le Groupe d'experts continue d'échanger des informations avec le Gouvernement fédéral somalien et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) au sujet des mesures prises par le Gouvernement fédéral pour désorganiser les finances des Chabab, comme l'a demandé le Conseil de sécurité.

¹¹¹ Depuis janvier 2023, l'ATMIS a fermé ou transféré huit bases opérationnelles avancées. La base opérationnelle avancée de Maslah a été fermée en janvier et la base opérationnelle avancée de Marka Ayub à la mi-juin 2023. Les six autres bases opérationnelles avancées – Xaaji Cali, Mirtigo, Cadaale, Albao, Geriley, Aljazeera 1 – ont toutes été fermées entre le 20 et le 28 juin 2023.

85. Au cours de la période considérée, le Comité national de lutte contre le blanchiment d'argent, instance composée de huit ministères, a organisé neuf réunions de coordination en 2023 et a demandé au Centre d'information financière et à la Banque centrale de Somalie de donner des orientations et des directives aux entités déclarantes, conformément à la loi de 2016 sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

86. Les réunions du Comité national de lutte contre le blanchiment d'argent ont été plus fréquentes en 2023. En outre, le Gouvernement fédéral somalien a créé un groupe de travail qui rend compte au comité au niveau opérationnel et s'occupe de l'application des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le nombre d'entités associées au Gouvernement fédéral somalien est passé de huit à dix-huit membres issus de ministères, de départements et d'organismes, renforçant ainsi la capacité du Gouvernement fédéral de gérer les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés à cet égard, en attribuant des rôles à chaque institution membre.

87. En mars 2023, le Comité national de lutte contre le blanchiment d'argent a tenu une réunion de suivi avec l'Association des notaires et des avocats pour discuter de la mise en œuvre des ordonnances rendues par le Comité lors des réunions précédentes. Il a en particulier demandé à l'Association des notaires et des avocats de participer à la lutte contre le financement du terrorisme et fait observer que les notaires jouent un rôle essentiel dans la surveillance de l'achat et de la vente de biens immobiliers partout dans le pays. Lors de cette même réunion, la directrice du Centre d'information financière a déclaré que ce dernier avait organisé une formation axée sur le renforcement des capacités à l'intention de l'Association des notaires et des avocats afin de sensibiliser celle-ci à la nécessité d'une collaboration accrue avec le Centre.

88. En décembre 2022, le Centre d'information financière a publié à l'intention des institutions financières des lignes directrices relatives aux procédures de gel des comptes externes. Le Groupe d'experts enquête sur le nombre d'institutions qui, sur la base de soupçons, ont procédé au gel de comptes externes. La directrice du Centre a informé le Groupe d'experts qu'entre janvier et mai 2023, le Centre n'avait reçu aucune déclaration d'opération suspecte mais avait en revanche reçu 150 déclarations de transactions importantes d'argent liquide émanant de quatre institutions financières.

Protection des personnes et des entreprises contre les pratiques d'extorsion des Chabab et de l'EIL-Somalie

89. Comme indiqué aux paragraphes 8, 37 et 38 ci-dessus, les forces de sécurité du Gouvernement fédéral somalien, durant la période considérée, ont mené plusieurs opérations cinétiques visant des bailleurs de fond et des points de contrôle associés aux Chabab dans le centre et le sud de la Somalie. Ces opérations auront un impact à court terme sur la capacité du groupe de rétablir ces points de contrôle, ce qui entraînera probablement une légère perte de revenus. Il faut que les institutions financières et non financières de Mogadiscio et de l'ensemble de la Somalie connaissent et comprennent mieux les méthodes non cinétiques de désorganisation des finances, telles que la manière de signaler une activité bancaire suspecte.

90. Les succès enregistrés sur le plan militaire par le Gouvernement fédéral somalien dans sa lutte contre les Chabab à la fin de l'année 2022 ont été accompagnés de plans visant à mener une campagne de communication stratégique pour discréditer le groupe et mettre au jour les pratiques illégales d'extorsion auxquelles il se livre. Cette campagne a connu un certain succès initial en ce qu'elle a renforcé la confiance du public dans la nécessité de défier les Chabab. Les retards dans la phase suivante

des opérations contre les Chabab ont toutefois permis au groupe de menacer des fonctionnaires somaliens et des membres des milieux d'affaires, ce qui révèle des faiblesses dans la capacité du Gouvernement fédéral de protéger les civils, notamment les acteurs de l'information financière et les milieux d'affaires au sens large. Le blocus de Baidoa, mentionné plus haut au paragraphe 39, est une illustration de ces revers.

V. Application de l'embargo sur les armes

A. Respect par le Gouvernement fédéral somalien des obligations qui lui incombent au titre de la levée partielle de l'embargo sur les armes

Gestion des armes et des munitions

91. De toutes les résolutions concernant la Somalie adoptées par le Conseil de sécurité depuis 1992, la résolution 2662 (2022) est celle qui met le plus l'accent sur la place de la gestion efficace des armes et des munitions pour ce qui est de cibler et de désorganiser la capacité des Chabab et d'autres acteurs non étatiques déterminés à compromettre la paix et la sécurité en Somalie et dans la région d'obtenir des armes, des munitions et du matériel militaire létal. De même, le Conseil demande instamment aux autorités du Gouvernement fédéral somalien d'identifier les personnes impliquées dans les réseaux de contrebande et de trafic illicite d'armes, d'équipements militaires et de munitions et de leur demander des comptes.

Avancées du Gouvernement fédéral somalien en matière de coordination et de planification stratégique de la gestion des armes et des munitions

92. Si des progrès ont été accomplis dans la mise en place de l'architecture d'un système fonctionnel de gestion des armes et des munitions, il reste encore beaucoup à faire sur le front de la mise en œuvre. Au paragraphe 8 de la résolution 2662 (2022), le Conseil de sécurité encourage les partenaires à se coordonner pour aider la Somalie à mettre en œuvre les dispositions de ladite résolution relatives à la gestion des armes et des munitions. Du 21 au 22 mars 2023, le Groupe d'experts a assisté à Mogadiscio à une réunion annuelle de coordination sur la gestion des armes et des munitions, organisée par le Bureau de la sécurité nationale. Cette réunion a rassemblé des représentants du Gouvernement fédéral somalien et des organisations régionales de sécurité des États membres de la fédération, ainsi que de l'ATMIS et d'institutions spécialisées, d'ambassades et de partenaires internationaux, l'objectif étant d'améliorer la coordination des programmes de gestion des armes et des munitions en Somalie¹¹².

93. Lors de cette réunion de coordination, les représentants du Gouvernement fédéral somalien et des États membres de la fédération ont fait état des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de référence proposés à la suite de l'évaluation technique des capacités de la Somalie en matière de gestion des armes et des munitions effectuée en 2022 (S/2022/698). Il a également été fait état de progrès quant à l'évolution et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de gestion des

¹¹² Aligné sur l'objectif de référence n° 3 relatif à l'amélioration de la coordination entre les parties prenantes de la gestion des armes et des munitions, proposé à la suite de l'évaluation technique des capacités de la Somalie en matière de gestion des armes et des munitions en 2022 (S/2022/698), comme indiqué au paragraphe 6 de la résolution 2662 (2022). Les réunions de coordination sur la gestion des armes et des munitions ont été organisées par le Gouvernement fédéral somalien avec le soutien technique de HALO Trust.

armes et des munitions, conformément à la demande formulée par le Conseil à l'alinéa a) du paragraphe 5 de la résolution 2662 (2022). Le Gouvernement fédéral somalien a présenté un plan de mise en œuvre prospectif de 12 mois, qui s'articule autour d'axes d'effort correspondant aux critères de référence énoncés dans le document S/2022/698 et aux six piliers de la stratégie nationale de gestion des armes et des munitions. Chaque axe d'effort est subdivisé en tâches qui ont été assignées à un organisme national chef de file ou à un responsable international de la mise en œuvre.

Difficultés opérationnelles et progrès limités au niveau des États membres de la fédération

94. Au niveau des États membres de la fédération, un atelier sur la gestion des armes et des munitions à l'appui des objectifs du Gouvernement fédéral somalien en la matière a été organisé le 13 mars 2023 à Dhuusamarreeb avec le responsable régional de la sécurité et les forces de sécurité de l'État de Galmudug¹¹³. Malgré des avancées notables au niveau du Gouvernement fédéral, les progrès dans ce domaine au niveau régional restent limités. L'importante prolifération d'armes n'appartenant pas au Gouvernement, détenues par des milices privées et des clans, exacerbe les affrontements armés et la violence liée aux clans. Les conflits et l'instabilité régionale, les marchés noirs, le trafic d'armes transfrontalier et le vol de matériel appartenant aux contingents lors de raids visant les missions de maintien de la paix ont facilité l'accès aux armes et aux munitions en Somalie. Le Groupe d'experts note que les clans, les milices et les groupes armés non étatiques désignés possèdent un large éventail d'armements, y compris des pistolets, des fusils d'assaut, des mitrailleuses légères, des grenades et des grenades propulsées par fusée, ainsi que des systèmes d'armes plus lourds et de plus gros calibre¹¹⁴.

Informations actualisées concernant la tenue des registres et le marquage numériques

95. Des progrès ont été accomplis dans la numérisation d'un système de gouvernance des forces de sécurité somaliennes adapté à la gestion des armes et des munitions, grâce à une base de données nationale de gestion des armes et des munitions sur mesure, contrôlée par la Somalie, dont l'élaboration est presque achevée. Les enseignements tirés du déploiement de cette base de données auprès de la Police somalienne à Banaadir seront pris en compte lors de la mise en œuvre prévue de la base de données au sein de l'Armée nationale somalienne. Alors que la nouvelle base de données nationale adaptée est en cours de finalisation, la Police somalienne et l'Armée nationale somalienne continuent d'enregistrer les armes grâce au système mobile de collecte de données Fulcrum, qui a été mis en œuvre par l'équipe conjointe de vérification chargée par le Conseil de sécurité d'accompagner le processus de vérification de l'utilisateur final des armes importées et fait désormais également office de base de données temporaire pour la gestion des armes et des munitions¹¹⁵. Grâce au système Fulcrum, la Police somalienne a enregistré plus de 7 500 armes dans le Banaadir et dans les États de Galmudug, du Hirchébéli et du Sud-Ouest depuis novembre 2020, l'Armée nationale somalienne en ayant pour sa part enregistré plus

¹¹³ Les réunions ont été organisées par les autorités de Galmudug avec le soutien technique de HALO Trust.

¹¹⁴ Entretiens confidentiels et examen des éléments de preuve fournis par les forces de sécurité internationales et somaliennes, des institutions spécialisées, des sources de renseignements sur les armes et des notables locaux.

¹¹⁵ Voir la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 22 mai 2014 (S/PRST/2014/9).

de 8 400, principalement dans le Banaadir et dans l'État du Sud-Ouest, depuis mars 2023¹¹⁶.

96. Toutes les armes livrées au Gouvernement fédéral somalien dans le cadre de la levée partielle de l'embargo sur les armes doivent être marquées de manière appropriée avant d'être déployées en Somalie. La Police somalienne et l'Armée nationale somalienne ont reçu d'institutions spécialisées des machines mobiles de marquage des armes et une formation au marquage, ce qui leur permet de marquer les armes avec les marquages des utilisateurs finaux du gouvernement avant de les enregistrer numériquement. Si la capacité de marquer et d'enregistrer systématiquement les armes au niveau du Gouvernement fédéral s'est considérablement accrue, la capacité de marquage reste minime dans les États membres de la fédération, le matériel de marquage étant déployé depuis Mogadiscio en cas de besoin.

Coopération en matière d'armes et de munitions récupérées, confisquées ou saisies

97. Garantir la traçabilité des armes récupérées en accédant aux armes et munitions récupérées, y compris celles qui ont été saisies ou celles qui ont été confisquées sur le champ de bataille, reste une priorité pour le Groupe d'experts, car il s'agit de sources de preuves d'une valeur inestimable pour ce qui est de tracer, cibler et désorganiser les sources d'approvisionnement illicites des Chabab et de l'EIL-Somalie¹¹⁷.

98. Conformément au paragraphe 9 de la résolution [2662 \(2022\)](#)¹¹⁸, le Groupe d'experts a demandé au Gouvernement fédéral somalien de lui permettre d'accéder aux informations et de recenser, analyser et tracer les armes confisquées sur le champ de bataille, et les munitions et le matériel connexe provenant des zones récemment libérées par les forces de sécurité somaliennes, les milices claniques et l'ATMIS dans le cadre de la nouvelle campagne menée contre les Chabab. Le Groupe d'experts a également demandé à avoir accès aux armes, aux munitions et au matériel militaire confisqués ou saisis lors de raids dans toutes les grandes villes et les ports d'entrée, y compris Mogadiscio, afin d'identifier et de remonter les réseaux d'approvisionnement illicites.

99. Le Gouvernement fédéral somalien a facilité l'accès du Groupe d'experts à Kismayo et à Mogadiscio pour qu'il puisse y mener quatre inspections d'armes, de munitions et de matériel connexe confisqués aux Chabab. Ces articles ont été confisqués par l'Armée nationale somalienne, l'Agence nationale de renseignement et de sécurité, la Police somalienne et les forces de sécurité des États membres de la fédération du Jubbaland et de Galmudug. Sur la base des marquages identifiés et des caractéristiques techniques des armes, le Groupe d'experts a recueilli des éléments et procédé au traçage de plusieurs armes, comme précisé au paragraphe 108 ci-dessous.

100. À la suite d'attaques transfrontalières menées par les Chabab dans les États voisins de l'Éthiopie et du Kenya, le Groupe d'experts a également organisé plusieurs réunions et écrit aux autorités éthiopiennes et kényanes pour leur demander de

¹¹⁶ Bureau de la sécurité nationale, Gouvernement fédéral somalien et Équipe conjointe de vérification.

¹¹⁷ Aligné sur les objectifs de référence n° 6 et n° 7 proposés à la suite de l'évaluation technique des capacités de la Somalie en matière de gestion des armes et des munitions en 2022 (S/2022/698), comme indiqué au paragraphe 6 de la résolution [2662 \(2022\)](#).

¹¹⁸ Le Gouvernement fédéral somalien, en coopération avec l'ATMIS, est tenu, conformément au paragraphe 9 de la résolution [2662 \(2022\)](#), de répertorier et d'enregistrer toutes les armes et tout le matériel militaire confisqués dans le cadre d'offensives et de faciliter l'inspection par le Groupe d'experts de tous les articles militaires avant leur redistribution ou leur destruction.

coopérer avec les autorités gouvernementales compétentes afin d'accéder aux armes, aux munitions et au matériel connexe confisqués par leurs forces de sécurité, en particulier dans les zones frontalières, de recueillir des éléments d'information, de les analyser et d'en déterminer l'origine¹¹⁹. L'identification de points focaux au niveau opérationnel et la conduite de discussions au niveau technique ou de visites aux frontières dans les États en première ligne n'ont pas encore eu lieu.

Mise à jour de la base de données nationale sur les armes confisquées

101. Le Gouvernement fédéral somalien continue de mettre à jour la base de données nationale sur les armes confisquées afin d'enregistrer les armes saisies et récupérées. Conflict Armament Research a apporté au Gouvernement fédéral un soutien technique et opérationnel, notamment en fournissant du matériel et en formant à l'identification et à la description des armes une quinzaine de membres de la Police somalienne, de l'Armée nationale somalienne et de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité, dans le but d'améliorer la précision des documents recueillis et le téléchargement régulier d'images et de données contextuelles concernant le matériel saisi ou confisqué sur le champ de bataille. La base de données, créée en 2022, contient actuellement des informations concernant 78 armes.

Coopération entre l'ATMIS et le Gouvernement fédéral somalien en ce qui concerne les armes et les munitions récupérées, confisquées ou saisies

102. Une instruction permanente harmonisée sur la gestion des armes légères et de petit calibre récupérées en Somalie entre ATMIS et le Bureau de la sécurité nationale du gouvernement fédéral de Somalie a été approuvée le 29 juin 2021, mais reste à mettre en œuvre, les ressources nécessaires, les compétences spécialisées et la coopération sur le terrain faisant défaut. L'instruction permanente a été mise à jour et signée par le Gouvernement fédéral le 5 juillet 2023 et par le chef de la Mission de l'ATMIS le 8 juillet 2023. Elle stipule que, dans la mesure du possible, une équipe spécialement formée de l'Armée nationale somalienne doit être déployée pour recueillir des informations sur les armes saisies et récupérées. Lorsque cela n'est pas possible pour des raisons opérationnelles, les troupes de l'ATMIS peuvent recueillir les informations sur le matériel en suivant les lignes directrices désormais incluses dans l'instruction permanente révisée.

103. Pour améliorer la coopération entre le Gouvernement fédéral somalien et l'ATMIS en ce qui concerne le recensement et le traçage systématiques des armes confisquées, des points focaux au sein de l'ATMIS et du Gouvernement fédéral ont été désignés en mars 2023 au niveau fédéral. La mise en œuvre effective de l'instruction permanente dans les États membres de la fédération, en particulier là où se déroule actuellement l'offensive contre les Chabab, nécessite l'identification immédiate de points focaux au niveau opérationnel au siège de l'ATMIS et dans chaque secteur couvert par celle-ci, afin de coopérer étroitement avec l'Armée nationale somalienne et l'équipe du Gouvernement fédéral spécialement formée pour recueillir les éléments d'information.

¹¹⁹ Le Groupe d'experts a déjà fait état d'attaques transfrontalières dans les comtés de Mandera et de Lamu, ainsi que d'incursions des Chabab en Éthiopie en juillet 2022 (S/2022/754, par. 26).

Notification et livraison des lots d'armes et de munitions

104. Depuis la présentation du rapport final de 2022 du Groupe d'experts (S/2022/754), le 1^{er} septembre 2022, 21 cargaisons d'armes et de munitions ont été notifiées au Gouvernement fédéral somalien. Les détails concernant les cargaisons, les notifications et les livraisons sont résumés dans l'annexe confidentielle 10 du présent rapport.

105. Le Groupe d'experts et l'équipe conjointe de vérification continuent de mettre à jour un registre complet relatif aux armes et aux munitions officiellement importées par le Gouvernement fédéral somalien depuis la levée partielle de l'embargo sur les armes en 2013. Selon ce registre, le Gouvernement fédéral a officiellement reçu, depuis 2013, environ 44 000 armes et 101 millions de cartouches de munitions, dont environ 71 000 cartouches de RPG-7.

B. Avenir de l'embargo sur les armes

106. Dans sa résolution 2662 (2022), le Conseil de sécurité a indiqué qu'il se tiendrait prêt à réexaminer l'opportunité des mesures qui y étaient énoncées, notamment toute modification, la suspension ou la levée des mesures, selon que de besoin, compte tenu des progrès accomplis et du respect de ladite résolution. Le Gouvernement fédéral somalien, par l'intermédiaire de son conseiller à la sécurité nationale, a fait savoir au Groupe d'experts que la Somalie avait deux objectifs :

a) La levée par le Conseil de sécurité de toutes les restrictions à la possibilité pour la Somalie d'importer des armes, des munitions et des équipements militaires, afin que ses forces soient en mesure de lutter avec succès contre les Chabab, sans la contrainte des notifications et des demandes d'approbation ;

b) Le maintien de mécanismes visant à réduire les flux illicites d'armes destinées aux Chabab, à l'EIIL-Somalie et à d'autres auteurs de troubles, jusqu'à ce que la Somalie puisse gérer et contrôler ses côtes et ses frontières de manière plus efficace.

107. En juillet 2023, le Groupe d'experts a participé à la mission d'évaluation technique du Secrétariat, demandée à l'alinéa b) du paragraphe 47 de la résolution 2662 (2022), afin de présenter une mise à jour des progrès réalisés par rapport à chaque indicateur énoncé dans les objectifs de référence définis dans le rapport d'évaluation technique (S/2022/698). Il a indiqué au Bureau du Conseiller à la sécurité nationale que tout effort fait par le Conseil de sécurité pour réexaminer l'embargo sur les armes devrait prendre en considération la nécessité de maintenir des mécanismes efficaces pour recenser et analyser les armes et les munitions confisquées aux Chabab et à l'EIIL-Somalie afin d'en retracer l'origine, et de poursuivre les efforts visant à freiner la prolifération et l'utilisation d'armes par des milices lorsque les dispositions appropriées en matière de gestion des armes et des munitions ne sont pas respectées.

C. Traçage des armes et des munitions utilisées par les Chabab

Inspection par le Groupe d'experts des armes confisquées aux Chabab

108. Comme indiqué au paragraphe 99 ci-dessus, le Bureau de la sécurité nationale du Gouvernement fédéral somalien a facilité quatre inspections par le Groupe d'experts, au cours du mandat actuel, d'armes confisquées aux Chabab dans l'armurerie de Halane dans la zone protégée de l'aéroport international Aden Adde. Ces armes ont été confisquées en 2020 à Wisil (Galmudug) ; Maxaas (Hirchébéli) ;

Janaale (Bas-Chébéli) ; Kismayo (Djoubaland). Les armes inspectées comprenaient 73 fusils d'assaut (AK, AKM, Type 56, Type 56-1, Type 56-2, MPi-KM-72), PKM, de calibre 7,62x54mm, mitrailleuses légères M86 et lance-roquettes avec munitions. Sur la base des marquages identifiés et des caractéristiques techniques des armes, le Groupe d'experts a inventorié plusieurs armes et procédé à leur traçage, dont 36 armes pour lesquelles des détails sont fournis ci-dessous et qui présentent des caractéristiques similaires à des armes provenant des États fabricants suivants, dont les détails sont fournis à l'annexe 11 :

a) Bulgarie

- Deux types de boîtes à munitions pour 7.62x39mm et 7.62x54mm, numéro de lot A 10-18 et T 02-18. Le Groupe d'experts a déterminé que ces boîtes faisaient partie de munitions livrées à la Somalie en février 2022 et destinées aux forces spéciales de Danab.

b) Chine

- 36 fusils d'assaut Type 56, Type 56-1 et Type 56-2 portant des marques indiquant qu'ils ont été fabriqués dans cinq usines (26, 56, 66, 313, 386 et 9336), dont neuf produits entre 2015 et 2020
- Une mitrailleuse légère de type 67-2 PKM avec marquage indiquant une fabrication à l'usine 36.
- Deux lanceurs RPG de type 69-40 火 avec marquage indiquant une fabrication à l'usine 4702
- Trois RPG de type 69-3 et une cartouche de type 69-40-III produites entre 2002 et 2016
- Quatre types de cartouches avec des marquages indiquant une fabrication dans les usines 811, 945 et 9611, les plus récentes ayant été produites en 2015, 2016 et 2017
- Quatre types de boîtes à munitions pour 12,7 mm API TYPE54 avec numéros de lot (011-17-11, 012-17-11, 111-17-41, 112-17-41)

c) Ancienne République démocratique allemande

- Deux fusils d'assaut de type MPi-KM 72

d) Hongrie

- Un fusil d'assaut de type AK63D

e) Ex-Union des Républiques socialistes soviétiques

- Cinq fusils d'assaut de type AK portant des marques indiquant une fabrication dans deux usines (Izhmash et Tula), produits entre 1953 et 1974. Un type de boîte de munitions pour munitions de 7,62x39mm portant le numéro de lot 28 et la date de 1989 avec le marquage suivant : 7.62 АПС рЖ ф28-89-188 BT 110/89 C 440 мТ.

f) Origine inconnue

- Deux fusils d'assaut de type AK
- Cinq fusils d'assaut de type AK103 portant des marques similaires à celles de l'usine d'Izhmash (probablement des imitations).

- Une mitrailleuse légère de type PKM avec marquage indiquant une fabrication dans l'usine 86

109. Le Groupe d'experts continue de recenser les marques relevées sur les articles récupérés ou confisqués sur le champ de bataille afin d'effectuer un traçage qui pourrait permettre d'identifier les réseaux d'approvisionnement. À cet égard, il a envoyé des lettres aux États Membres, notamment à la Bulgarie, à la Chine, à l'Allemagne, à l'Iran, à la Fédération de Russie et à la Serbie, pour leur demander leur concours.

110. La Bulgarie, la Fédération de Russie et la Serbie ont répondu que leurs autorités compétentes confirmaient que la mitrailleuse de modèle M86 n'était pas fabriquée dans leurs pays respectifs. La Chine a informé le Groupe d'experts qu'après vérification par les autorités chinoises compétentes, il s'avère que les armes à feu mentionnées dans la lettre sont des armes à feu conventionnelles faciles à imiter, utilisées et fabriquées dans la plupart des pays du monde, et qu'il est difficile d'en déterminer la source sur la seule base des marquages et des numéros.

111. La Fédération de Russie a communiqué la réponse de ses autorités compétentes, indiquant que « les mitrailleuses de 7,62 mm ПКМ №ПЈІ228 et les fusils d'assaut de 7,62 mm АКМ №СН8492, №LB11 ne sont pas enregistrés parmi les armes volées ou perdues, ni dans une base de données de numéros de série. Le fusil d'assaut АКМ №СН8492 a pu être fabriqué dans les usines du groupe Izhmash avant 1975 si le marquage sur le corps contient les éléments suivants : emblème d'une usine de fabrication, année de fabrication (quatre chiffres) et numéro de série du produit (deux lettres de l'alphabet russe et quatre chiffres) ». La Fédération de Russie a également informé le Groupe d'experts que la société Concern Kalashnikov, qui supervise la production des produits Kalashnikov, « ne confirme pas que les produits ont été fabriqués dans ses usines » et que « les structures russes compétentes ne possèdent aucune donnée relative aux armes de qualité militaire expédiées avant 2020 ». Le Groupe d'experts attend toujours la réponse de l'Allemagne.

Persistance du manque d'accès aux données sur les armes, les munitions et le matériel connexe confisqués sur le champ de bataille

112. Si le Groupe d'experts se félicite d'avoir eu accès aux 75 armes confisquées entre 2022 et 2023, le Gouvernement fédéral somalien n'a toutefois pas encore communiqué d'informations concernant un nombre nettement plus élevé d'armes qui auraient été confisquées lors des opérations menées par l'Armée nationale somalienne dans le cadre de la première phase de l'offensive en cours du Gouvernement fédéral contre les Chabab à Hirshébéli et à Galmudug. D'après l'évaluation interne par le Groupe d'experts du nombre de victimes dont le Gouvernement fédéral a fait état lors de la première phase de l'offensive en cours, ce dernier pourrait détenir plus de 5 000 armes et munitions ayant appartenu à des membres des Chabab qui sont maintenant décédés, ont été capturés ou ont fait défection. Le Groupe d'experts rappelle donc qu'il est important d'avoir accès à une proportion nettement plus élevée d'armes et de munitions récupérées, afin de trouver l'origine des réseaux d'approvisionnement illicites et de les désorganiser, en coopération avec les autorités nationales somaliennes. Le Groupe d'experts n'a reçu des forces de sécurité somaliennes ou de l'ATMIS que peu de données sur les munitions confisquées au cours de la période couverte par le présent rapport.

D. Mouvements illicites d'armes et de munitions vers la Somalie

Saisie en mer, l'affaire du *Marwan 1*

113. Le Groupe d'experts a recueilli des informations indiquant qu'un navire de pêche portant le nom de *Marwan 1* a été intercepté par le destroyer américain *Lewis B. Puller* le 1^{er} décembre 2022 dans le golfe d'Oman. Le *Marwan 1* transportait 50 tonnes de munitions, dont 1 080 000 cartouches standard de l'OTAN de 7,62x54 mm pour mitrailleuses légères, 25 000 cartouches de 12,7x99 mm pour fusils de précision, 6 960 fusées de proximité M122-K pour roquettes de 122 mm et 870 boîtes de propergol en bande pour lance-roquettes de type PG 7.

114. Le Groupe d'experts a enquêté sur l'affaire de l'interception du *Marwan 1* le 1^{er} décembre 2022 du fait que ce boutre était la propriété de Somaliens qui l'exploitaient et était enregistré en Somalie. Il a également enquêté sur cette affaire après avoir reçu des extraits d'entretiens avec l'équipage menés à la suite de la saisie, qui indiquaient qu'en août 2022, le *Marwan 1* avait transporté 10 tonnes de munitions de gros calibre et 10 tonnes de poudre à canon vers le port de Berbera, dans le Somaliland. Selon les extraits de cet entretien, la source a été informée que les munitions et les explosifs ont été livrés au Yémen. Le *Marwan 1* a initialement été enregistré en Thaïlande sous le nom de *Chaichanachoke 8* en 2013, puis à Djibouti sous le nom d'*Alwesam 4*. Le boutre, avec ses trois noms successifs, est répertorié depuis mai 2018 comme participant à des activités de pêche illicite, non déclarées et non réglementées dans la zone de la Commission des thons de l'océan Indien¹²⁰.

115. En collaboration avec le Groupe d'experts sur le Yémen, le Groupe d'experts a procédé à une inspection du matériel saisi sur le *Marwan 1*, facilitée par les forces navales des États-Unis. Les deux groupes d'experts ont demandé des images haute résolution des munitions, des allumeurs et du propergol en bande saisis qui montrent les marquages et les numéros de lot sur les boîtes, le matériel d'emballage et les estampes de culot des cartouches. Des images haute résolution des armes saisies ont également été demandées, y compris des gros plans des numéros de série et des marquages supplémentaires, des détails sur les sélecteurs de tir, les crosses, les viseurs avant et arrière, la peinture et les matériaux de construction, ainsi que des informations sur la concordance entre les numéros des composants internes et externes. Ces informations sont essentielles pour retracer l'origine et l'année de fabrication des armes, des munitions et du matériel létal afin de dégager des tendances et de permettre des comparaisons avec l'armement utilisé par les groupes armés concernés, notamment les Chabab et l'EIL-Somalie. Une réponse est toujours attendue.

116. Le Groupe d'experts a recueilli les informations suivantes concernant l'équipage et les armes saisies (d'autres détails sont fournis à l'annexe 12) :

a) Après son interception, le *Marwan 1* s'est rendu à Berbera, dans le Somaliland, où il est resté depuis ;

b) Mohamed Abdulkadir Mohamoud a été arrêté et détenu à Hargeysa le 25 janvier 2023 suite à d'allégations selon lesquelles son bateau transportait des armes lorsqu'il a été saisi par les forces américaines. Il a été libéré le 6 février 2023, faute de preuves ;

¹²⁰ Navire portant le numéro de série 99 sur la liste des navires pratiquant la pêche illicite, non déclarée et non réglementée tenue par la Commission des thons de l'océan Indien, disponible à l'adresse suivante : https://web.archive.org/web/20230707141029/https://iotc.org/sites/default/files/documents/compliance/vessel_lists/IUU%20lists/IOTC%20IUU%20Vessels%20List_20230525EF.pdf.

c) M. Abdulkadir Mohamoud a confirmé au Groupe d'experts que le *Marwan 1* avait effectué deux voyages à Bandar Abbas (République islamique d'Iran) pour importer des produits alimentaires dans le Puntland et que des agents iraniens avaient pris le contrôle du boutre et chargé les munitions présumées à son insu ;

d) La République islamique d'Iran a confirmé au Groupe d'experts que le *Marwan 1*, immatriculé en Somalie en tant que bateau destiné au transport de marchandises (numéro Organisation maritime internationale (OMI) d'identification du navire : 196 et numéro d'identification de station maritime mobile (MMSI) : 1412377), avait fait escale à deux reprises au port Chahid Bahonar de Bandar Abbas et embarqué une cargaison contenant des produits alimentaires à destination de la Somalie¹²¹ ;

e) Dans sa lettre au Groupe d'experts, la République islamique d'Iran a « réaffirmé que les déclarations faites par l'équipage détenu [du *Marwan 1*] manquent de crédibilité et n'ont aucune valeur juridique ». Elle y indique également que « la République islamique d'Iran ne peut pas vérifier les affirmations des États-Unis concernant l'interception des navires et l'authenticité des articles saisis, mais il convient de noter que le remplacement de la cargaison en haute mer est un mode opératoire bien connu des réseaux de contrebande, et qu'il s'agit en l'occurrence d'un scénario plausible ».

117. Le Groupe d'experts a inclus cette affaire dans le présent rapport car le transfert présumé de munitions dans la zone de mouillage de Berbera (Somaliland), qui se trouve dans les eaux territoriales de la Somalie, est une violation de l'embargo sur les armes et *Marwan 1* répondrait donc aux critères de désignation énoncé à l'alinéa b) du paragraphe 43 de la résolution 2093 (2013) comme ayant agi en violation de l'embargo sur les armes imposé au paragraphe 5 de la résolution 733 (1992), précisé aux paragraphes 1 et 2 de la résolution 1425 (2002) et récemment confirmé au paragraphe 10 de la résolution 2662 (2022).

Saisie d'équipements militaires à l'intérieur de la Somalie

118. Le Groupe d'experts a enregistré deux saisies de matériel militaire en Somalie : a) la saisie, le 25 avril 2023, de 60 lunettes tactiques munies de rails de montage pour fusils d'assaut de type AK destinés à des destinataires inconnus à l'aéroport international d'Egal à Hargeysa (Somaliland) ; b) la saisie, le 18 mai 2023, dans le port de Mogadiscio, d'un conteneur chargé d'équipements militaires prétendument destinés aux Chabab.

119. Le Groupe d'experts a inspecté les deux boîtes saisies à l'aéroport d'Hargeysa que transportait un ressortissant norvégien et constaté qu'elles contenaient des lunettes de vision nocturne, des lunettes tactiques de type Spina Optics f/2.8, avec grossissement de 10x40, avec rails de montage spécialement conçus pour des fusils d'assaut de type Kalachnikov. Ces articles ont été fabriqués en Chine et expédiés depuis ce pays le 8 avril 2023, et ont transité par Doubaï (Émirats arabes unis) le 22 avril 2023. Des détails supplémentaires figurent aux annexes 13 et 14.

120. Le Groupe d'experts a noté, d'après les rapports de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité, que le conteneur saisi dans le port de Mogadiscio le 18 mai 2023 renfermait des lunettes tactiques, ainsi que des casques, des uniformes

¹²¹ Le Groupe d'experts note que les chiffres ne sont pas exacts, car les numéros de l'Organisation maritime internationale (OMI) devraient comporter sept chiffres et les numéros d'identification de station maritime mobile (MMSI) neuf chiffres, les trois premiers chiffres représentant un pays. Voir <https://www.wcdn.imo.org/localresources/en/OurWork/IHS/Documents/IMO%20Ship%20Number%20&%20Extension%20FAQs.pdf> ; et <https://www.itu.int/en/ITU-R/terrestrial/fmd/Pages/mid.aspx>.

militaires, des drones et du matériel de communication¹²². Le conteneur porte des marques indiquant le numéro de suivi MSMU8261141 de la Mediterranean Shipping Company. Le site Web de suivi des envois de la société indique que le conteneur a été chargé à Ningbo, en Chine, le 31 mars 2023 et livré à Mogadiscio le 11 mai 2023. Le 27 juin 2023, les médias kenyans ont indiqué que Zakariya Kamal Sufi Abashiekh avait été inculpé au Kenya pour avoir acheté du matériel militaire à la Chine pour le compte des Chabab et pour avoir expédié cette cargaison dans trois conteneurs à Mogadiscio avec la même description que les articles visés sous le numéro de conteneur susmentionné¹²³. Le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles le consignataire du conteneur susmentionné et de cinq autres conteneurs était Samadon General Trading Company (Ilyaas Ali Mohamud) au marché de Bakara (Mogadiscio).

121. Le Groupe d'experts a écrit à la Chine et aux Émirats arabes unis pour demander de l'aide afin de remonter la chaîne de contrôle du matériel militaire de contrebande. La Chine a répondu au Groupe d'experts le 10 juillet 2023 en indiquant que les lunettes tactiques et leurs rails de montage ainsi que les lunettes de vision nocturne ne sont pas des équipements d'aide militaire ou de commerce militaire, ce qui rend difficile la vérification des informations relatives à la transaction. La Chine a également dit que le formulaire de déclaration en douane pour l'exportation du conteneur en question ne mentionnait pas d'armes et qu'aucune autre information n'avait été trouvée.

122. Selon l'évaluation du Groupe d'experts, les lunettes de visée et leurs rails de montage, spécifiquement conçus pour des fusils d'assaut de type AK, n'ont pas d'autre usage que d'être montés sur ces armes à des fins militaires, et non à des fins commerciales ou de chasse. Le matériel de vision nocturne était visé à l'annexe A de la résolution 2607 (2021), et devait faire l'objet d'une demande préalable adressée au Comité avant d'être fourni aux forces de sécurité somaliennes, et les casques étaient visés à l'annexe B de la même résolution, et devaient faire l'objet d'une demande préalable adressée au Comité. L'annexe A de la résolution 2662 (2022), dont les dispositions ont assoupli les exigences procédurales liées à la fourniture d'armes aux forces de sécurité somaliennes, n'inclut plus les casques et fait référence au matériel de vision nocturne de génération 2+ ; Le Groupe d'experts estime que l'importation de lunettes tactiques et de casques pour des destinataires autres que les forces de sécurité somaliennes constitue une violation de l'embargo sur les armes par les trafiquants concernés.

VI. Obstruction à l'aide humanitaire et violations du droit international humanitaire et du droit des droits humains

123. Le 7 août 2023, le Comité a approuvé la nomination d'une nouvelle experte en affaires humanitaires, qui a été nommée par le Secrétaire général le 17 août (S/2023/613). Grâce à cette nomination, le Groupe sera mieux placé à l'avenir pour fournir au Comité des informations précieuses sur les entraves potentielles à l'aide humanitaire et sur les violations du droit international humanitaire et du droit des droits humains.

¹²² Rapport sur Twitter de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité sur les saisies du 18 mai 2023, https://twitter.com/HSNQ_NISA/status/1659210036726607872?s=20 et <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/news/east-africa/somalia-seizes-military-shipments-bound-for-al-shabaab-4240266>.

¹²³ Voir <https://web.archive.org/web/20230629170702/https://citizen.digital/news/mystery-of-kenyan-man-accused-of-importing-weapons-on-behalf-of-al-shabaab-n322523>.

VII. Ressources naturelles

A. Mise en œuvre de l'interdiction des exportations de charbon de bois

124. Le Groupe d'experts ne mène actuellement aucune enquête concernant d'éventuelles violations de l'interdiction d'exporter du charbon de bois. Il n'a enregistré aucune exportation illicite de charbon de bois en provenance de Somalie depuis janvier 2022¹²⁴. Le commerce d'exportation du charbon de bois somalien est interrompu, et les stocks de charbon de bois à Kismayo s'élèvent à environ 500 000 sacs, soit 12 000 tonnes de charbon de bois.

Le Gouvernement fédéral somalien a l'intention de vendre les stocks de charbon de bois restants, qui se trouvent à Kismayo

125. Dans sa résolution 2662 (2022), le Comité a noté qu'il importe de réduire la taille des stocks de charbon de bois à Kismayo et alentour, et a demandé au Gouvernement fédéral somalien d'envisager de formuler pour examen une proposition relative à l'élimination totale, en une seule fois, des stocks de charbon de bois qui comprendra un plan clair visant à garantir la transparence et la responsabilité budgétaire lors de ce processus, afin d'empêcher les Chabab de tirer profit de la vente.

126. À la mi-février 2023, le Gouvernement fédéral somalien a entamé le processus de demande d'autorisation auprès du Comité pour vendre le stock de charbon de bois restant à Kismayo, en invoquant les risques sanitaires croissants et les conflits communautaires récurrents. Après que le Comité a demandé au Gouvernement fédéral des détails supplémentaires sur son plan d'élimination, le Conseiller à la sécurité nationale l'a informé, début juin 2023, que le Gouvernement fédéral avait agréé des acheteurs et des transporteurs basés en Inde pour le charbon de bois. Le Groupe d'experts restera à la disposition du Gouvernement fédéral pour lui prêter son concours tout au long de ce processus.

B. Confiscation par le Sultanat d'Oman du charbon de bois transporté sur le navire marchand *Fox*

127. Au paragraphe 139 de son rapport pour 2022 (S/2022/754), le Groupe d'experts a indiqué qu'il avait adressé une lettre au Gouvernement du Sultanat d'Oman à la fin du mois de juillet 2022 pour lui indiquer qu'il était prêt à coopérer avec Oman en ce qui concerne la Notice n°1 d'aide à l'application s'agissant de la saisie à bord du *Fox* de charbon de bois en provenance de Somalie¹²⁵. Dans une réponse au Groupe d'experts, le Gouvernement du Sultanat d'Oman a confirmé la confiscation du charbon de bois et sa vente aux enchères publiques sur le marché local, qui a été remportée par un soumissionnaire omanais. La lettre indiquait que le produit de la vente de ce charbon de bois était la propriété du Sultanat d'Oman.

128. Le Groupe d'experts a reçu des informations émanant des propriétaires du *Fox* et du destinataire de la cargaison de charbon de bois selon lesquelles ni l'un ni l'autre n'étaient au courant de la vente aux enchères publique coordonnée par Oman. Il a également été informé par eux qu'ils avaient payé toutes les dépenses liées au séjour du *Fox* dans le port. Finalement, le charbon de bois a été vendu à un acheteur non

¹²⁴ Voir S/2019/858, par. 169.

¹²⁵ Une version actualisée de la Notice n° 1 d'aide à l'application est disponible à l'adresse suivante : https://www.un.org/securitycouncil/sites/www.un.org.securitycouncil/files/implementation_assistance_notice_1_french.pdf.

identifié pour environ 2,6 millions de dollars, soit moins d'un tiers de sa valeur marchande, estimée à 8,85 millions de dollars (voir annexe 15)¹²⁶. Le Groupe d'experts a informé le Sultanat d'Oman de la réception présumée du paiement et a demandé des éclaircissements sur le processus de vente. Le Groupe d'experts a également rappelé au Sultanat d'Oman les dispositions de la Notice n° 1 d'aide à l'application, dans laquelle le Comité demande aux États Membres de le consulter eu égard à la répartition finale du produit de la revente, pour vérifier qu'elle ait lieu d'une manière compatible avec les objectifs des résolutions du Conseil de sécurité sur la question. Le Gouvernement fédéral somalien, par la voie d'une communication officielle du Conseiller à la sécurité nationale auprès du Gouvernement du Sultanat d'Oman, a demandé le recouvrement du produit de la vente du charbon de bois.

129. Le Groupe d'experts est d'avis qu'aucune base juridique n'étaye l'affirmation selon laquelle le produit du charbon de bois est la propriété du Sultanat d'Oman et que sa vente n'a pas été effectuée avec la transparence nécessaire conformément aux dispositions énoncées dans la Notice n° 1 d'aide à l'application. Il estime que, du fait que le charbon de bois provient de Somalie, les recettes provenant de sa vente devraient bénéficier au peuple somalien. Il est prêt à coopérer avec le Gouvernement du Sultanat d'Oman pour appuyer une éventuelle enquête sur la question en vue de prendre les mesures nécessaires en coordination avec le Comité pour la distribution finale du produit de la vente. Ces mesures atténueront la perception de la Somalie selon laquelle les sanctions ont un impact négatif sur le pays plutôt que de porter préjudice aux Chabab.

VIII. Recommandations

130. Le Groupe recommande que, dans sa prochaine résolution sur le régime de sanctions contre la Somalie, le Conseil de sécurité :

a) Inscrive, dans le cadre du renouvellement éventuel des sanctions contre les Chabab, des dispositions indiquant que l'exploitation des côtes somaliennes pour faire passer en contrebande par la Somalie des armes, des munitions et des composants d'engins explosifs improvisés constitue une menace pour la paix et la sécurité du pays, et que les personnes, entités et navires impliqués dans cette activité peuvent être désignés par le Comité et s'exposer aux mesures ciblées imposées par sa résolution 1844 (2008) ;

b) Rappelle la préoccupation exprimée dans ses résolutions 2607 (2021) et 2608 (2021) au sujet d'informations faisant état de pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone économique exclusive somalienne, considère que la pêche par des navires étrangers sans licence délivrée par le Gouvernement fédéral somalien constitue une menace pour la paix et la sécurité et charge le Groupe d'experts de faire rapport sur cette activité avec le concours de la force navale placée sous la direction de l'Union européenne, des Forces maritimes combinées de la Somalie et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) ;

c) Inscrive, dans le cadre du renouvellement éventuel des sanctions contre les Chabab, une disposition selon laquelle les éventuelles révisions de l'embargo sur les armes par le Conseil devraient :

¹²⁶ Le Groupe d'experts a été informé par le Gouvernement fédéral somalien que le prix d'un sac de charbon de bois est de 50 dollars. Le *Fox* transportait 177 000 sacs (voir S/2022/754, annexe 21, fig. 2).

- i) Prendre en considération la nécessité de maintenir des mécanismes efficaces pour le recueil d'information concernant les armes et des munitions confisquées aux Chabab et à l'EIL-Somalie et l'analyse y relative ;
- ii) Inclure des mesures de notification concernant les armes et les munitions fournies aux forces qui ne sont pas sous le contrôle du Gouvernement fédéral somalien afin de limiter la prolifération des armes aux acteurs non étatiques jusqu'à ce qu'un mécanisme de gestion des armes et des munitions et un dispositif de sécurité soient effectivement mis en place au niveau régional ;
- d) Inclue des dispositions visant à encourager les partenaires stratégiques à offrir des formations spécialisées à long terme et à renforcer les capacités en matière de gestion des armes et des munitions, notamment en ce qui concerne le traçage et l'analyse des armes, des munitions et des composants d'engins explosifs improvisés qui ont été confisqués.

131. Le Groupe d'experts recommande que le Comité :

- a) Adresse une lettre à l'Éthiopie et au Kenya pour leur demander de faciliter l'inspection par le Groupe d'experts des armes, des munitions et des composants d'engins explosifs improvisés confisqués aux Chabab, afin d'en trouver l'origine ;
- b) Adresse une lettre au Gouvernement fédéral somalien rappelant le paragraphe 32 de la résolution [2662 \(2022\)](#) et encourageant la Somalie à travailler avec le Groupe d'experts pour identifier les étapes nécessaires à l'établissement d'un plan conçu pour désorganiser le financement des Chabab ;
- c) Adresse une lettre au Gouvernement fédéral somalien pour l'encourager à continuer de renforcer ses mécanismes de lutte contre la corruption afin de surveiller efficacement le détournement de fonds publics, ainsi que d'autres aspects liés à la corruption, et à partager des informations avec le Groupe d'experts aux fins d'éventuelles désignations futures par le Comité ;
- d) Encourage les États Membres et les partenaires internationaux en matière de sécurité qui fournissent des armes et des munitions à la Somalie à veiller à ce que tous les détails de leurs expéditions, y compris les numéros de série, les types et les modèles, l'année de fabrication, les numéros de lot, les quantités contenues dans les caisses, le mode de transport, l'utilisateur final et le lieu de stockage, soient communiqués au Comité, conformément aux dispositions énoncées dans la Notice n° 2 d'aide à l'application ;
- e) Adresse une lettre au Sultanat d'Oman pour rappeler au Gouvernement son obligation, en vertu de la Notice n° 1 d'aide à l'application, de consulter le Comité au sujet de la distribution finale du produit de la vente aux enchères du charbon de bois.

Annexes

List of annexes

	<i>page</i>
1	Mandate and appointment of the Panel 46
2	Picture of Al-Shabaab Emir Ahmed Diriye from May 2023 47
3	Pictures from Al-Shabaab graduation ceremony at Rabi' ibn 'Amr Military Training Camp 48
4	New Learning Code receivers used for IED by Al-Shabaab 50
5	Use of 107 mm rockets by Al-Shabaab in Mogadishu 53
6	Picture of Fuad Shongole addressing the public during Eid celebrations in June 2023 56
7	Evolution of ISIL-Somalia IED tactics, techniques, and procedures 57
8	Ammunition used in Las Anod conflict 58
9	Foreign vessels fishing without, or with suspicious, fishing licenses 59
10	Weapons and ammunition delivered to Somalia during the reporting period 73
11	Identification of weapons and ammunition captured from Al-Shabaab 74
12	Smuggling of weapons and ammunition by the fishing dhow MARWAN 1 registered in Somalia 94
13	Smuggling of military equipment in Hargeisa, Somaliland 105
14	Container seized in Mogadishu with military equipment for Al-Shabaab 109
15	Receipts related to the sale of charcoal confiscated from MV FOX in Salalah, Sultanate of Oman 110

Annex 1: Mandate and appointment of the Panel

The mandate of the Panel of Experts on Somalia (“the Panel”) is contained in paragraph 44 of Security Council resolution 2662 (2022). The Panel’s mandate includes the tasks as set out in paragraph 11 of resolution 2444 (2018), which referred to tasks as set out in paragraph 13 of resolution 2060 (2012) and updated in paragraph 41 of resolution 2093 (2013), paragraph 15 of resolution 2182 (2014), paragraph 23 of resolution 2036 (2012), paragraph 29 of resolution 2444 (2018), and paragraphs 32 and 35 of resolution 2662 (2022) as they relate to Somalia.

In accordance with paragraph 47 of resolution 2662 (2022), the Panel provided the Security Council Committee pursuant to resolution 751 (1992) concerning Al-Shabaab with a midterm update on 8 May 2023. The Panel also submitted two thematic reports to the Committee on 5 April and 30 June 2023. The third and fourth thematic reports will be submitted after submission of this report.

Five members of the Panel, which is based in Nairobi, Kenya, were appointed by the Secretary-General in his letter S/2022/981, dated 19 December 2022. The Humanitarian Expert was appointed by the Secretary-General in his letter S/2023/613, dated 17 August 2023, after the completion of this report. During the mandate, the Panel travelled to Djibouti, Ethiopia, France, Somalia, Spain, Qatar, the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the United States to conduct meetings with officials and confidential sources. Within Somalia, the Panel travelled to Bossaso, Garowe, Hargeisa, Kismayo, and Mogadishu. The Panel sent 64 official letters to Member States, international organizations, entities, and individuals in relation to its investigations.

Lastly, General Assembly resolution A/RES/67/254 regarding the 16-day advance booking of tickets, has resulted in a Secretariat policy requiring prior notice of 25 calendar days for any Panel travel, with waivers to the rule granted only under exceptional circumstances. Due to the unique nature of the Panel’s work within the UN system, which requires significant flexibility in meeting with existing sources, as well as identifying new ones, satisfying this travel requirement is often challenging.

Annex 2: Picture of Al-Shabaab Emir Ahmed Diriye from May 2023

Figure 1: Al-Shabaab leader Ahmed Diriye (face blurred), aka Abu Ubaidah (SOi.014), with spokesperson Ali Mohamud Rage, aka Ali Dheere (SOi.021), on the far left and senior leader Hassan Yaqub Ali (orange beard) and Suldan Mohamed Suldan (far right) at the consultative forum on issues of jihad in East Africa in May 2023.



Source: <https://web.archive.org/web/20230808165227/https://heemaalnews.com/shirka-al-shabaab-ee-xoraynta-bariga-afrika-oo-bayaan-xasaasi-ah-laga-soo-saaraysawirro/>

Annex 3: Pictures from Al-Shabaab graduation ceremony at Rabi' ibn 'Amr Military Training Camp

Figure 1: Al-Shabaab spokesman Ali Mohamud Rage aka Ali Dheere addressing graduating Al-Shabaab fighters June 2023



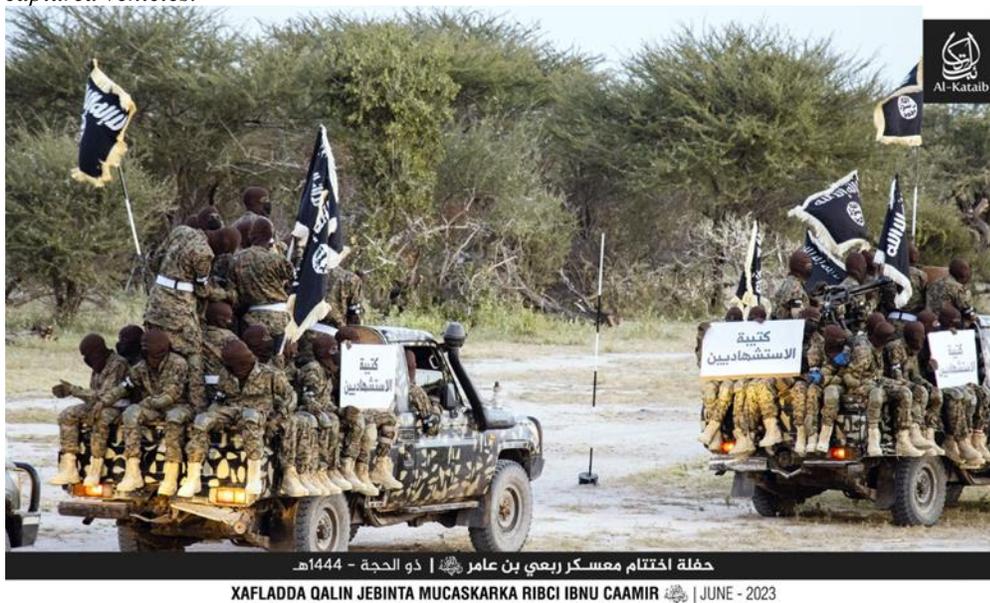
Figures 2 and 3: On the left, Suldan Mohamed Suldan, a senior Al-Shabaab and Shura council member, addressing graduating fighters June 2023. On the right, senior religious cleric Mukhtar Mohamed Usman, aka Abu Muslim, addresses graduating fighters June 2023



Figure 4: Picture of Al-Shabaab fighters at graduation ceremony June 2023.



Figure 5: Image of Al-Shabaab “Suicide Fighters Battalion” at the groups Rabi' ibn 'Amr Military Training Camp using captured vehicles.



Source: All pictures available at <https://ent.siteintelgroup.com/Jihadist-Threat-Statements/shabaab-gives-extensive-photo-documentation-for-hundreds-of-graduate-fighters-suicide-attackers.html>

Annex 4: New Learning Code receivers used for improvised explosive devices by Al-Shabaab

In annex 16 of the Panel's 2022 final report (S/2022/754), the Panel reported that Al-Shabaab frequently used learning code receivers (LCRs) manufactured by Henan Honest IOT Technology Co. Ltd for its improvised explosive devices. During this reporting period, the Panel inspected three boxes, each containing 120 LCRs, after NISA seized the items at Aden Adde International Airport in late 2022, see figure 1. The boxes were shipped from Guangzhou, China, to Mogadishu, Somalia, on 22 October 2022, see tracking label at figure 2.

Zhejiang Guoshi Electric Company Limited (浙江国始电气有限公司) manufactured these LCRs.¹²⁷ NISA informed the Panel that it identified Daacad Electric¹²⁸ as the consignee, however, the company never claimed the consignment. The consignment also included handheld radios, see figure 4. The Panel sent a letter to the People's Republic of China requesting support in identifying individuals and entities who financed the purchase and the shipment.

Figure 1: 120 LCRs from one box



Source: Panel

¹²⁷ Zhejiang Guoshi Electric Company Limited is registered in Huangyu village, Liushi Town, Yueqing, Wenzhou, Zhejiang Province, see figure 3.

¹²⁸ The phone number +252 610368125 is associated with Daacad Electric.

Figure 2: Shipping label MGQ0004041, CN No 1166589 of boxes 2 and 3 dated 22 October 2022



Source: Panel

Figure 3: LCR and its remote control and quality control sticker.



Source: Panel

Quality Control sticker:



Translation:

Certificate

Inspection standard: GB/T16915-2012

Xijiang Guoyi Electric Co., Ltd.

Address: Huangyu, Liushi, Yueqing, Wenzhou, Zhejiang Province

Phone: 0577-61725996

Figure 4: Model of seized handheld radios along with their shipping label



Source: Panel

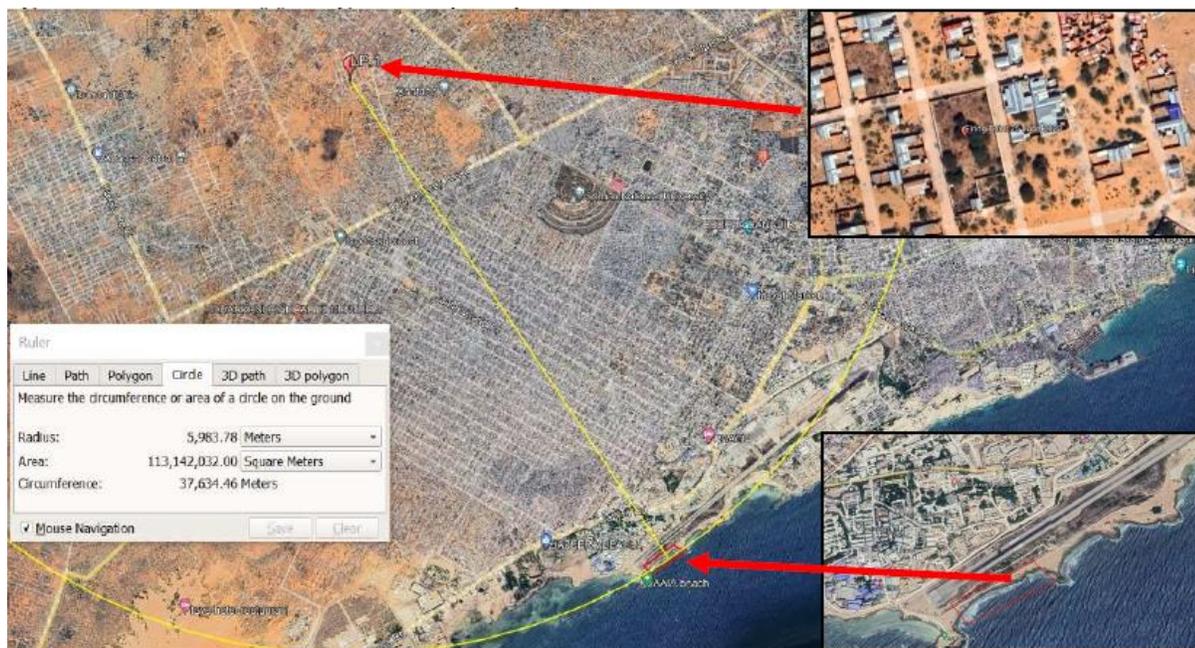
Annex 5: Use of 107 mm rockets by Al-Shabaab in Mogadishu

In paragraph 84 of its final report (S/2022/754), the Panel reported that Al-Shabaab launched seven 107 mm rockets in Mogadishu on 9 June 2022. During the reporting period, Al-Shabaab used 107 mm rockets twice, targeting Aden Adde International Airport (AAIA) on 25 June 2023 and Villa Somalia on 4 July 2023. In the first attack, the rockets landed in open area along the AAIA beach. The second attack resulted in the rockets impacting a residential house in Mogadishu, killing three and injuring two civilians.

107mm used and recovered on 25 June 2023

During the 25 June attack, two additional rockets which were not initiated were recovered by security forces and later destroyed by an explosive ordnance disposal team. The distance between the firing point and the points of impact was 6 kilometres, see figure 1. Al-Shabaab launched the rockets from an open space in a residential area using sandbags to aim the rockets rather than bulkier factory-produced launch tubes, see figure 2. While enabling attackers to better conceal the rockets during transfer and preparation, this launch technique reduces both range and precision. The two recovered rockets had markings and technical characteristics similar to 107mm Fajr1 incendiary rocket variants manufactured in the Islamic Republic of Iran, see figure 3. The Panel noted that Al-Shabaab captured 107 mm rockets from the Uganda-operated ATMIS forwarding operating base (FOB) at Bulo Mareer. The Ugandan contingent informed the Panel that their 107 mm rockets are cream coloured with no obliterated markings. The Ugandan contingent confirmed to the Panel that the trucks carrying the 107mm launcher and some of the ammunition captured by Al-Shabaab from Bulo Mareer were subsequently destroyed by international forces, see figure 4. The Panel continues to monitor and investigate the use of 107 mm rockets by Al Shabaab.

Figure 1: Location of firing and impact point on 25 June 2023



Source: Panel based on information provided by ATMIS

Figure 2: 107 mm rockets being fired without launch tubes, using cell phones to electronically initiate the primer in the rocket motor base and sandbags to adjust elevation and direction.



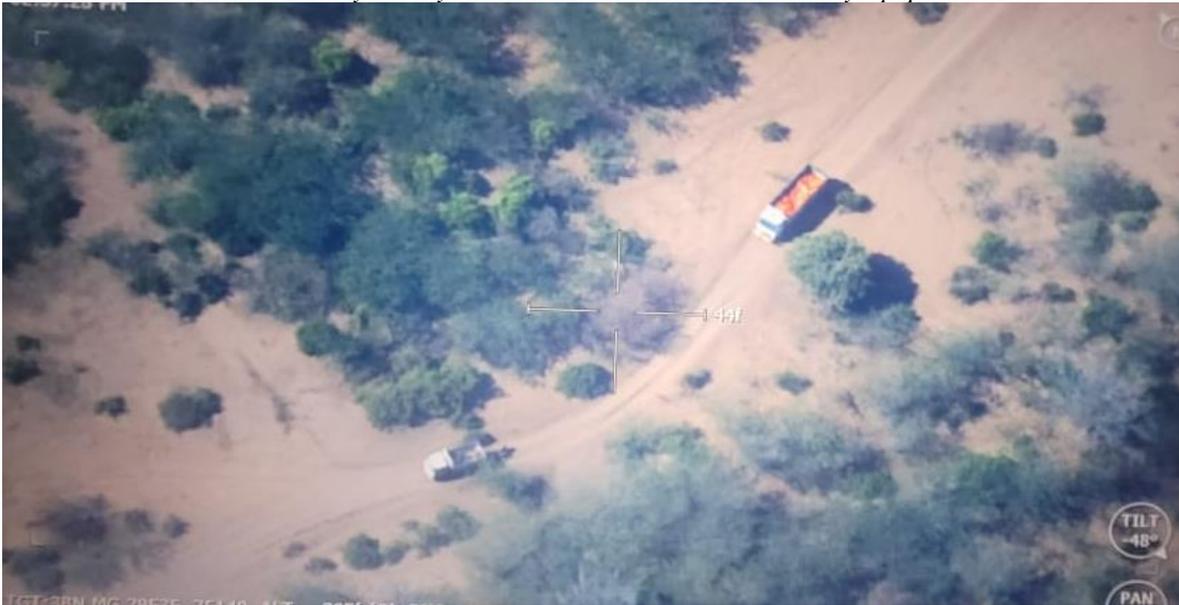
Source: ATMIS

Figure 3: Markings indicating LOT 1100, net weight 19.85kg (consistent with Fajr1 107 mm incendiary rockets) and deliberately obliterated R No (probably rocket number)



Source: ATMIS

Figure 4: Screenshot from the prestrike video of two vehicles transporting illicitly captured weapons from Al-Shabaab's raid on the ATMIS FOB in Bulo Mareer on 26 May 2023. At the request of the FGS, international forces carried out the aerial strike later on the same day to deny Al-Shabaab access to ATMIS military equipment.



Source: ATMIS

Annex 6: Picture of Fuad Shongole addressing the public during Eid celebrations in June 2023

Figure 1: Fuad Mohamed Khalaf aka Shongole (SOi.005) addressing the public during Eid celebrations in Saakow, Middle Juba, Somalia, in June 2023.



Source: Al-Kataib Media

Annex 7: Evolution of ISIL-Somalia IED tactics, techniques, and procedures

STRICTLY CONFIDENTIAL

For the Committee only

Annex 8: Ammunition used in Las Anod conflict

	
<p>107 mm rocket with characteristics similar to Chinese manufactured Type 63</p>	<p>Fin stabilized rocket with retractable blade fins with characteristics similar to those of ammunition for 73 mm recoilless SPG 9</p>
	
<p>Stabilizer for strip propellant in 40 mm PG7 fin stabilized rocket propelled grenade, ammunition code 11-66-76 K indicating manufacture in Bulgaria in 1976</p>	<p>Ammunition boxes marked: 12.7x108 mm and 7.62x54 mm DEFENCE ENGINEERING INDUSTRY CORPORATION, ADDIS ABABA, ETHIOPIA¹²⁹</p>

¹²⁹ Ammunition captured by militia from Somaliland base, see https://twitter.com/THE_GEELLE/status/1630296693647261696; 27 February 2023.

Annex 9: Foreign vessels fishing without, or with suspicious, fishing licenses

Case of interdiction of Iranian fishing dhows ARSALAN and BALOCHISTAN 20 in Somali waters

On 10 April 2023, Somali military patrol boats interdicted two Iranian dhows – ARSALAN (MMSI 422170425) and BALOCHISTAN 20 (MMSI 422341830) – off the coast of Hobyo, Galmudug, Somalia, and then escorted them to Mogadishu Port. On 16 April, At the port, the Somali Coast Guard detained both crews, including 33 Iranian nationals and three Pakistani nationals, on allegations of illegal fishing.¹³⁰ The Panel inspected the two dhows with the cooperation of Somali authorities on 19 April 2023, see appendix 1. The Panel confirmed that the dhows were carrying tuna fish and other species in their holds and gathered the following information:

(a) ARSALAN held a fishing license issued in the Islamic Republic of Iran, as well as a registration certificate of the dhow and a fishing license issued by the Ministry of Ports and Transport and the Ministry of Fisheries and Marine Resources of Galmudug, Somalia (see appendix 2).

(b) BALOCHISTAN 20 held a fishing license issued in the Islamic Republic of Iran, as well as a registration certificate of the dhow and a fishing license issued respectively by the Ministry of Ports and Transport and the Ministry of Fisheries and Marine Resources of Galmudug, Somalia (see appendix 3).

Both crews maintained that their respective dhows were fishing with licenses issued in Hobyo, Galmudug, Somalia, and that each owner paid a fee of \$11,000, which they transferred via hawala to a Somali individual. The Panel shared the above documents allegedly issued in Somalia with Galmudug authorities who confirmed they were counterfeit.

Case of suspicious fishing licenses gathered during flag verification

The Panel received additional copies of counterfeit licenses found on board Iranian flagged dhows during flag verification operations conducted by international forces. These licenses appeared valid for 45 days and were reportedly received following payment of \$6,111 (see appendix 4). The Panel shared these documents with Puntland authorities who have yet to confirm if they were issued by their services to Iranian fishing dhows.

The Panel identified two individuals in Somalia and one in a third country who are allegedly involved in facilitating the payment and issuance of the counterfeit documents. The Panel intends to gather more evidence and give them an opportunity of reply before presenting their personal information to the Committee. These individuals could meet the designation criteria.

The Panel sent letters to the Islamic Republic of Iran and requested copies of fishing licenses issued in Somalia to the vessels registered in their countries, as well as information on intermediaries in Somalia facilitating the process. The Islamic Republic of Iran informed the Panel that their authorities need more time to gather the information requested.

If each of the 134 Iranian flagged dhows paid \$11,000 to obtain a license, then a total \$1,650,000 would have been paid to unknown networks.

Case of foreign vessels fishing in Somalia's waters without a license

The Puntland Maritime and Police Forces (PMPF) interdicted two Iranian and nine Yemeni fishing vessels between 14 October 2022 and 25 March 2023, see appendix 5. None of these dhows had a fishing license.

Vessels fishing without licenses usually operate without disclosing their location either by operating with AIS switched off, by using fake AIS codes, or by spoofing their AIS codes. The presence of these vessels usually deploying long fishing nets or longlines over several kilometres could still be identified via their fishing net locaters (FNL) using stand-alone AIS.¹³¹ The Panel found several occurrences of transmission of FNL AIS associated with known fishing vessels present Somalia's EEZ, as well as others without known association to vessels. While most of the FNL AIS have the first three digits of their

¹³⁰ The regional court of Banadir delivered its ruling on 5 June 2023 and ordered each fisherman to pay a penalty of \$11,000 for illegal fishing in Somali waters (a total of \$396,000), see <https://sonna.so/en/iranian-and-pakistani-fishermen-found-guilty-of-illegal-fishing-in-somali-waters/>. The court had earlier ordered the seizure and sale by auction of 30 tons of fish found on board the dhow. The Banadir Court of Appeal upheld the ruling on 30 July 2023, and increased the penalty to \$12,000 for each fisherman; see <https://twitter.com/SONNALIVE/status/1685944746244542464>.

¹³¹ An analysis of the FNL AIS issue can be found in a dissertation "Influences on navigational safety and environment of the application of new technologies onboard fishing vessels in China: AIS fishing net locator and smart terminal of class B AIS by Yang Zhengni, World Maritime University, Dalian, China; available at https://commons.wmu.se/cgi/viewcontent.cgi?article=1295&context=msem_dissertations.

MMSI not associated to any country, eight have an MMSI starting with 208, which is known to be associated with the Vatican State. The Vatican State confirmed to the Panel that those MMSI were not registered by its services and therefore used illegally. The Panel continues to investigate, in cooperation with other stakeholders, to gather information on the identity of the vessels using illegal MMSI to disguise their fishing activity in Somali waters.

Appendix 1: Case of interdiction of Iranian flagged dhows arrested by FGS

Figure 1.1 pictures of ARSALAN fishing boat, NASSER LENG BUILDING, CO SA



Source: Panel

Figure 1.2: Pictures of BALOCHISTAN fishing boat, ALMANSOOR, CO SA, KUNARAK, IRAN



Source: Panel

Figure 1.3: Pictures of frozen tuna fish in the hold of ARSALAN



Source: Panel

Appendix 2: Documents gathered from to ARSALAN (MMSI 422170425)

Figure 2.1: Fishing license issued to the dhow as 4/3739 in the Islamic Republic of Iran

زمان پرینت : ۲۰ ۱۲۰ ۱۴۰۱۵ ۱۳:۱۵:۳۸

وزارت جهاد کشاورزی
سازمان شیلات ایران

از دوره به آیین سازمان کشور ایران
دوره تا قاصه ۲۰۰۰ سایر شیلات ایران تا دوره %

۱۴۰۱/۱۲/۰۳ تاریخ : ۱۴۴۲۷۱۱۲۸۵
شماره : ۱۱:۳۴:۴۶ اداره کل شیلات استان

کد شناور	۴/۳۷۳۹
ظرفیت شناور	۱۷۰
شماره پروانه صید	لنج
IOTC No.	<input type="checkbox"/> لنج
نوع شناور	<input type="checkbox"/> قایق
کد صیدگاه	۱۵ گوشگیر سطح
کد روش صید	روش صید هوور مستقیمی

کد ناخدا	۴۰۱۰۰۱۰۰۳۳۲۹
نام ناخدا	ابراهیم شباب
بکریه شناور	۳۶۵۱۷۸۰۰۷۴ ملوان
عبدالرحیم تبارا	۳۶۵۱۲۹۰۱۰۷ ملوان
۱- اسحق بکار	۳۶۵۱۱۸۵۶۸۰ ملوان
جمال بلوچی	۳۶۴۰۲۱۶۴۲۲
۵- آذر بوهانی	۳۶۴۱۰۱۸۳۴۱
یوسف حت	ملوان
۱۶- ک...	۶۶۹۰۰۲۲۰۹۹

Source: Somali coast guard

Figure 2.2: Certificate of registry issued, on 23 March 2023, to ARSALAN by the Ministry of Ports and Transport of Galmudug, Somalia

Jamhuuriyadda Federaalka Soomaaliya
Dowlad Goboleedka Galmudug
Wasaaradda Dakadaha iyo
Gaadiidka Badda

جمهورية الصومال الفيدرالية
حكومة اقليم جلمدج
إدارة الموانئ والنقل البحري

Federal Republic of Somalia
Galmudug State
Ministry of Ports and Marine Transportation

NO :042

CERTIFICATE OF REGISTRY

This certificate is used by the Ministry of Ports and Marine Transportation

Registry particular Name of vessel: Arsalaan

Building material : fiber glass

Length	20.00	M
Breadth	04.00	M
Depth	02.50	M
Gross Tonnage	25.00	Tons
Net Tonnage	10.00	Tons
Engine, Towzen	230.00	HP

Nam of owner:

THIS certificate is to kept on boat in original or copy and returned to the HOBYO port harbor master when requested

This certificate is valid for 6 Months

Type of vessel fishing bot

Issued by department of marine Transport

Issued Date: 23/03/2023

Expire Date: 23/09/2023

Ministry of Ports and Marine Transportation, Galmudug State of Somalia Tell: +252615543011/W



Source: Dhow's owner

Figure 2.3: Fishing license issued, on 23 March 2023, to ARSALAN by the Ministry of Fisheries and Maritime Resources of Galmudug, Somalia

GALMUDUG STATE OF SOMALIA
Ministry of Fisheries and Marine Resources

Date of issue: 23/03/2023
This license is issued under the provisions of the Galmudug State Fisheries Law NO 005 of 30th June, 2021 to fishing Vessel whose details specified herein below to carry out fishing activities within the EEZ.

DURATION OF VALIDITY: 45 days starting from the issued date

VESSEL DETAILS

Vessel Name: Arsalan	Flag State: Iran
Vessel T: Fishing Dhow	Fish hold capacity: 35T
Country of Registry: Iran	LOA/width/Draft:
Port of Re istr: Chabahar	Official No:
GRT/NRT: 120/35T	
Engine type and Power: Yanmar 6696.456KW	
Other craft on board:	

LICENCE DETAILS

Owner's Name: Moslem shabaab	Address: Sistan and Baluchestan, Iran
Head Office:	Telephone:
	E-mail:
Agent in Somalia: Ahmed Afrah Ali	Address: Hoby, Galmudug state
Telephone: +252615273803	Receipt No: 1041
Mail:	

FISHING AREAS & TARGET SPECIES

Species permitted: Tuna and like	Designated fishing areas: beyond 24 NM of Galmudug fishin water
Quantities Permitted: 35T	Fishin methods and gear:

Conditions:

1. This license is Not Transferable.
2. The owner is required to strictly abide the above mentioned Galmudug fisheries law.

Approved and Signed by the Director General

GALMUDUG STATE MARITIME TRANSPORT DEPARTMENT

Source: Dhow's owner

Appendix 3 Documents found on BALOCHISTAN 20 (MMSI 422341830)

Figure 3.1: Certificate of registry issued to the dhow as 4/3894 in Chabahar in the Islamic Republic of Iran




جمهوری اسلامی ایران
 وزارت راه و شهرسازی
 ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN
 MINISTRY OF ROADS & URBAN DEVELOPMENT

سازمان بنادر و دریانوردی
 PORTS & MARITIME ORGANIZATION

ALLOWED NAVIGATION AREA:
 INDIAN OCEAN TUNA COMMISSION

گواهی نامه ثبت
CERTIFICATE OF REGISTRY

طبقه مرجاز دریانوردی :
 لکه کمسیون تون ماهیان اقیانوس هند

علامت خطاب Call Sign	شماره ایلو IMO No.	شماره و تاریخ ثبت No. & Date Of Registry	بندر ثبت Port Of Registry	نام کشتی Name Of Vessel
NIL	NIL	ندارد 4/3894 - 06/02/2008	چابهار CHABAHAR	۲۳۸ 4/3894
تحت کلاس Classed by	محل ساخت Place Of Built	سال ساخت Year Of Built	نوع کشتی Type Of Vessel	
موسسه رده بندی ایرانیان IRANIAN CLASSIFICATION SOCIETY (ICS)	ایران IRAN	۱۳۸۶ 2007	FISHING DHOW	
شماره و تاریخ بندر ثبت قبلی (در صورت وجود) Previous No., Date & Port Of Registry			نام و آدرس سازنده Name & Address Of Manufacturer	
ندارد NIL			سازي منمور - ایران - سیستان و بلوچستان MANSOUR CO. - Sistan and Baluchestan - IRAN	
مشخصات بدنه و ظرفیت ثبت شده				
تعداد دکل و جرثقیل No. of Mast(s) & Crans(s)	تعداد عرشه No. of Decks	نوع پشته Type of Bow	نوع پاشنه Type of Stern	جنس بدنه Hull Material
ندارد NIL	۱	ندارد NIL	ندارد NIL	فایبر گلاس FIBERGLASS
تعداد دیواره های غیر قابل نفوذ No. of Watertight Bulkhead	طول سراسری (متر) Lenght Overall (m)		عرض میانی (متر) Moulded Breadth (m)	مق (متر) Moulded Depth (m)
۱	۲۹.۴ متر 29.40 m		۷.۲۰ متر 7.20 m	۳.۵ متر 3.50 m
مشخصات موتورهای اصلی				
حداکثر سرعت Max. Speed	قدرت موتورها BHP (KW)	تعداد موتورها و سیلندرها No. of Eng & Cyl	نوع موتورهای اصلی Type of Main Engines	
۰ کت 0 KNOT	۴۷۸.۷۴۰ کیلو وات 478.740 KW	۱ موتور و ۶ سیلندر 1 ENG(s) & 6 CYL(s)	میتسوبیسی MITSUBISHI	
نام و نشانی سازنده Name & Address Of Manufacturer		محل ساخت Place Of Built	سال ساخت Year Of Built	تعداد پروانه No. of Propeller(s)
میتسوبیسی ژاپن MITSUBISHI - JAPAN		ژاپن JAPAN	ندارد NIL	۱
مشخصات مالک (مالکین)				
میزان سهام Rate of Shares	نشانی و اقامتگاه Address & Domicile	تابعیت Nationally	نام مالک (مالکین) Name of Owner(s)	
۱۰۰ درصد 100 %	ایران - کنارک - خیابان ساحلی - منزل شخصی - KONARAK - IRAN	ایرانی IRANIAN	محمدحسین افروز MOHAMMADHANIF-AFROUZ	
محل صدور Place Of Issue	تاریخ صدور Date Of Issue	نام و سمت مقام مسئول Name & Position of Authority		
چابهار - ایران CHABAHAR - IRAN	۰۳/۱۲/۲۰۱۸ 03/12/2018	مدیر کل بنادر و دریانوردی استان سیستان و بلوچستان BEHROUZ AGHAEI General Port Director Of Chabahar		

Source: Somali coast guard

Figure 3.2: Fishing license issued to the dhow as 4/3894 in the Islamic Republic of Iran



جمهوری اسلامی ایران
وزارت جهاد کشاورزی
سازمان شیلات ایران

۲۷

از درون به ایران

هند تا نامه ۷۰۰ صایلی خودداری

۱۴۰۱/۱۲/۱۰

تاریخ: ۵۱۴۲۴۲۱۲۵۲۰
شماره: ۱۲:۵۷:۵۹

اداره کل شیلات استان

<p style="text-align: center;">۴۱۶۰۴۰۰۱۴۷۱</p> <p>کد ناخدا: محمد شهسواری</p> <p>نام ناخدا</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">فاروق شهسواری</td> <td style="width: 50%;">۳۴۴۰۱۶۶۵۶۶ ملوان</td> </tr> <tr> <td>امین شهسواری</td> <td>۳۴۴۰۵۳۸۵۴۴ ملوان</td> </tr> <tr> <td>سلیمان بازار خاک</td> <td>۳۴۴۰۸۸۸۳۴۰ ملوان</td> </tr> <tr> <td>جاسم شهسواری</td> <td>۳۴۴۰۸۲۹۲۵۵ ملوان</td> </tr> <tr> <td>فرهاد بلوچ</td> <td>۳۴۴۰۸۳۴۴۶۱ ملوان</td> </tr> <tr> <td>حسین در زاده</td> <td>۵۲۵۰۲۵۲۷۴۵ ملوان</td> </tr> <tr> <td>نوبید شهسواری</td> <td>۳۴۴۰۲۴۳۳۳۶ ملوان</td> </tr> <tr> <td>رشدول بخش بلوچی</td> <td>۵۲۵۹۸۹۸۳۵۴ ملوان</td> </tr> </table> <p>۹- ناصر توغزانی ۱۰- عین و جواد ۱۱- نصر ۱۲- سلیمان بلوچی ۱۳- حسین ۱۴- حسین ۱۵- حسین جعفری ۱۶- حسین جعفری ۱۷- مظفر زاهد ۱۸- ۱۹- ۹ ۲۰- ۲۱- ۲۲- ۲۳- ۲۴- ۲۵-</p>	فاروق شهسواری	۳۴۴۰۱۶۶۵۶۶ ملوان	امین شهسواری	۳۴۴۰۵۳۸۵۴۴ ملوان	سلیمان بازار خاک	۳۴۴۰۸۸۸۳۴۰ ملوان	جاسم شهسواری	۳۴۴۰۸۲۹۲۵۵ ملوان	فرهاد بلوچ	۳۴۴۰۸۳۴۴۶۱ ملوان	حسین در زاده	۵۲۵۰۲۵۲۷۴۵ ملوان	نوبید شهسواری	۳۴۴۰۲۴۳۳۳۶ ملوان	رشدول بخش بلوچی	۵۲۵۹۸۹۸۳۵۴ ملوان	<p style="text-align: center;">۴/۳۸۹۴ ۱۰۳</p> <p>کد شناور</p> <p>ظرفیت شناور</p> <p>شماره بملای صید</p> <p>لنج</p> <p>IOTC No.</p> <p>لنج <input type="checkbox"/></p> <p>قایق <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>نوع شناور ۴۲۵</p> <p>دریای عمان</p> <p>کد صیدگاه ۱۵</p> <p>گوشتگیر سطح</p> <p>کدروش صید</p> <p>نوع صید</p> <p>هور مستقطبی</p> <p>مقدار ادوات مصفا ۱۴۰۱/۱۲/۱۰ لغایت</p> <p>مدت اعتبار از تاریخ</p> <p>معاونت صید و تدارک ماهیگیری شیلات استان</p> <p>کنار کد ۵۱۴</p> <p>بندر صیادی</p> <p>تلاش صید</p> <p>روز</p> <p style="text-align: center;">توضیحات</p> <ul style="list-style-type: none"> ● تجاوز از محدوده فوق تخطی از قوانین صید و دستورات لایحه شیلات محسوب گردیده و موجب تعقیب متخلف طبق قانون خواهد بود. ● از کلیه مأمورین انتظامی خواهشمند است همکاری های لازم را مبذول فرمایند. <p style="text-align: right;">هفتاد و پنج روز تلاش صید دارد</p>
فاروق شهسواری	۳۴۴۰۱۶۶۵۶۶ ملوان																
امین شهسواری	۳۴۴۰۵۳۸۵۴۴ ملوان																
سلیمان بازار خاک	۳۴۴۰۸۸۸۳۴۰ ملوان																
جاسم شهسواری	۳۴۴۰۸۲۹۲۵۵ ملوان																
فرهاد بلوچ	۳۴۴۰۸۳۴۴۶۱ ملوان																
حسین در زاده	۵۲۵۰۲۵۲۷۴۵ ملوان																
نوبید شهسواری	۳۴۴۰۲۴۳۳۳۶ ملوان																
رشدول بخش بلوچی	۵۲۵۹۸۹۸۳۵۴ ملوان																

Source: Somali coast guard

Figure 3.3: Certificate of registry issued, on 23 March 2023, to BULUSHITAAN by the Ministry of Ports and Transport of Galmudug, Somalia

Jamhuuriyadda Federaalka Soomaaliya
Dowlad Goboleedka Galmudug
Wasaaradda Dakadaha iyo
Gaadiidka Badda

جمهورية الصومال الفيدرالية
حكومة اقليم جلمدج
وزارة الموانئ والنقل البحري

Federal Republic of Somalia
Galmudug State
Ministry of Ports and Marine Transportation

B:NO :043

CERTIFICATE OF REGISTRY

This certificate is used by the Ministry of Ports and Marine Transportation

Registry particular Name of vessel: Bulushitaan

Building material : fiber glass

Length	20.00	M
Breadth	04.00	M
Depth	02.50	M
Gross Tonnage	25.00	Tons
Net Tonnage	10.00	Tons
Engine, Towzen	230.00	HP

Nam of owner:

THIS certificate is to kept on boat in original or copy and returned to the HOBYO port harbor master when requested

This certificate is valid for 6 Months

Type of vessel fishing bot

Issued by department of marine Transport

Issued Date: 23/03/2023

Expire Date: 23/09/2023

Ministry of Ports and Marine Transportation, Galmudug State of Somalia Tell: +252615885011/WhatsApp



Source: Dhow's owner

Figure 3.4: Fishing license issued, on 23 March 2023, to BULUSHITAAN by the Ministry of Fisheries and Maritime Resources of Galmudug, Somalia




Licence No:
M313MR23

Receipt No:
1042



GALMUDUG STATE OF SOMALIA

Ministry of Fisheries and Marine Resources

FISHING LICENCE

Date of Issue 23 /03/2023
 This license is issued under the provisions of the Galmudug State Fisheries Law NO-005 of 30th June, 2021 to fishing Vessel whose details specified herein below to carry out fishing activities within the EEZ

DURATION OF VALIDITY	45 days starting from the issued date
----------------------	---------------------------------------

VESSEL DETAILS

Vessel Name: Bulushitaan	
Vessel T : Fishing Dhow	
Country of Registry: Iran	Flag State: Iran
Port of Register: Chabahar	Fish hold capacity: 31T
GRT/NRT: 103/31T	LOA/width/Draft:
Engine type and Power: Mitsubishi478.740KW	Official No:
Other craft on board:	

LICENCE DETAILS

Owner's Name: Moslem shabaab	Address: Sistan and Baluchestan, Iran
Head Office:	Telephone:
Fax:	E-mail:
Agent in Somalia: Ahmed Afrah Ali	Address: Hobyu, Galmudug state
Telephone: +252615273803	Receipt No: 1042
E-mail:	

FISHING AREAS & TARGET SPECIES

Species permitted: Tuna and like species	Designated fishing areas: beyond 24 NM of Galmudug fishin water
Quantities Permitted: 31T	Fishin methods and gear:

Special Conditions:

1. This license is Not Transferable.
2. The owner is required to strictly abide the above mentioned Galmudug fisheries law

.Approved and Signed by the Director General: **Abdirahman Abdulkadir**

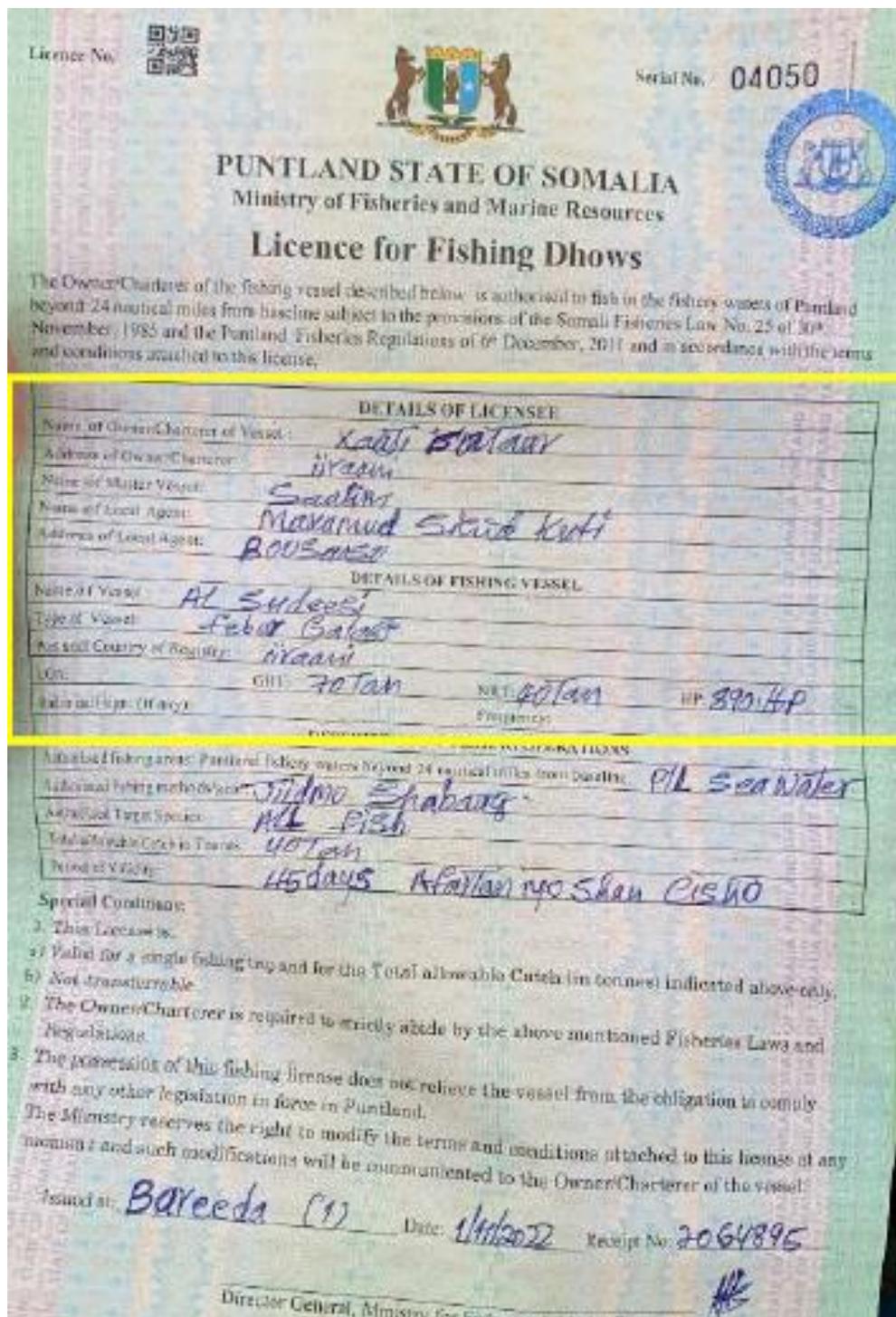


OT ON MI NOTE 10

Source: Dhow's owner

Appendix 4: Suspicious fishing licenses gathered during flag verification

Figure 4.1: Fishing license allegedly issued by Puntland to Iranian dhow Al Sudais (MMSI 422348151), 1 November 2022



Source: Flag verification by a Member State.

Appendix 5: Fishing dhow interdicted by PMPF between 14 October 2022 and 25 March 2023

Figure 4.1: Location of interdiction



Figure 4.2: Iranian fishing dhows arrested by PMPF

<p>Date of arrest: 14 March 2023 AL HASHIMI Crew: 13 Iranian</p>	
<p>Date of arrest: 19 March 2023 AL AZIIZ Crew: 21 Iranian</p>	

Figure 4.3: Yemeni fishing dhows arrested by PMPF

<p>Date of arrest: 14 October 2022 SALIM Crew: 8 Yemeni, 3 Somali</p>	
<p>Date of arrest: 17 November 2022 DURA Crew: 13 Yemeni, 2 Somali</p>	
<p>Date of arrest: 6 March 2023 ALHAKIM Crew: 22 Yemeni</p>	
<p>Date of arrest: 14 March 2023 AL-MABRUUK Crew: 8 Yemeni and four Somali IBNU JAWAS Crew: 16 Yemeni and one Somali AL AZHAR Crew: 16 Yemeni and one Somali</p>	
<p>Date of arrest: 19 March 2023 AL AWAD Crew: 35 Yemen and five Somali</p>	
<p>Date of arrest: 25 March 2023 AL MURAD Crew: 18 Yemeni 7 Somali</p>	
<p>Date of arrest: 25 March 2023 SUNDUS Crew: 14 Yemeni</p>	

Source: PMPF

Annex 10: Weapons and ammunition delivered to Somalia during the reporting period

STRICTLY CONFIDENTIAL

For the Committee only

Annex 11: Identification of weapons and ammunition captured from Al-Shabaab

During the reporting period, the Office of the National Security Advisor facilitated three inspections by the Panel of weapons captured from Al-Shabaab. In April 2023, the Panel inspected weapons captured by the Somali National Army during their operations in Jubaland and Galmudug. In August 2023, the Panel inspected weapons and ammunition captured by the Somali National Army and Jubaland forces, as well as weapons and ammunition captured by National Intelligence and Security Agency and the Somali Police Force. The Panel includes in table 1 the list of weapons captured during the previous and the current reporting period, which constitutes a database showing the weapons used by Al-Shabaab. Table 2, 3 and 4 include pictures of markings and identified manufacturers and countries of origin. Appendix 1 includes markings on ammunition boxes captured from Al-Shabaab.

Table 1. List of markings of captured weapons identified during the previous and the current reporting periods¹³² (current reporting period in bold font)

Ser	Date capture	number	Marking	Serial number	Variation	Closest serial number	FGS marking	Total donated	Beneficiary units	Year of donation	Donor country
1	Apr 22	1		6884	0	6884	SO-XDS-2017	1600	SNA	2017	Djibouti
2	Jan 22	1		58201808	0	58201808	SO-XDS 2015		SNA		
3	2019	1		18110	0	18110		3000	SNA	2014	UAE
4	Oct 21	1	56-2	404803	0	404803			SNA	2013	Ethiopia
5	2022	1		12967	1	12966		6000	SNA	2017	China
6	Mar 21	1		69549	4	69545		6000	SNA	2017	China
7	Sep 19	1		411212	5	411207			SNA	2013	Ethiopia
8	2019	1		2865	6	2859		200	PSF	2013	Yemen
9	2019	1		48014325	7	48014332		1000	SNA	2013	Uganda
10	Nov 21	1		60013158	36	60013194	SO-NISA-2018	204	NISA	2018	Djibouti
11	Sep 19	1		60006094	76	60006170	SO-NISA-2018	204	NISA	2018	Djibouti
12	2019	1	AB	3054	170	AB 3224		1000	SNA	2013	Uganda
13	Oct 21	1		60012023	247	60012270	SO-NISA-2018	204	NISA	2018	Djibouti
14	Feb 21	1	56-1	17104861	4500	17109361		1000	SNA	2013	Uganda
15	Mar 22	1		61129414	312	61129726					
16	2019	1	UPDF 56	5403264							
17	2019	1		167553							
18	2019	1	ry	2522							
19	2019	1	BP	2916							
20	2019	1	IC	12052							
21	2019	1	EB	4093							
22	2019	1	V	2299							
23	2019	1		502							
24	2019	1	AX	2546							
25	2019	1	83LC	7406							
26	2019	1	00	2299							
27	2019	1	00	5372							

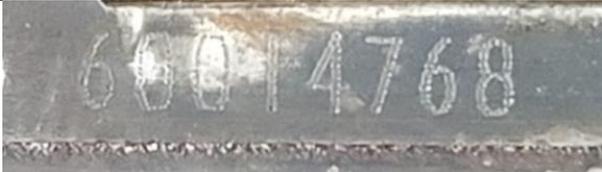
¹³² See annex 7 of (S/2022/754).

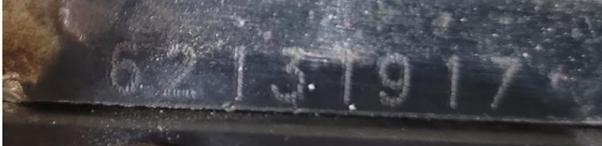
Ser	Date capture	number	Marking	Serial number	Variation	Closest serial number	FGS marking	Total donated	Beneficiary units	Year of donation	Donor country
28	2019	1	FMP	133650							
29	2019	1		36038858							
30	2019	9		No marking							
31	Sep 19	1	PM	1451							
32	Sep 19	1	S-AY	1512							
33	Sep-19	1	TFG AMG	4384							
34	Sep 19	1		No marking							
35	May 20	1	G3 C	56421							
36	May 20	1		372624							
37	May 20	1		636093							
38	May 20	1	G3 A3	6050185							
39	May 20	1	G3-	ry-rryns D							
40	Mar 21	1	D	17403							
41	May 21	1	56-2	722634							
42	Jun 21	1		7260306							
43	Oct 21	1	56-1	62779							
44	Nov 21	1		15005828							
45	Nov 21	1	386 56	3526021							
46	Dec 21	1		3463							
47	Mar 22	1		63071650							
48	Apr 22	1	M70B1	1984							
49	Apr 22	1		110992							
50	Apr 22	1		384801							
51	Apr 22	1		431596							
52	Apr 22	1	M70B1	431712							
53	Apr 22	1	56	626685							
54	Apr 22	1	EM	1701146							
55	Apr 22	1		66769998							
56	Apr 22	1	1955								
57	2023	1	26	2717018							

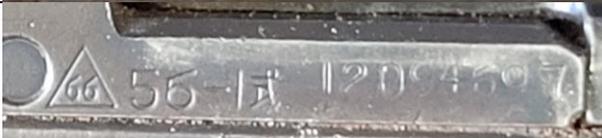
Ser	Date capture	number	Marking	Serial number	Variation	Closest serial number	FGS marking	Total donated	Beneficiary units	Year of donation	Donor country
58	2023	1	26	30005215							
59	2023	1	26	60000469							
60	2023	1	26	60003785							
61	2023	1	26	60009383							
62	2023	1	26	60014293							
63	2023	1	26	60014768							
64	2023	1	26	60053925							
65	2023	1	26	62103507							
66	2023	1	26	62131917							
67	2023	1	26	62143358							
68	2023	1	26	62163358							
69	2023	1	26	63025371							
70	2023	1	26	63041894							
71	2023	1	26	63061631							
72	2023	1	26	64030876							
73	2023	1	26	65009915							
74	2023	1	56	36008966			XSH 30642 240697047				
75	2023	1	66	12094597							
76	2023	1	66	17189034							
77	2023	1	66	18120250							
78	2023	1	66	20039297							
79	2023	1	66	4107466			SO XDS 2017				
80	2023	1	66	4110326			SO XDS - 2017				
81	2023	1	66	4139867			SO XDS 2017				
82	2023	1	66	4040914			SO-XDS-2017				
83	2023	1	66	5029729			SO-XDS-2017				
84	2023	1	313	5217326							
85	2023	1	313	5548397							
86	2023	1	313	3503591							

Ser	Date capture	number	Marking	Serial number	Variation	Closest serial number	FGS marking	Total donated	Beneficiary units	Year of donation	Donor country
87	2023	1	386	2853526							
88	2023	1	386	3501479							
89	2023	1	386	3503037							
90	2023	1	386	3510009							
91	2023	1	9336	409017			240697048				
92	2023	1	9336	412912							
93	2023	1	36	243149							
94	2023	1	73 BM	2790							
95	2023	1	БР	43102			240697069				
96	2023	1	1953п ХГ	4193							
97	2023	1	46 ИС	3523							
98	2023	1	1963 EB	4950							
99	2023	1	1964 CH	8492							
100	2023	1	1970	LB11							
101	2023	1	1974 BP	6355							
102	2023	1	AK 103	15005618			SHQK 197034				
103	2023	1	AK 103	15007264			SHQK 197023				
104	2023	1	AK 103	15007649			SHQK 197025				
105	2023	1	AK 103	15008420			SHQK 197033				
106	2023	1	AK 103	15008846			SHQK 197027				
107	2023	1	78 GC	5190							
108	2023	1		744340							
109	2023	1	CF M86	272929							

Table 2: Markings of small arms captured from Al-Shabaab during the reporting period

Serial	Markings	Factory /Country (year)	SNA markings	Picture showing the markings
1	Type 56 26 2717018	26/China		
2	Type 56-1 26 30005215	26/China		
3	Type 56-1 26 CN 60000469	26/China		
4	Type 56-1 26 CN 60003785	26/China		
5	Type 56-1 26 CN 60009383	26/China		
6	Type 56-1 26 CN 60014293	26/China		
7	Type 56-1 26 CN 60014768	26/China		

Serial	Markings	Factory /Country (year)	SNA markings	Picture showing the markings
8	Type 56-1 26 15 CN 60053925	26/China (2015)	2015	
9	Type 56-1 26 17 CN 62103507	26/China (2017)		
10	Type 56-1 26 17 CN 62131917	26/China (2017)		
11	Type 56-1 26 17 CN 62143358	26/China (2017)		
12	Type 56-1 26 17 CN 62163358	26/China (2017)		
13	Type 56-1 26 18 CN 63025371	26/China (2018)		
14	Type 56-1 26 18 CN 63041894	26/China (2018)		

Serial	Markings	Factory /Country (year)	SNA markings	Picture showing the markings
15	Type 56-1 26 18 CN 63061631	26/China (2018)		
16	Type 56-1 26 19 CN 64030876	26/China (2019)		
17	Type 56-1 26 20 CN 65009915	26/China (2020)		
18	Type 56-1 56 36008966	56/China	XSH 30642 240697047	
19	56-1 式 66 12094597	66/China		

Serial	Markings	Factory /Country (year)	SNA markings	Picture showing the markings
20	56-1 式 66 17189034	66/China		
21	56-1 式 66 18120250	66/China		
22	Type 56-1 66 20039297	66/China		
23	Type 56-2 66 4107466	66/China	SO XDS 2017	
24	Type 56-2 66 4110326	66/China	SO XDS - 2017	

Serial	Markings	Factory /Country (year)	SNA markings	Picture showing the markings
25	Type 56-2 66 4139867	66/China	2017	
26	Type 56-2 66 4040914	66/China	SO-XDS-2017	
27	Type 56-2 66 5029729	66/China	SO-XDS-2017	
28	Type 56-1 313 5217326	313/China		
29	Type 56-1 313 5548397	313/China		

Serial	Markings	Factory /Country (year)	SNA markings	Picture showing the markings
30	Type 56-2 313 3503591	313/China		
31	Type 56 386 2853526	386/China		
32	Type 56 386 3501479	386/China		
33	Type 56 386 3503037	386/China		
34	Type 56 386 3510009	386/China		
35	Type 56-2 9336 409017	9336/China	240697048	
36	Type 56-2 9336 412912	9336/China		
37	Type 67-2 36 243149	36/China		

Serial	Markings	Factory /Country (year)	SNA markings	Picture showing the markings
				
38	MPi-KM-72 73 BM 2790	VEB/ German Democratic Republic (1973)		
39	MPi-KM-72 78 GC 5190	VEB/ German Democratic Republic (1978)		
40	AK63D BR 43102	Hungary	240697069	
41	1953и XГ4193	Izhmash/ USSR (1953)		
42	1960 AP6746 ИС3523	Izhmash/ USSR (1960)		

Serial	Markings	Factory /Country (year)	SNA markings	Picture showing the markings
43	1963 EB4950	Tula/ USSR (1963)		
44	1964 CH8492	Izhmash/ USSR (1964)		
45	1970 LB11	Tula/ USSR (1970)		
46	1974 BP6355	Tula/ USSR (1974)		
47	AK 103 ↑ 7.62x39 15005618	Likely imitation Izhmash	SHQK 197034	
48	AK 103 ↑ 7.62x39 15007264	Likely imitation Izhmash	SHQK 197023	

Serial	Markings	Factory /Country (year)	SNA markings	Picture showing the markings
				
49	AK 103 ↑ 7.62x39 15007649	Likely imitation Izhmash	SHQK 197025	
50	AK 103 ↑ 7.62x39 15008420	Likely imitation Izhmash	SHQK 197033	
51	AK 103 ↑ 7.62x39 15008846	Likely imitation Izhmash	SHQK 197027	
52	MPi-KM-72 78 GC 5190	VEB/ German Democratic Republic (1978)		
53	744340	Unknown		

Serial	Markings	Factory /Country (year)	SNA markings	Picture showing the markings
54	M86 CF M86 272929	Unknown		

Source: Panel

Table 3: RPG launcher and RPG rounds captured from Al-Shabaab

Ser.	Markings	Items
1	RPG lancer 69-40 火 50246 4702	
2	RPG lancer 69-40 火 720346 4702	
3	RPG round 69-3 HEAT 1F-08-9373	
4	RPG round 69-3 HEAT 3F-02-9373	
5	RPG round 69-3 HEAT 3F-07-9373	
6	RPG round 69-40-III HEAT JH-2	

Source: Panel

Table 4: Headstamps of 7.62×54mm ammunition captured from Al-Shabaab

 A circular brass ammunition headstamp with a central primer. The numbers "9611" are stamped in the upper half and "78" in the lower half.	 A circular brass ammunition headstamp with a central primer. The numbers "811" are stamped in the upper half and "15" in the lower half.
9611 78 (year 1978)	811 15 (year 2015)
 A circular brass ammunition headstamp with a central primer. The numbers "945" are stamped in the upper half and "16" in the lower half.	 A circular brass ammunition headstamp with a central primer. The numbers "945" are stamped in the upper half and "17" in the lower half.
945 16 (year 2016)	945 17 (year 2017)

Source: Panel

Appendix 1: Ammunition boxes captured from Al-Shabaab

Figure 1: 12.7x108mm Armoured Piercing Incendiary (API) with marking: 12.7 API TYPE54 85 ROUNDS 4/7 32/16-25 111-17-41 (with characteristics similar to ammunition produced in China for Type54 weapons)

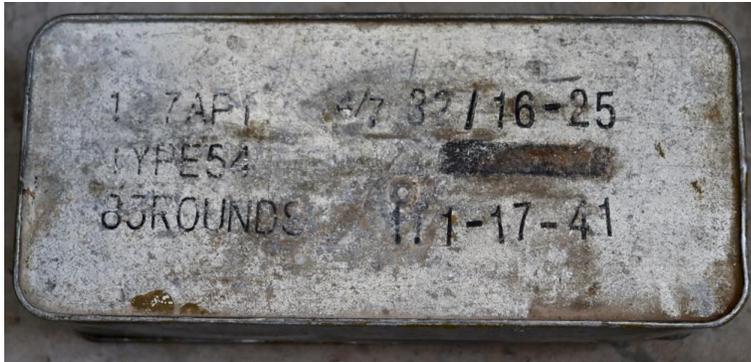


Figure 2: 12.7x108mm Armoured Piercing Incendiary (API) with marking: 12.7 API TYPE54 88 ROUNDS 4/7 32/16-25 112-17-41 (with characteristics similar to ammunition produced in China for Type54 weapons)



Figure 3: 12.7x108mm Armoured Piercing Incendiary (API) with marking: 12.7 API TYPE54 85 ROUNDS 4/7 26-17-25 011-17-11 (with characteristics similar to ammunition produced in China for Type54 weapons)



Figure 4: 12.7x108mm Armoured Piercing Incendiary (API) with marking: 12.7 API TYPE54 85ROUNDS 4/7 26-17-25 012-17-11 (with characteristics similar to ammunition produced in China for Type54 weapons)



Figure 5: 7.62x54mm Full Metal Jacket rounds with characteristics similar to ammunition produced in Bulgaria from 2018 with marking: 7.62x54mm FMJ/LC LOT#T 02-18 SSN F-55 05/18 440 PCS ((10))



Figure 6: 7.62x39mm Full Metal Jacket rounds with characteristics similar to ammunition produced in Bulgaria from 2018 with marking: 7.62x39mm FMJ/SC LOT#A 10-18 SSN F-50 26/17 700 PCS ((10))



Figure 7: 7.62x39mm 'mild steel bullet, steel case, Lot number 28, 1989 year of manufacture, 188 manufacturer code with characteristics similar to ammunition produced in former USSR from 1989, 440 pieces with marking: 7,62 АПС зЖ ф28-89-188 BT 110/89 C 440 шт.



Source: Panel

Annex 12: Smuggling of weapons and ammunition by the fishing dhow MARWAN 1 registered in Somalia

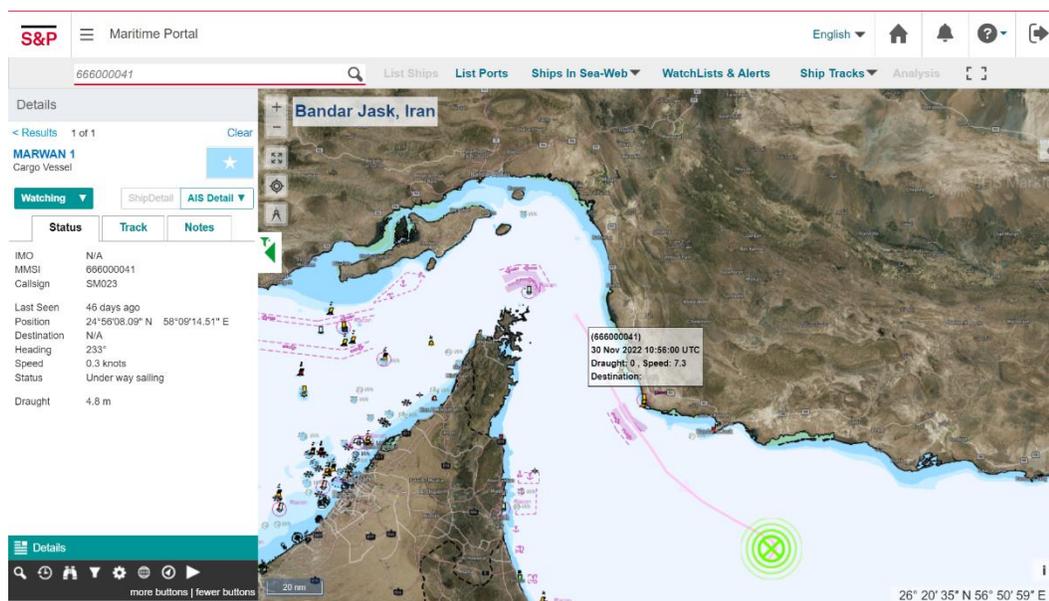
Facts on the seizure of ammunition from MARWAN 1

The Panel noted reports by the United States 5th Fleet that on 1 December 2022, the USS Lewis B. Puller (ESB 3) interdicted a dhow, MARWAN 1, with a Somali flag (see picture at figure 1).¹³³ The Panel found that the MARWAN 1 had a suspicious route from an unidentified origin during that period, see figure 2.

Figure 1: Pictures of MARWAN 1 (left by US Fleet and right for registering the dhow by the FGS Ministry of ports and transport



Figure 2: Unknown origin and route of the MARWAN 1 with AIS off before 30 November 2022

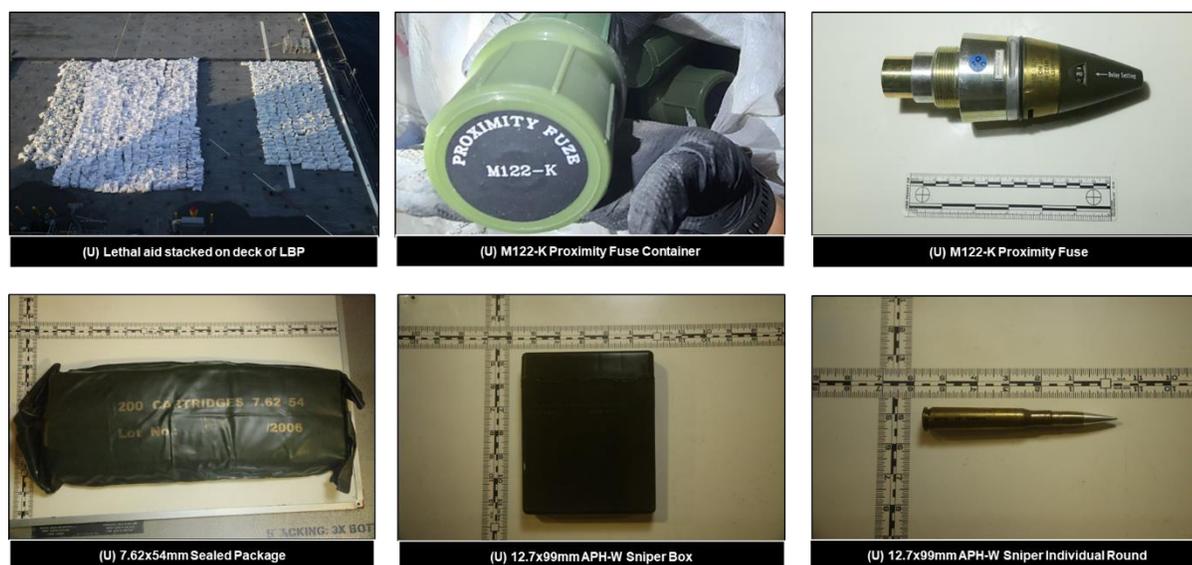


The United States confirmed to the Panel that their forces seized 50.5 tons of ammunition and related items from the MARWAN 1. The cargo seized includes 6960 M122-K proximity fuses; 870 boxes of PG 7 strip propellant; 25,000 rounds of 12.7x99 mm sniper ammunition; and 1,080,000 cartridges of 7.62x54 mm ammunition, see figure 3.

¹³³ <https://www.navy.mil/Press-Office/News-Stories/Article/3235314/us-seizes-11-million-rounds-of-ammunition-other-illegal-weapons-in-gulf-of-oman/>.

¹³⁴ <https://www.navy.mil/Resources/Photo-Gallery/igphoto/2003125091/>.

Figure 3: Ammunition and related items seized from MARWAN 1 on 1 December 2022



Source: USA

The Panel received excerpts from interviews of the crew stating that the MARWAN 1 had cargo consisting of 10 tons of large calibre ammunition and 10 tons of gun powder which were delivered in August 2022, in the anchorage area of the port of Berbera, Somaliland to a fast boat for transport to an undisclosed destination.

The Panel contacted the Mr. Mohamed Abdulkadir Mohamoud, the operator of MARWAN 1, for an opportunity of review. He stated in his reply that the Captain of the MARWAN 1 informed him that an unknown Iranian team took control of the loading process in Bandar Abbas and that the intended destination of the ammunition was not Somalia.

The Panel shared information with the Islamic Republic of Iran on the two alleged smuggling cases by the MARWAN 1, as well as the claim that the Iranian Government officials took control of the dhow during the loading of the ammunition. The Islamic Republic of Iran confirmed to the Panel that MARWAN 1, registered in Somalia as a cargo vessel (IMO 196 and MMSI 1412377)¹³⁵ called twice at the Shahid Bahonar Port of Bandar Abbas and took cargo containing food products destined for Somalia, in the second half of 2022. The dhow departed the port on 28 July and 22 November 2022 respectively. The letter from the Islamic Republic of Iran to the Panel “reiterated that the statements made by the detained crew [of the MARWAN 1] lack credibility and have no legal merit” It also stated that the Islamic Republic of Iran cannot verify the claims made by the United States regarding the interdiction of vessels and the authenticity of items seized, it is worth noting that replacing cargo in high seas is well-known modus operandi for smuggling networks, and is a plausible scenario in this case.”

Information on MARWAN 1

MARWAN 1 was initially registered in Thailand as CHAICHANACHOKE 8 in 2013 and then in Djibouti as ALWESAM 4. This dhow, which has been registered under three different names, has been listed since May 2018 as engaging in Illegal, Unreported and Unregulated (IUU) fishing activities by the Indian Ocean Tuna Commission (IOTC) area.¹³⁶ The Ministry of Ports and Marine Transport of the FGS issued a certificate of registry to MARWAN 1 valid from 11 January 2021 to 10 January 2022 with the owner as SOMLINK Fisheries Investment Company, which has an address in Bossaso, see appendices 4 to 6.

¹³⁵ The Panel notes that **digits** are not accurate as the IMO has seven digits and MMSI has nine digits with the three first digits representing a country see

<https://wwwcdn.imo.org/localresources/en/OurWork/IHS/Documents/IMO%20Ship%20Number%20&%20Extension%20FAQs.pdf>; and <https://www.itu.int/en/ITU-R/terrestrial/fmd/Pages/mid.aspx>.

¹³⁶ Vessel under serial 99 of IOTC IUU list which may be downloaded at

https://web.archive.org/web/20230707141029/https://iotc.org/sites/default/files/documents/compliance/vessel_lists/IUU%20lists/IO TC%20IUU%20Vessels%20List_20230525EF.pdf

During the voyage in August 2022, the crew of MARWAN 1 was composed of one Captain from Pakistan, one engineer from Kenya and five Somalis. The same crew was on the voyage in November 2022 in addition to six other individuals, see appendix 7. Confidential appendix 8 includes pictures of the 13 crewmembers on board MARWAN 1 during the interdiction on 1 December 2022. The Panel sent a letter to Pakistan and to the operator requesting them to facilitate an interaction with the captain, to offer him an opportunity of review. Pakistan has yet to reply to the Panel's letter on the subject.

Analysis of the violation

The Panel included this case in this report as the alleged transfer in August 2022 of ammunition in the anchorage area of Berbera, Somaliland within the territorial waters of Somalia is a violation of the arms embargo and MARWAN 1 would meet the designation criteria elaborated recently confirmed by paragraph 11 of resolution 2262(2022) as "having acted in violation of the arms embargo imposed by paragraph 5 of resolution 733 (1992), further elaborated upon by paragraph 26 of resolution 2044 (2002) and paragraph 34 (b) of resolution 2093 (2013)."

Appendix 1: List of 13 crewmembers MARWAN 1 dated 23 November 2022 (1/9/1401 of the Persian calendar)

فهرست خدمه
IMO CREW LIST

Page no. شماره صفحه
1

Arrival ورود Departure خروج

3-Date of arrival/departure تاریخ ورود/خروج ۱۴۰۱/۹/۱

2-Port of arrival/departure بندر ورود/خروج بندر عباس - سومالی

1-1.Name of ship نام کشتی لنج-۱۹۶

1-2.IMO Number شماره ايمو

1-3.Call of sign علامت خطی

3-Flag state of ship کشور صاحب پرچم سومالی

5-Last port of Call آخرین بندر سومالی

6-Nature and no. of Identity document (seamens passport) نوع و شماره مدرک شناسایی (گذرنامه دریایی)

7.No ردیف	8.Family name, given names نام خانوادگی و نام	9.Rank or rating رتبه یا رتبه	10.Nationality ملیت	11-Date and place of birth تاریخ و محل تولد	6-Number and no. of Identity document (seamens passport) (گذرنامه دریایی)
1-	طارق محمود محمد بشیر	ناخدا	پاکستان	۱۹۷۲ پاکستان	۸۶۵
2-	دایب بورال عمر	ملوان	سومالی	۱۹۹۷ سومالی	۴۹۲۲
3-	عبدالسلام محمد	"	"	۱۹۸۸ "	۱۹۷۳۴۶۸
4-	نجروح جفري	"	کنیا	۱۹۷۸ کنیا	۰۰۱۶۶۰
5-	یوسف جامع حسن	"	سومالی	۱۹۸۸ سومالی	۹۶۵۷۶
6-	محمدجدي مومن	"	"	۱۹۹۰ "	۸۱۵۴۳
7-	عبدی جعفر اکار اسماعیل	"	"	۱۹۹۹ "	۸۷۵۳۲/۰۱۹
8-	یوسف عبدالغدير	"	"	۱۹۸۴ "	۱۵۴۲۲
9-	ابشیر محمد احمد	"	"	۱۹۹۰ "	۱۴۴۱۱
10-	محمد دادا محمد	"	"	۱۹۶۷ "	۸۶۴۲
11-	جاما حسن هبی	"	"	۱۹۸۵ "	۵۰۰۷۱
12-	سالیبان محمود ابیاری	"	"	۱۹۹۲ "	۱۷۲۸
13-	محمد جاماسید	"	"	۱۹۹۷ "	۱۷۷۹۰

① Tariq Mahmood mohammed Basheer } Captain } Pakistan
2- Diyab Boval omav } Sailor } Somali
3- Abdul Salam Mohammed } Sailor } Somali
4- Nesrge Getfury } Sailor } Kenya
5- Yousif Jama Hassan } " } Somali
6- Mohammed Jecdi Mowmen } " } Somali
7- Abdi Ga'f'er Ismaile } " } Somali
8- Yousif' Abdul Gaaleer } " } Somali
9- Ibsheev Mohammed Ahmed } " } Somali
10- Mohammed Akar Mohammed } " } Somali
11- Gama Hassan Habi } " } Somali
12- Saliban Mahmud Abayari } " } Somali

12- Date and signature by master, authorized agent of officer ۱۴۰۱/۹/۱

تاریخ و امضاء مجاز

25

IMO FAL Form 5

Source: Confidential

Appendix 2. List of seven crewmembers, dated 28 August 2022 (6/5/1401 of the Persian calendar)¹³⁷

فهرست خدمه
IMO CREW LIST

PMO

Arrival ورود Departure خروج

Page no. شماره صفحه
۱

1-1. Name of ship نام کشتی ۱-۱-۱. لاج ۱۹۶		2-Port of arrival/departure بندر ورود/خروج ۲ بندر عباس - سومالی		3-Date of arrival/departure تاریخ ورود/خروج ۳ ۱۴۰۱/۵/۶	
1-2. IMO Number شماره ایمو ۱-۲-۱		3-Flag state of ship کشور صاحب پرچم ۳-۱ سومالی		5-Last port of Call آخرین بندر ۵-۱ یمن	
1-3. Call of sign علامت کشتی ۱-۳-۱		6-Nature and no. of identity document (seamens passport) نوع و شماره مدرک شناسایی (گذرنامه دریایی) ۶-۱		7-No ۷-۱	
8. Family name, given names نام خانوادگی و نام ۸-۱ طارق محمود		9. Rank or rating رتبه یا رتبه ۹-۱ ناخدا		10. Nationality ملیت ۱۰-۱ پاکستان	
8. Family name, given names نام خانوادگی و نام ۸-۲ طیب بوعلی		9. Rank or rating رتبه یا رتبه ۹-۲ ملوان		10. Nationality ملیت ۱۰-۲ سومالی	
8. Family name, given names نام خانوادگی و نام ۸-۳ عبدالسلام محمد		9. Rank or rating رتبه یا رتبه ۹-۳ "		10. Nationality ملیت ۱۰-۳ "	
8. Family name, given names نام خانوادگی و نام ۸-۴ جفری نگان گنا		9. Rank or rating رتبه یا رتبه ۹-۴ "		10. Nationality ملیت ۱۰-۴ کنیا	
8. Family name, given names نام خانوادگی و نام ۸-۵ یوسف جامع		9. Rank or rating رتبه یا رتبه ۹-۵ "		10. Nationality ملیت ۱۰-۵ سومالی	
8. Family name, given names نام خانوادگی و نام ۸-۶ محمودگدی		9. Rank or rating رتبه یا رتبه ۹-۶ "		10. Nationality ملیت ۱۰-۶ "	
8. Family name, given names نام خانوادگی و نام ۸-۷ عبدالغفار داکاداکا		9. Rank or rating رتبه یا رتبه ۹-۷ "		10. Nationality ملیت ۱۰-۷ "	

12- Date and signature by master, authorized agent of officer
۱۲- تاریخ و امضاء یا امضاء مجاز ناظر بر کشتی

۱۴۰۱/۵/۶

جمهوری اسلامی ایران
سازمان نظامی و امنیتی دریایی
سازمان حفاظت از کشتی‌ها و ناوگان دریایی
سازمان آموزش و پرورش دریایی
سازمان تحقیقات و اطلاعات دریایی
سازمان ترابری دریایی
سازمان بهداشت و درمان دریایی
سازمان حقوق و امور بین المللی دریایی
سازمان فرهنگ و ارتباطات دریایی
سازمان ورزش و تفریح دریایی
سازمان آمار و اطلاعات دریایی
سازمان هواشناسی و اقیانوس‌شناسی دریایی
سازمان نقشه‌برداری و اطلاعات دریایی
سازمان مخابرات و اطلاعات دریایی
سازمان هواشناسی و اقیانوس‌شناسی دریایی
سازمان نقشه‌برداری و اطلاعات دریایی
سازمان مخابرات و اطلاعات دریایی

IMO FAL
Form 5

Source: Operators MARWAN 1

¹³⁷ https://www.iranchamber.com/calendar/converter/iranian_calendar_converter.php.

Appendix 3: Bill of lading with departure from Bandar Abbas on 28 August 2022

PORT(S) & MARITIME GENERAL DIRECTORATE OF HORMOZGAN PROVINCE		اداره گل بنادر و دریانوردی استان هرمزگان	
Islamic Rep. of IRAN Ministry of Roads & Urban Development		دولت جمهوری اسلامی ایران وزارت راه و شهرسازی سازمان بنادر و دریانوردی	
Marine affairs NO. BAHO140101485		شماره امور دریایی: BAHO140101485	
SERIAL NO.	202233400144/0	شماره سریال	۲۰۲۲۳۳۴۰۰۱۴۴/۰
ISSUE DATE & TIME(PC)	7/28/2022 12:02:09 PM	تاریخ و ساعت صدور	۱۴۰۱/۰۵/۰۶ - ۱۲:۰۲
PORT CLEARANCE NO.	5595104	شماره اجازه حرکت	۵۵۹۵۱۰۴
CUSTOM LEAVE NO.	864690	شماره پروانه حرکت گمرک	۸۶۴۶۹۰
AGENT		نماینده	تعاونی لنگرداران هرمزگان
VESSEL NAME	MARWAN1	نام کشتی	مروان ۱
ARRIVED FROM	ADEN	وارده از بندر	عدن (یمن)
ON DATE	7/18/2022 3:00:00 PM	در تاریخ	۱۴۰۱/۰۴/۲۷ - ۱۵:۰۰
IMO NO/ VESSEL REG NO.	196	شماره IMO/شماره ثبت شناور	۱۹۶
SHIP'S FLAG	SOMALIA	پرچم شناور	سومالی
REGISTRY PORT	Somalia	بندر ثبت	سومالی
GROSS TONNAGE	332.00	ظرفیت ناخالص شناور	۳۳۲.۰۰
MASTER	T.M.BASHIR	فرمانده	طارق محمود بشیر
IS PERMITTED TO SAIL TO	Somalia	اجازه دارد، به طرف	سومالی خروج نماید.
Head Of Maritime Affairs	BEHZAD HATAMI	رئیس امور دریایی	بیزاد حاتمی
PORT	Shahid Bahonar Port	بندر	بندر شهید باهنر
Signature		امضاء	

Remarks

This Pc is valid for 5 days from date of issue for one trip.

Departure is forbidden while sea and weather conditions are not favorit.

To confirm the authenticity of this document, please visit our website:

<https://verify.pmo.ir/pcinquiry>

This document has been issued electronically and does not need any signature and stamp

تاریخ صحیح داشته باشد. کلیه کنترل‌ها توسط کشتی انجام می‌گردد. این اجازه برای ۵ روز اعتبار دارد.

این اجازه حرکت از تاریخ صدور به مدت ۵ روز برای یک سفر اعتبار دارد.

در صورت ناسازگار بودن شرایط جوی، خروج شناور مجاز نخواهد بود.

جهت اطمینان از صحت اجازه حرکت به آدرس زیر مراجعه نمایید.

<https://verify.pmo.ir/pcinquiry>

این اجازه حرکت به صورت الکترونیکی صادر شده است و نیاز به مهر و امضا ندارد.

Source: Operators MARWAN 1

Appendix 4: Certificate of Registry of MARWAN 1

JAMHUURIYADDA FEDERAALKA
SOOMAALIYA
Wasaaradda Dekadaha & Gaadiidka Badda



جمهورية الصومال الفيدرالية
وزارة الموانئ والنقل البحري

SOMALI FEDERAL REPUBLIC
Ministry of Ports and Marine Transport
Office of the Somali Maritime Administration Department

CERTIFICATE OF REGISTRY

Issued by Federal Republic of Somalia

Certificate No: **105-03203**

VESSEL SPECIFICATION			
NAME OF VESSEL/IMO NUMBER	CALL SIGN	GROSS TONNAGE	NET TONNAGE
MARWAN 1	SM023	332 MT	226 MT
TYPE OF VESSEL	PLACE OF BUILT	YEAR BUILT	NAME OF BUILDERS
FISHING VESSEL	THAILAND	2013	THAILAND SHIP BUILDER
LENGTH	BREADTH	DEPTH	HULL MATERIAL
39.50 M	9.00 M	4.80 M	WOOD
ENGINE TYPE	NUMBER OF ENGINES	HORSE POWER	PROPELLER TYPE AND NOS
CATERPILLAR 3516, DIESEL ENGINE	THREE	1350 KW	ONE

NAME AND ADDRESS OF OWNER	
OWNER	OWNER ADDRESS
SOMLINK FISHERIES INVESTMENT COMPANY	AIRPORT ROAD, BOSASO, PUNTLAND STATE OF SOMALIA TEL: +252907791112

<p>Issued at: Mogadishu, Somalia</p> <p>Captain Hassan M. Afrah Director</p> <p>ISSUE DATE: 11/01/2021</p>	 Signature: _____ EXPIRY DATE: 10/01/2022
--	---



Appendix 5: Application for registration of MARWAN 1 showing that Mr. Mohamed Abdulkadir Mohamoud is the operator of the vessel

JAMHUURIYADDA FEDERAALKA
SOOMAALIYA
Wasaaradda Dekadaha & Gaadiidka Badda



جمهورية الصومال
ألفدرالية

SOMALI FEDERAL REPUBLIC
Ministry of Ports and Marine Transport
Office of the Somali Maritime Administration Department

APPLICATION FOR REGISTRATION

1. Name of the Vessel: MARWAN 1

2. IMO NO.: N/A

3. Previous Name: ALWESAM 4

4. Previous Flag of the vessel, if any: SOMALIA

5. Name of the owners SOMLINK FISHERIES INVESTMENT COMPANY
MUST Include: BOSASO, PUNTLAND STATE OF SOMALIA
 - Complete Address 00252907791112
 - Telephone _____
 - Email _____
 - Owner Identification No. _____

6. Name of the Operators/ Managers MR. MOHAMED ABDULKADIR MOHAMOUD
MUST Include: BOSASO, PUNTLAND STATE OF SOMALIA
 - Complete Address 00252907791112
 - Telephone _____
 - Email _____
 - Company Identification No. _____

7. Accounting Authority for Radio Station: _____

8. Material of Hull: WOOD

9. Length: 39.50 m Breadth: 9.00 m Depth: 4.80 m

10. Gross Tonnage: 332 MT Net Tonnage: 226 MT Deadweight: ---

11. Type of Service: FISHING VESSEL

12. Construction Place: THAILAND Date Keel Laying: 2013 Delivery Date: _____

13. Name of the builders: THAILAND

Mobile: +252-61-9504892, +252-61-093912 E-mail: hassan.afrah@sma.gov.so URL: <http://www.sma.gov.so> Page 1 of 2

Source: Confidential

Appendix 6: Photograph of Mohamed Abdiqadir Mohamed as the chairman of Precision Shipping and Logistic Service with address in Berbera, Somaliland



Source: Confidential

Appendix 7: List of MARWAN's crewmembers during the voyages of August and November/December 2022

Serial	Crewmembers August 2022	Crewmembers November/December 2022
1	<i>Tariq Mahmood Mohammed Basheer (Captain), Pakistan</i>	<i>Tariq Mahmood Mohammed Basheer (Captain), Pakistan</i>
2	<i>Tayeb Boral Omar, Somali</i>	<i>Tayeb Boral Omar, Somali</i>
3	<i>Abdul Al Salm Mohammed, Somali</i>	<i>Abdul Al Salm Mohammed, Somali</i>
4	<i>Njoroge Geffrey, Kenya</i>	<i>Njoroge Geffrey, Kenya</i>
5	<i>Youssef Jama Hassam, Somali</i>	<i>Youssef Jama Hassam, Somali</i>
6	<i>Mohammed Kedi Moumen - Somali</i>	<i>Mohammed Kedi Moumen - Somali</i>
7	<i>Abdi Jaafar Dakadaka Ismail, Somali</i>	<i>Abdi Jaafar Dakadaka Ismail, Somali</i>
8		<i>Youssef Abdul Gadeer, Somali</i>
9		<i>Ibsheer Mohammed Ahmed, Somali</i>
10		<i>Mohammed Akar Mohammed, Somali</i>
11		<i>Jama Hassan Habi, Somali</i>
12		<i>Saliban Mahmood Abari, Somali</i>
13		<i>Mohammed Jama Said, Somali</i>

Appendix 8: Pictures of the crew

Strictly Confidential
for the Committee only

Annex 13: Smuggling of military equipment in Hargeisa, Somaliland

Facts on the seizure of tactical scopes and night vision goggles in Hargeisa

The Panel investigated a case of illicit trafficking of military equipment to unknown users in Somalia following the seizure in Hargeisa airport, Somaliland, on 25 April 2023 of 60 tactical scopes and their associated mounting rails specifically designed for AK 47 pattern assault rifles, as well as a pair of night vision goggles. The Panel inspected the items in Hargeisa on 24 May 2023 and found that:

(a) The tactical scopes are of type Spina Optics (f/2.8, magnification 10x40) manufactured by Guangdong Shipin Han Technology Co., LTD located at 390 Yide Road, Yuexiu District, Guangzhou, Guangdong, the People's Republic of China, see figure 1;¹³⁸

(b) The items were in three boxes with labels indicating the shipment on 8 April 2023 from No. 8, Building 2, East District, Jinsha Zhoufeng Logistics Park, Baiyun District, Guangzhou City, Guangdong Province, see figure 2;¹³⁹

(c) The consignment transited Dubai before being shipped to Hargeisa on 22 April 2023 on a commercial cargo flight with false indication of the content and the receiver identified as Deeq Ahmed Ibrahim, see appendices 1 and 2.

Findings and analysis of the investigation

During meetings in Hargeisa, Somaliland, security services informed the Panel that they believed that the equipment was destined for SSC militia and potentially to be transferred to Al-Shabaab at a later date.

The Panel sent letters to the People's Republic of China and the United Arab Emirates sharing pictures of the equipment, shipping documents from China and an airwaybill from UAE. The letter requested them to assist the Panel in identifying individuals involved in facilitating the purchase and the shipment of those military equipment for the benefit of weapons smuggling and trafficking networks in Somalia.

The People's Republic of China informed the Panel that after verification by the Chinese competent authorities, they found that the tactical scopes and their associated mounting rails and the night vision goggles are not military aid or military trade equipment, making it difficult to verify transaction information. A reply from the UAE is still pending.

The Council in paragraph 10 of resolution 2662 (2022) decides that all States shall, for the purposes of establishing peace and stability in Somalia by preventing Al-Shabaab and other actors intent on undermining peace and security in Somalia and the region from obtaining weapons and ammunition, take the necessary measures to prevent all deliveries of weapons and military equipment to Somalia. The scope with their associated mounting rails specifically designed for AK47 assault rifles have no other use than to be mounted on those weapons. Weapon sights with a night vision capability were part of annex A of resolution 2607 (2021) requiring an advance request to the Committee before their supply to Somali security forces. Annex A of resolution 2662 (2022) which eased the procedural requirement related to the supply of weapons to Somali security forces made reference to weapon sights with a night vision capability greater than generation 2.

The scopes are weapons sights and considered military equipment. As the items were not intended for Somali security forces, their qualification within the definitions of annex A of successive resolutions on Somalia is not relevant. The Panel considers therefore that individuals and networks involved in smuggling them to Somalia are meeting the designation criteria recently confirmed by paragraph 11 of resolution 2262 (2022) as "having acted in violation of the arms embargo imposed by paragraph 5 of resolution 733 (1992), further elaborated upon by paragraph 26 of resolution 2044 (2002) and paragraph 34 (b) of resolution 2093 (2013)."

¹³⁸ <https://spinaoptics.en.made-in-china.com/product/kxsYjaPUgLce/China-Spina-Optics-2-8-10X40-Tactical-Scope-Riflescope-Hunting-Scope-Optics-Scope.html>.

¹³⁹ Google translate of "广东省广州市白云区金沙洲丰物流园东区 2 栋 8 号"

Figure 1: Tactical scopes type Spina Optics (f/2.8 magnification 10x40)



Source: Panel, inspection in Hargeisa, Somaliland, 24 May 2023

Figure 3: Shipping labels indicating the shipment on 8 April 2023 from No. 8, Building 2, East District, Jinsha Zhoufeng Logistics Park, Baiyun District, Guangzhou City, Guangdong Province



Source: Panel, inspection in Hargeisa, Somaliland, 24 May 2023

Appendix 1: Airwaybill 485-04606350 comprising 200 pieces shipped in Deira, Dubai, UAE, for a consignee in Hargeisa, Somaliland

Set your tabulator steps here **STAPLE DOCI** **U.S ABOVE PERI** **ATION** Line-up here

485 DW 04606350 485-04606350

Shipper's Name and Address GAWLE CARGO LLC. DEIRA DUBAI UAE AE, TL : 0097158650, INFO@GAWLECARGO.COM		Shipper's Account Number	Not negotiable Air Waybill Issued by ASTRAL AVIATION DUBAI AE, TL : 009716239475			
Consignee's Name and Address XASAN MAXAMED XAASHI HARGEISA SOMALI LAND HARGEISA SO, TL : 00252634068288		Consignee's Account Number	It is agreed that the goods described herein are accepted in apparent good order and condition (except as noted) for carriage SUBJECT TO THE CONDITIONS OF CONTRACT ON THE REVERSE HEREOF. ALL GOODS MAY BE CARRIED BY ANY OTHER MEANS INCLUDING ROAD OR ANY OTHER CARRIER UNLESS SPECIFIC CONTRARY INSTRUCTIONS ARE GIVEN HEREON BY THE SHIPPER, AND SHIPPER AGREES THAT THE SHIPMENT MAY BE CARRIED VIA INTERMEDIATE STOPPING PLACES WHICH THE CARRIER DEEMS APPROPRIATE. THE SHIPPER'S ATTENTION IS DRAWN TO THE NOTICE CONCERNING CARRIER'S LIMITATION OF LIABILITY. Shipper may increase such limitation of liability by declaring a higher value for carriage and paying supplemental charge if required.			
Issuing Carrier's Agent Name and City GAWLE CARGO LLC DUBAI AE, TL : 00551998062		Accounting Information DCW285-CALOGI POULED				
Agent's IATA Code 9999999	Account No. DCW285	MODE OF PAYMENT: Prepaid				
Airport of Departure (Addr. of first Carrier) and requested Routing DUBAI WORLD CENTRAL		Reference Number CAL009773403	Optional Shipping Information FG2			
to HGA	By first Carrier 3U	Currency AED	Declared Value for Carriage NVD	Declared Value for Customs NCV		
to HARGEISA	Request Flight Date 30/04/22	Amount of Insurance	INSURANCE - If carrier offers insurance and such insurance is requested in accordance with conditions thereof indicate amount to be insured in figures in box marked 'Amount of Insurance'.			
Handing Information SNC-LITHIUM ION BATTERIES IN COMPLIANCE WITH SECTION II OF PI967, GCAA DG CERT 287, 24HRS ERERG ENCY RESPONSE CONTACT NUMBER 00971586501263. 54PKGS ELI AND 146PKGS NON ELI MKKD AND LBLD. PLS INFRM CONSIGNEE UPN ARRVL						
No. of Pieces RCP	Gross Weight	Rate Class	Chargeable Weight	Rate Charge	Total	Nature and Quantity of Goods (incl. Dimensions or Volume)
200	5600.00KG		5600.0	21.30	119280.00	GARMENTS, SPARE PARTS, MOBILE PHONE, COMPUTER ACCESSORIES, MOBILE ACCESSORIES, FOOD STUFFS, 54PKGS LITHIUM ION BATTERIES IN COMPLIANCE WITH SECTION II OF PI967
200	5600.00				119280.00	VOL. 21.25 CBM
Prepaid		Weight Charge	Collect	Other Charges		
119280.00		Valuation Charge				
Tax						
Total other Charges Due Agent						
0.00		Shipper certifies that the particulars on the face hereof are correct and that insofar as any part of the consignment contains dangerous goods such part is properly described by name and is in proper condition for carriage by air according to the applicable Dangerous Goods Regulations.				
Total Charges Due Carrier		GAWLE CARGO L.L.L., OFFICE NO 10 AL BEAS, DEIRA, 490425 1593062 AGT@GAWLDEX-MOHAMMED NUSO HASSAN				

Another Calogi portal generated air waybill . Contact sales@calogi.com to get connected.

Source: Security services, Hargeisa, Somaliland

Appendix 2: Page 2 of cargo manifest indicating DEEQ Ahmed as the receivers of the three boxes of Airwaybill 485-04606350 (Redaction of content of the fourth column by the Panel)

26	1897	3	
27	1898	2	
28	1899	13	
29	1900	1	
30	1901	3	
31	1902	4	
32	1903	2	
33	1904	1	
34	1905	1	
35	1906	2	
36	1907	3	
37	1908	28	
38	1909	6	
39	16822	30	
40	16823	20	
	TOTAL	200	

XXX/02 DEEQ AHMED
XXX/01



Source: Security services, Hargeisa, Somaliland

Annex 14: Container seized in Mogadishu with military equipment for Al-Shabaab

The Panel investigated a case of illicit trafficking of military equipment following a report by the National Intelligence and Security Agency (NISA) of the Federal Government of Somalia (FGS). On 18 May 2023, NISA seized a container containing military equipment reportedly destined for Al-Shabaab, see figure 1.

The Panel sent letters to the People's Republic of China and Switzerland where the Mediterranean Shipping Company (MSC) is headquartered, sharing pictures of the containers, container tracking information from China to Somalia, and NISA's allegation about the container's intended recipient. The Panel noted from footage posted in social media that the container had markings as owned by Mediterranean Shipping Co (MSC) with the tracking number MSMU8261141, see figure 2. MSC's tracking website indicates that the container with number MSMU8261141 was loaded on MSC FELIXSTOWE (ZF311A) in Ningbo, People's Republic of China, on 31 March 2023 and unloaded from MSC DENISSE (JM318R) in Mogadishu on 11 May 2023, see figure 3.

Figure 1 NISA press statement on the seizure of the container comprising military equipment



Source: https://twitter.com/HSNQ_NISA/status/1659210036726607872, 18 May 2023

Figure 2. Identification of the container seized by NISA



Source: https://twitter.com/Hesham_Amareer/status/1659910897366626307/photo/1

Annex 15: Receipts related to the sale of charcoal confiscated from MV FOX in Salalah, Sultanate of Oman

Figure 1: Alleged receipt related to the sale of the charcoal confiscated by Omani customs from the MV Fox, 29 September 2022

نظام إدارة الجمارك المتكامل

الرئيسية موقع العمل جهات الاتصال نصير كلمة المرور تسجيل

مرحبا : عبدالله عبدالعجيد ال

معرف رمز العملية: 16641850007173003 English العربية

https://icms.customs.gov.om/icms/jsp/secure/shared/auction/Search...

شرطة عمان السلطانية
الإدارة العامة للجمارك

نظام إدارة الجمارك المتكامل

إدارة الشركة
بيان جمركي
إدارة المدفوعات
إدارة النفوس
إدارة النظام
إدارة التعريفات
إدارة المستودع
أدارة الأسترداد
العالية
الإقرار الجمركي
للعمليات
تقرير المدفوعات
إدارة المستودعات
إدارة البيع بالمراد
بحث طلبات الموافقة
على البيع بالمراد
مراجعة طلبات
الموافقة على البيع
بالمراد
إنشاء مراد
بحث المرادات
التسجيل في مراد
بحث التسجيل في
مراد
ترسية المراد بدوئا
بحث الترسية البدوية
بحث العروض
المسجلة
تقرير المخزن
مراجعة الفائز بالمزايدة
بحث العروض الفائزة
إدارة المستودعات
الجمركية

نفاصل العرض

الرئيسية الأصناف الرسوم

*تصدير إلى حفل الأرامي

نفاصل مقدم عرض المراد

نوع الترسية:
رقم تسجيل العرض:
رقم إيصال تأمين المراد:
رقم البيع بالمراد:
تاريخ الانتهاء:
الحالة:
موقع تقديم العرض:
الناحر:
الحد الأدنى للعرض:
مبلغ العرض:
الملاحظات:
حالة ترسية المراد:
حالة المراجعة:
ملاحظات المراجعة:

بدوي
BID20220926002701
0
AUC20220926001341
12:00 2022/09/29
نعت الموافقة
الإدارة العامة للجمارك-OMMCT
شركة سهول الجوهري للتجارة والمقاولات ش م م
رقم: 1
1000000 ر.ع
تم تحويل مبلغ 250 ألف ريال عماني في حساب ضمانات الفضايا الجمركية والمبلغ المعتمدى 750 ألف ريال
عماني تم تحويله في حساب الأيراد
نعم
مقبول

Source: Confidential

Figure 2: Alleged receipt related to the sale of the charcoal confiscated by Omani customs from the MV Fox, 29 September 2022

نظام إدارة الجمارك المتكامل

الرئيسية موقع العمل جهات الاتصال تعميم كلمة المرور تسجيل

معرفة رمز العملية: 16641849469003003 English العربية

مركزنا : عبدالله عبدالمجيد آل

شرطة عمان السلطانية
الإدارة العامة للجمارك

نظام إدارة الجمارك المتكامل

استعراض تذكرة الدفع
تم الدفع بنجاح

إدارة الشركة
بيان جمركي
إدارة المدفوعات

رقم تذكرة الدفع: PTN2609228043970
تاريخ الدفع: 13:35 2022/09/26
حالة الدفع: نم الدفع
المبلغ المستحق: 1000000.000
رصيد المدفوعات (ريال عماني): 0.000
إجمالي المبلغ المدفوع (ريال عماني): 1000000.000

إشياء تذكرة الدفع
البحث عن مستحقات الدفع
البحث عن تذكرة الدفع
إشياء طلب دفعات مالية أخرى
بحث طلب دفعات مالية أخرى

تفاصيل المبلغ المتوجب دفعه

نوع الحساب	نوع المبلغ	المبلغ المستحق
الضمان	BID20220926002701 - 1	0.000
الإيرادات	المبلغ المعتد بعد المصاريف كضمان	1000000.000
الإيرادات	مصاريف أخرى - مرادات	0.000
	ضريبة القيمة المضافة (الرسوم)	0.000
	إجمالي المبلغ مستحق الدفع	1000000.000

إدارة التفتيش
إدارة النظام
إدارة التعريفات
إدارة المستخدم
إدارة الاسترداد
العالية

المدفوعات السابقة

سجل	رقم العملية	تاريخ الدفع	مدين	المبلغ المنفوع (ريال عماني)	طريقة الدفع	الحالة	الإجراءات
1	PTN26092280439708921224	2022/09/26 13:35	عبدالله عبدالمجيد -12921369 البلوشي	1000000.000	شيك	نجاح	تفاصيل

تقرير المدفوعات
إدارة المستودعات
إدارة البيع بالمراد
إدارة المستودعات
الجمركية

Source: Confidential